Création d'un élevage porcin

ÉLÉMENTS DE DÉCISION

Financé par

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Centre de développement du porc du Québec inc.

Création d'un élevage porcin

ÉLÉMENTS DE DÉCISION

1999

Liliane Chénard
Susanne Brillant
Stéphane Godbout
Luc Pelletier

Centre de développement du porc du Québec inc.

2795, boul. Laurier, bureau 340, Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 4M7

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Création d'un élevage porcin : éléments de décision

ISBN 2-922276-02-3

1. Porcs - Élevage - Québec (Province).
2. Porcs - Élevage - Québec (Province) - Répertoires.
3. Exploitations agricoles - Gestion - Québec (Province).
4. Plan d'affaires - Québec (Province).

I . Chénard, Liliane, 1962-.

II. Centre de développement du porc du Québec.

SF396.C3C73 1999 636.4'009714 C99-940570-5

Cet ouvrage a bénéficié du soutien financier d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du programme Initiatives en gestion agricole

Agriculture et Agroalimentaire Canada / Agriculture and Agri-Food Canada

Pour obtenir des renseignements ou pour commander, contactez le service à la clientèle du CPAQ au (418) 523-5411 ou au 1 888 535-2537 (sans frais).
Courrier électronique : client@cpaq.qc.ca
Numéro de publication : AT015

CPAQ
CONSEIL DES PRODUCTIONS ANIMALES DU QUÉBEC inc.

Photos de la page couverture :

- MAPAQ. Marc Lajoie

Conception et montage :

- Communication Publi Griffe

ISBN 2-922276-02-3

Tous droits réservés©1999

- Centre de développement du porc du Québec inc.

Dépôt légal - 2e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

À la mémoire d'Aurèle Laflamme

Nous espérons que cet ouvrage transmettra
un peu de ton expertise.

Merci pour ta collaboration enthousiaste
à l'industrie porcine.

Préface

Vous avez entre les mains un exemplaire du document : « Création d'un élevage porcin : éléments de décision ». Fruit d'une étroite collaboration entre le Centre de développement du porc du Québec et plusieurs intervenants du milieu, cet ouvrage consigne l'essentiel nécessaire au démarrage d'une entreprise porcine. Ce regroupement d'information de base facilitera le transfert des connaissances vers les prochaines générations permettant ainsi d'atteindre l'excellence, marque de commerce des producteurs québécois.

L'industrie porcine est un moteur important de l'économie québécoise. Reconnue comme étant l'une des productions animales les plus dynamiques de la province, la production porcine est un exemple de concertation et de partenariat, par son approche filière, et de détermination, entre autres par son plan agroenvironnemental novateur.

La production porcine est un formidable incubateur qui a contribué au développement de l'esprit d'entrepreneur des Québécois. Les nouveaux producteurs sont de mieux en mieux formés, de plus en plus informés et outillés pour être à la tête d'entreprises performantes et durables livrant un produit exceptionnellement raffiné.

Cet ouvrage est dédié à l'excellence des producteurs et nous espérons qu'il perpétuera leur travail de qualité dans un produit de renommée mondiale : le porc du Québec.

André Auger

Président du Centre de développement du porc du Québec inc.

Aux lecteurs

Pourquoi un guide?

Démarrer en production porcine ou modifier son entreprise nécessite des investissements importants, beaucoup de réflextion et de temps, car plusieurs choix doivent être faits et plusieurs démarches doivent être entreprises. Pour plusieurs, entreprendre un tel projet peut ressembler à l'escalade d'une montagne! Il faut prévoir le matériel nécessaire pour cette escalade et aussi décider de la piste à prendre. Et comme c'est souvent le cas, il n'y a pas qu'une seule manière de procéder. Ce guide, « **Création d'un élevage porcin : éléments de décision** », se veut un outil fournissant des renseignements sur la production et sur les éléments à considérer pour le démarrage ou la rénovation d'une ferme porcine. Des références pertinentes et les coordonnées d'organismes qui peuvent ou doivent directement intervenir dans l'élaboration ou la réalisation de vos projets sont aussi fournies afin de vous aider dans vos démarches d'établissement ou de modification de production. L'objectif ultime de cet ouvrage n'est pas de vous donner un cadre fixe d'élaboration de projet, mais bien de vous aider dans l'élaboration de votre projet!

Ce guide peut être utilisé tant par des novices de la production porcine, qui y trouveront des explications sur la production, que par des experts, qui consulteront certaines sections plus spécifiquement.

Remerciements

La réalisation de ce guide, « Création d'un élevage porcin : éléments de décision », a été rendue possible grâce à une contribution financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre du programme Initiatives en gestion agricole, et à la collaboration de plusieurs intervenants du milieu. Plusieurs rencontres de même que de nombreuses entrevues téléphoniques ont été complétées à cette fin. Nous remercions sincèrement tous les intervenants du secteur qui ont accepté de collaborer gracieusement à la réalisation de ce guide.

Christian Breton	Nap Breton, Saint-Bernard
Guy Buteau	Agri-Marché
Gaétan Demers	Ministère de l'Environnement du Québec, Charny
Stéphane Dufour	Unicoop, Sainte-Hénédine
Robert Fillion	Centre de développement du porc du Québec inc.
Sylvain Gaudreau	Élevages C. et S. Gaudreau inc.
Gaétan Gingras	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Québec
André Houle	Régie des assurances agricoles du Québec, Saint-Romuald
Jean-Louis Joly	Ministère de l'Environnement du Québec, Québec
Aurèle Laflamme	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Saint-Hyacinthe
Luc Ménard	F. Ménard, Ange-Gardien
Gérard Nadeau	Coopérative Fédérée de Québec
Jean Nadeau	Ministère des Affaires municipales, Québec
André Picard	Société de financement agricole, Lévis
Gaétan Roger	Société coopérative agricole des Appalaches
Louis Turcotte	Société du crédit agricole, Sainte-Foy

La révision du document a été confiée aux intervenants suivants :

Robert Fillion	Centre de développement du porc du Québec inc.
Élise Gauthier	Centre de développement du porc du Québec inc.
Éric Georgieff	Ministère de l'Environnement du Québec, Québec
Gaétan Gingras	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Québec
Donald Michaud	Société de financement agricole, Lévis
Gérard Nadeau	Coopérative Fédérée de Québec

L'utilisation du masculin a pour seul but d'alléger le texte et ne signifie surtout pas que les femmes ne peuvent être productrices ou travailleuses dans l'industrie porcine. Des entreprises sont possédées et opérées par des femmes et, dans plusieurs fermes, elles sont des partenaires précieuses et indispensables au succès des opérations.

Nous espérons que ce guide saura vous aider dans vos démarches d'établissement ou dans vos projets de modifications de ferme porcine et qu'il contribuera à la réussite de votre entreprise!

LE COMITÉ DE RÉDACTION :

- Liliane Chénard, *ing. M.Sc., Consultante en production porcine et environnement*
- Susanne Brillant, *MBSI, Centre de développement du porc du Québec inc.*
- Stéphane Godbout, *ing. Ph.D., Centre de développement du porc du Québec inc.*
- Luc Pelletier, *agr., M.Sc., Centre de développement du porc du Québec inc.*

Table des matières

Page 4 *Préface*

Page 5 *Aux lecteurs*

Page 6 *Remerciements*

Page 9 *Situation de la production porcine*

Page 12 *SECTION I*
LA CONNAISSANCE DE LA PRODUCTION PORCINE

Page 15 *Chapitre 1 • Les races et la génétique*
- Page 15 *Les races utilisées au Québec*
- Page 16 *La génétique pour répondre au marché*
- Page 18 *Les sources d'approvisionnement en animaux reproducteurs*

Page 19 *Chapitre 2 • Le cycle de croissance et les stades de production*
- Page 19 *Le cycle de croissance et de reproduction et critères techniques*
- Page 20 *Les stades de production*

Page 23 *Chapitre 3 • Les performances de production*
- Page 23 *Le système d'identification*
- Page 23 *Les fiches de renseignement*
- Page 25 *Les registres et relevés de vente*
- Page 25 *La gestion des renseignements de production*

Page 27 *Chapitre 4 • La régie*
- Page 27 *La conduite de l'élevage*
- Page 28 *Le bien-être*
- Page 31 *L'alimentation*
- Page 32 *La gestion des déjections*

Page 35 *Chapitre 5 • La santé et la qualité*
- Page 35 *La santé et la biosécurité*
- Page 38 *La qualité*

Page 39 *Chapitre 6 • L'organisation du travail*
- Page 39 *La nature du travail*
- Page 40 *Les besoins en main-d'oeuvre*
- Page 40 *La taille de la ferme porcine*

Page 41 *Chapitre 7 • Les revenus provenant de la production*
- Page 41 *La mise en marché des animaux*
- Page 42 *Les assurances agricoles*

Page 45 *Chapitre 8 • Les investissements nécessaires*
- Page 46 *Les immobilisations*
- Page 46 *Les animaux*
- Page 46 *Coûts et performances des modèles de production*

Page 47 *SECTION II*
LES ÉTAPES DU PROJET

Page 49 *Chapitre 9 • La connaissance des ressources*
- Page 49 *Les réseaux et les regroupements*
- Page 49 *Les syndicats de gestion*
- Page 50 *Les clubs d'encadrement*
- Page 50 *Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*
- Page 50 *Les Centres multiservices en établissement agricole (CMÉA) et Centres régionaux en établissement agricole (CRÉA)*
- Page 51 *La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)*
- Page 51 *L'Union des producteurs agricoles (UPA)*
- Page 51 *Le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)*
- Page 52 *La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)*
- Page 52 *Les banques d'achat / vente de fermes*

Page 53 *Chapitre 10 • Le choix d'un type d'entreprise*
- Page 53 *L'image de votre entreprise*
- Page 54 *Les modes de propriété et les liens contractuels*
- Page 56 *Avis juridiques*

Page 57 *Chapitre 11 • Le projet par rapport à la réglementation*
- Page 57 *Au niveau municipal*
- Page 59 *Au niveau provincial*

Page 61 **Chapitre 12 • L'élaboration détaillée du projet**
Page 62 Le contexte du projet
Page 62 L'achat d'une ferme existante
Page 63 Une nouvelle construction
Page 65 La rénovation de bâtiments existants
Page 65 La préparation des travaux
Page 67 Le financement nécessaire
Page 71 Le plan d'affaires

Page 73 **Chapitre 13 • La certification environnementale**
Page 73 L'évaluation du besoin de faire une demande de certificat d'autorisation
Page 74 La demande de certificat d'autorisation (CA)
Page 76 Les distances séparatrices pour la prévention de la pollution de l'eau
Page 76 Les clubs agroenvironnementaux

Page 77 **Chapitre 14 • Les travaux de construction et de démarrage**
Page 78 Le chantier de construction
Page 78 Les contrats
Page 79 Les assurances personnelles pour le producteur et l'entreprise
Page 79 Le suivi technique au démarrage

Page 81 **Chapitre 15 • Mon suivi de projet**
Page 81 Mon rêve d'entreprise porcine
Page 84 Passer du rêve au projet

Page 87 **SECTION III**
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Page 89 **Chapitre 16 • La formation et les sources d'information**
Page 89 La formation
Page 91 Les colloques, congrès et expositions
Page 91 Les périodiques et les publications
Page 93 Les ressources Internet
Page 94 Les sources de documentation

Page 95 **Chapitre 17 • Le répertoire**
Page 95 Centre de développement du porc du Québec inc.
Page 95 Centres d'insémination artificielle porcins
Page 96 Centres multiservices et centres régionaux d'établissement en agriculture (CMÉA, CRÉA)
Page 96 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Page 97 Ministère de l'Environnement du Québec
Page 98 Organismes de gestion des surplus
Page 98 Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ)
Page 99 Société de financement agricole (SFA)
Page 100 Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPQ)
Page 100 Société du crédit agricole (SCA)
Page 101 Union des producteurs agricoles (UPA), ses fédérations régionales et quelques fédérations spécialisées

ANNEXES

Page 103 **Annexe 1 • Performances techniques en maternité et en croissance-finition et coûts d'investissement : sept modèles naisseur-finisseur**

Page 106 **Annexe 2 • Caractéristiques des déjections de porcs**

Page 107 **Annexe 3 • Évaluation des bâtiments**

Situation de la production porcine

Démarrer en production porcine ou modifier son exploitation afin d'être en mesure de rencontrer des standards de production toujours en évolution, c'est vouloir contribuer au dynamisme de cette production agricole qui joue un rôle important dans le portrait économique du Québec. En effet, en 1997, ce secteur a produit 5,4 millions de porcs représentant une valeur de 923,7 millions de dollars. L'exportation a représenté près de la moitié du volume de production, soit 2,5 millions équivalent de porcs (158 599 tonnes métriques de viande) et plus de 60 % de ces exportations ont été réalisées aux États-Unis. Le Québec, à lui seul, a comblé 40 % du total des exportations canadiennes de viande de porc contribuant de manière notable à la balance commerciale du Québec et du Canada. La place du Québec comme producteur de porcs au Canada est importante, tant par son volume de production que par la qualité de la viande produite et par l'expertise de ses producteurs et de son industrie.

Le nombre d'emplois directs générés par cette production s'élevait, au Québec, en 1997, à 12 005, pour un total d'emplois directs et indirects de 28 091. Les retombées économiques pour le Québec atteignent 3,5 milliards de dollars.

Durant les quinze dernières années, la production porcine québécoise n'a connu d'augmentation importante de son cheptel que depuis le début des années 1990 où la production est passée d'environ 4,5 millions de porcs par année à 5,5 millions en 1997. En contrepartie, le nombre de fermes porcines a grandement diminué. Les fermes, de plus en plus grandes, produisent un nombre élevé de porcs occasionnant une concentration de la production dans certaines régions. En 1971, 17 428 fermes produisaient 1,81 million de porcs représentant une production de 100 porcs en moyenne par entreprise. En 1997, 2 700 producteurs ont produit 5,54 millions de porcs, ce qui représentait une production moyenne de 2 050 porcs par ferme.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE PORCS PAR PROVINCE AU CANADA POUR 1998

Provinces productrices de porcs • Portion de la production canadiennne (%)

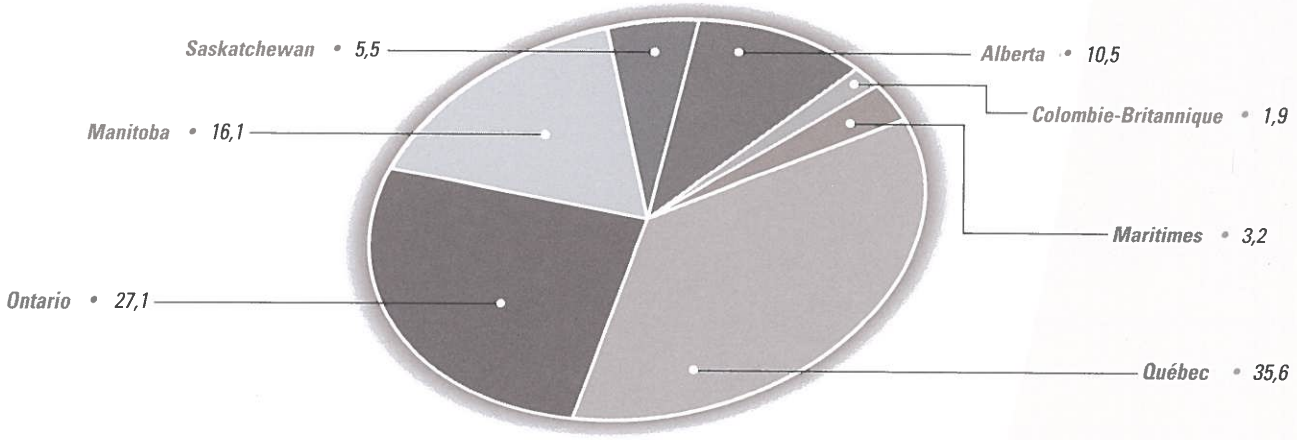

La production porcine au Canada, contrairement aux productions laitière et avicole, n'est pas contingentée. Les carcasses de porcs sont donc soumises à la loi de l'offre et de la demande. La mondialisation des marchés et la part importante de la production destinée à l'exportation exercent une pression sur les prix obtenus. Des cycles de prix sont observés et de fréquentes fluctuations surviennent selon l'offre et la demande domestique et mondiale. Ce contexte pousse l'industrie porcine à innover constamment afin de maintenir la place enviable du porc québécois sur les marchés internationaux. En effet, la viande de porc provenant du Québec et du Canada est appréciée pour sa qualité et sa faible teneur en gras. Les producteurs doivent donc constamment relever le défi de la commercialisation en travaillant à l'amélioration du contrôle sanitaire de leur exploitation, la productivité de leur troupeau et le contrôle de leurs coûts de production.

L'ouverture des marchés n'est qu'un des défis auxquels la production porcine doit faire face; le développement durable en est un autre de taille. Diminuer au maximum l'impact de la production porcine sur l'environnement est présentement une préoccupation mondiale. À cause de la concentration de la production et de l'augmentation du cheptel, les déjections animales produites sur certaines fermes et dans certaines régions dépassent la capacité des sols et des cultures à valoriser cet engrais fertilisant organique. De plus, les odeurs produites par les bâtiments d'élevage et lors de l'épandage sont au coeur de plusieurs frictions entre voisins. Des pistes de solutions à ces problèmes sont explorées dans plusieurs pays du monde, et le Québec n'est pas en reste. En effet, la réglementation québécoise est l'une des plus rigoureuses au monde. De plus, la conscientisation du milieu agricole s'est développée grandement au cours des dernières années. Il est important que les éleveurs démontrent une volonté de trouver des solutions viables qui leur permettront de continuer à produire et à prendre de l'expansion tout en étant en harmonie avec l'environnement et leur milieu. Le développement et la mise en action d'un plan agroenvironnemental pour conscientiser et encadrer la production représente le plus bel exemple du virage vers le développement durable que prend la production porcine québécoise.

Sources : - Les particularités de la production. Paul Rouillard. La Petite Terre. Juin 1998.
- Code de pratiques environnementales de l'industrie porcine canadienne. Conseil canadien du porc. 1996.
- Miseriez-vous encore sur le porc? Serge Lebeau et Luc Pelletier. Porc Québec. Mai 1994.

Le guide

Le présent guide est divisé en trois sections : la première touche à la connaissance de la production porcine comme telle; la seconde traite des principales étapes nécessaires à la réalisation d'un projet d'établissement en production porcine; et la troisième est consacrée aux sources d'information, à des suggestions de documents utiles ainsi qu'aux coordonnées des ressources à consulter en cours de démarrage tout comme en cours de production. L'ouvrage se termine par trois annexes qui complètent certains chapitres.

La première section présente les points essentiels qu'il faut connaître avant de débuter toute démarche. La seconde section, considérée comme le coeur du document, vise à aider les personnes qui démarrent en production. Les différents chapitres sont disposés selon l'ordre chronologique des étapes à suivre.

De façon plus élaborée, la deuxième section du guide traitant des principales étapes nécessaires à la réalisation d'un projet d'établissement en production porcine se divise comme suit :

- La connaissance des ressources
- Le choix d'un type d'entreprise
- Le projet par rapport à la réglementation
- L'élaboration détaillée du projet
- La certification environnementale
- Les travaux de construction et de démarrage
- Mon suivi de projet

La connaissance de la production porcine

Section 1

Chapitre 1 Les races et la génétique

Page 15 Les races utilisées au Québec
Page 16 La génétique pour répondre au marché
Page 18 Les sources d'approvisionnement en animaux reproducteurs

Chapitre 2 Le cycle de croissance et les stades de production

Page 19 Le cycle de croissance et de reproduction et critères techniques
Page 20 Les stades de production

Chapitre 3 Les performances de production

Page 23 Le système d'identification
Page 23 Les fiches de renseignement
Page 25 Les registres et relevés de vente
Page 25 La gestion des renseignements de production

Chapitre 4 La régie

Page 27 La conduite de l'élevage
Page 28 Le bien-être
Page 31 L'alimentation
Page 32 La gestion des déjections

Chapitre 5 La santé et la qualité

Page 35 La santé et la biosécurité
Page 38 La qualité

Chapitre 6 L'organisation du travail

Page 39 La nature du travail
Page 40 Les besoins en main-d'oeuvre
Page 40 La taille de la ferme porcine

Chapitre 7 Les revenus provenant de la production

Page 41 La mise en marché des animaux
Page 42 Les assurances agricoles

Chapitre 8 Les investissements nécessaires

Page 46 Les immobilisations
Page 46 Les animaux
Page 46 Coûts et performances des modèles de production

Section 1

Chapitre 1
Les races et la génétique

Page 15 *Les races utilisées au Québec*
Page 16 *La génétique pour répondre au marché*
Page 16 *La sélection*
Page 17 *La multiplication*
Page 17 *L'insémination artificielle*
Page 17 *Le contrôle de l'amélioration génétique*
- *La sélection ouverte*
- *La sélection fermée*
Page 18 *Les sources d'approvisionnement en animaux reproducteurs*

Des quelque 350 races de porcs qui existent dans le monde, 17 seraient plus couramment utilisées pour la sélection d'animaux. Chaque race a des particularités phénotypiques (manifestation extérieure des caractères génétiques) et génotypiques (bagage génétique hérité des parents, qu'il soit exprimé ou non) qui font sa distinction.

Les races utilisées au Québec

Au Québec, la production et la sélection ouverte sont généralement réalisées à partir de trois races principales. Deux races sont utilisées pour les lignées maternelles, soit Landrace et Yorkshire. Ces races sont croisées entre elles pour obtenir des femelles hybrides destinées à la production commerciale. Les sujets issus d'un premier croisement entre ces deux races pures produisent un animal hybride qui présente de meilleures performances que la moyenne de ses parents (effet d'hétérosis). Les races Landrace et Yorkshire sont reconnues pour leurs qualités maternelles : les porcelets sont vigoureux, les portées sont nombreuses et la production laitière des truies est excellente. Les femelles hybrides de premiers croisements (F1) produisent des porcelets qui sont destinés aux élevages commerciaux (animaux destinés à l'abattage).

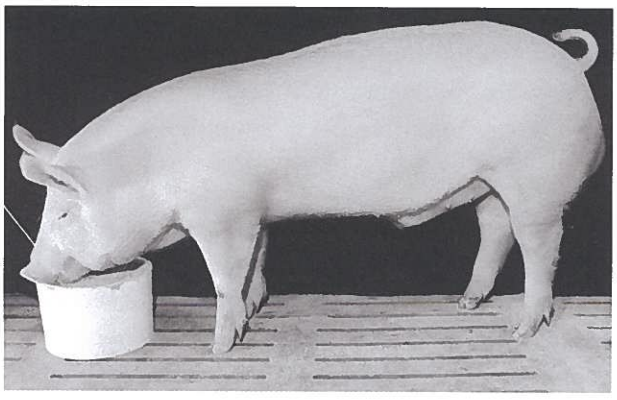

MAPAQ - CDPQ Photo : Marc Lajoie

Yorkshire

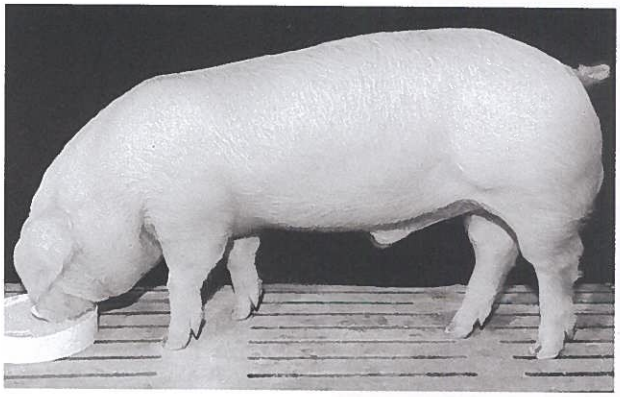

MAPAQ - CDPQ Photo : Marc Lajoie

Landrace

La lignée paternelle la plus couramment utilisée est la race Duroc. Cette race est reconnue pour sa vitesse de croissance et la qualité supérieure des carcasses et de la viande produites.

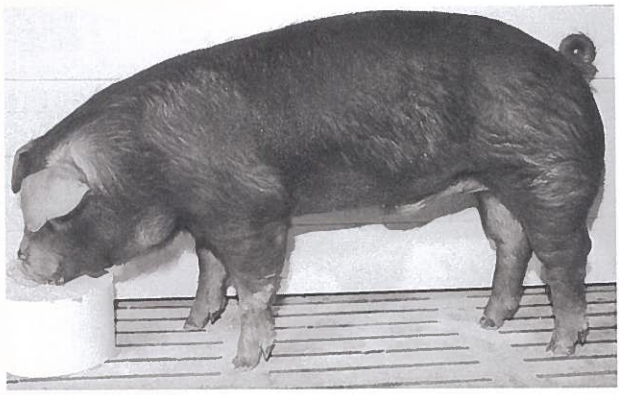

MAPAQ - CDPQ. Photo : Marc Lajoie

Duroc

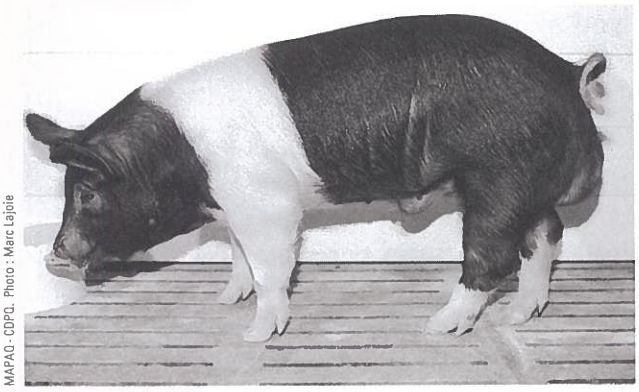

MAPAQ - CDPQ. Photo : Marc Lajoie

Hampshire

PYRAMIDE DE SÉLECTION

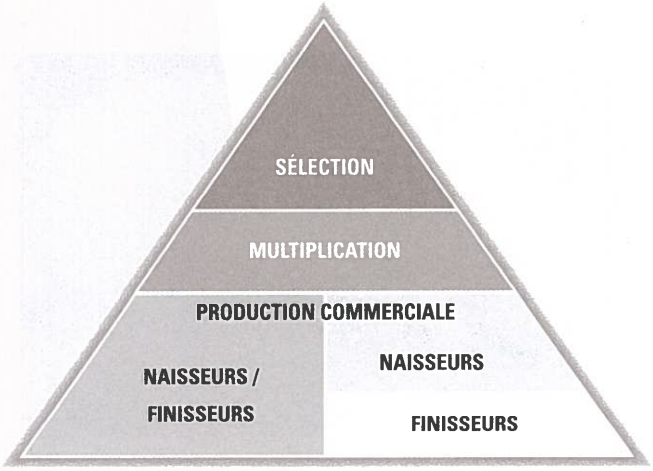

Les mâles de race pure Duroc sont donc croisés par saillie ou insémination artificielle avec des femelles hybrides au niveau des élevages commerciaux. Le schéma qui suit présente les différents croisements traditionnels réalisés pour obtenir des porcs commerciaux.

CROISEMENTS TRADITIONNELS

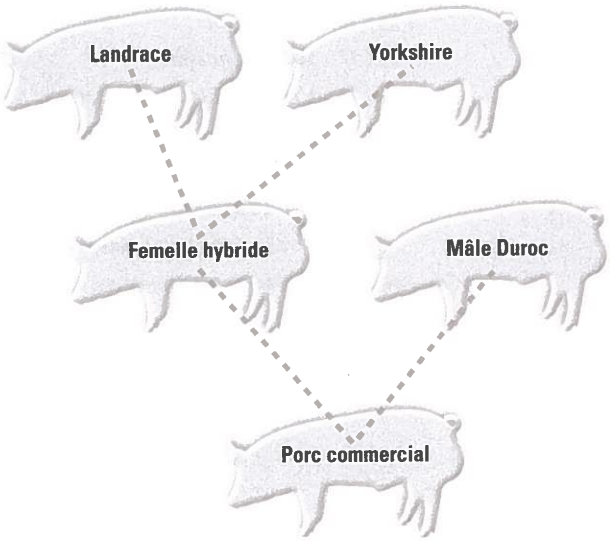

De façon marginale, d'autres races, telles que le Hampshire et le Spotted, sont sélectionnées et diffusées en race pure ou en croisements pour des besoins spécifiques.

La génétique pour répondre au marché

Pour produire un porc qui réponde aux exigences des marchés, une sélection génétique constante doit être faite. Cette sélection a contribué grandement à améliorer la qualité des porcs produits dans les élevages. Au Québec, la diffusion de cette génétique peut être représentée par la pyramide de sélection.

La sélection

La sélection est au sommet de la pyramide en raison du niveau génétique élevé des élevages. Ces élevages sont constitués d'animaux de race pure. Les sélectionneurs utilisent des critères génotypiques et phénotypiques pour produire des animaux de reproduction qui répondent aux attentes des multiplicateurs.

Des verrats issus d'élevages de sélectionneurs peuvent être vendus aux centres d'insémination artificielle ou directement aux producteurs commerciaux.

La multiplication

La multiplication, comme son nom l'indique, représente l'étape de production qui vise à fournir des animaux de reproduction aux élevages commerciaux. Les multiplicateurs produisent des animaux hybrides (truies F1) pour répondre aux besoins des fermes commerciales. La sélection génétique pratiquée dans les élevages de multiplication est généralement phénotypique.

L'insémination artificielle

L'insémination artificielle des truies est pratiquée de manière courante pour maintenir et améliorer la génétique, les performances et la santé des troupeaux québécois. Cette pratique est répandue tant au niveau des sélectionneurs et des multiplicateurs qu'au niveau des élevages commerciaux. En plus de diminuer de beaucoup le nombre de verrats nécessaires dans les élevages, l'insémination artificielle rend possible le transfert génétique rapide, car des verrats à haute valeur génétique sont disponibles par l'intermédiaire des centres d'insémination porcins. Les risques de contamination sanitaire sont réduits par l'insémination artificielle, car seule la semence est introduite dans l'élevage.

Les sources d'approvisionnement en semence pour l'insémination artificielle sont multiples. La semence peut provenir des verrats de l'élevage par un prélèvement fait directement à la ferme. Le prélèvement à la ferme est réalisé directement par le producteur qui a acquis la formation et les équipements nécessaires. La semence peut provenir également de l'un des deux réseaux de centres d'insémination du Québec (Centre d'insémination porcin du Québec ou Centre d'amélioration génétique porcine) ou de centres privés qui produisent la semence pour leurs élevages et leurs partenaires de production.

Le contrôle de l'amélioration génétique

L'amélioration génétique des porcs est assurée par un contrôle rigoureux des performances de production et des caractères des animaux et par la sélection faite à partir de ces résultats. La sélection peut être réalisée de manière ouverte ou fermée.

LA SÉLECTION OUVERTE

La sélection ouverte est caractérisée par les techniques reconnues et standardisées utilisées pour réaliser les tests sur les performances des animaux. Les résultats obtenus sont publics et peuvent être consultés par des acheteurs éventuels. Ces résultats sont inclus dans une banque de données et une analyse permet la comparaison à des moyennes québécoises et canadiennes. Les contrôles de sélection ouverte sont réalisés au Québec par le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) qui offre différents programmes de contrôle : le PEG (Programme d'évaluation génétique des porcs de race et de promotion de la femelle hybride), le PVSP (Programme vétérinaire de santé porcine) et le PEPS (Programme d'évaluation des porcs en station).

Les PEG-PVSP sont appliqués directement sur les fermes en sélection et en multiplication. Ces programmes fournissent des renseignements sur les caractères de sélection et la santé du troupeau. Les sélectionneurs qui participent à ces programmes peuvent adhérer au regroupement de la Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPQ). Pour chaque animal inscrit aux programmes, un certificat est émis par le CDPQ qui fournit de l'information précise sur l'animal, ses performances, ses parents et le potentiel génétique qu'il pourrait transmettre à ses descendants.

Le PEPS, quant à lui, se déroule à la station d'évaluation des porcs de Deschambault et vise à vérifier les performances des différents types génétiques utilisés au Québec. Ces tests fournissent plusieurs renseignements sur les caractères de production et permettent de valider les objectifs de sélection génétique.

LA SÉLECTION FERMÉE

La sélection fermée est utilisée directement par les compagnies ou sociétés privées. Une sélection fermée suppose un noyau de sélection privé et un réseau de producteurs qui assurent la multiplication et la diffusion des animaux. Les résultats obtenus, lorsqu'ils sont connus, sont difficilement comparables à des résultats d'une autre provenance, car les analyses sont faites à partir des banques de données des entreprises.

En sélection fermée, il est fréquent de rencontrer des animaux de lignées synthétiques : c'est-à-dire des animaux issus de divers croisements. Ces lignées sont développées afin d'obtenir des caractéristiques précises chez les animaux.

Les sources d'approvisionnement en animaux reproducteurs

Comme il a été mentionné précédemment, les sélectionneurs approvisionnent les élevages multiplicateurs et les centres d'insémination artificielle. À leur tour, les multiplicateurs fournissent les truies hybrides F1 aux producteurs commerciaux. En ce qui a trait aux verrats, le producteur commercial peut s'adresser soit aux sélectionneurs, soit aux multiplicateurs, soit aux centres d'insémination artificielle.

De manière générale, les éleveurs sélectionneurs sont aussi des éleveurs multiplicateurs. La Société des éleveurs de porcs du Québec peut fournir une liste de ses membres. De plus, plusieurs fournisseurs d'intrants peuvent fournir des animaux à leurs clients ou partenaires de production. Des animaux peuvent aussi être acquis directement de compagnies privées spécialisées dans la génétique porcine.

Sources : - Mémento de l'éleveur de porc. Institut technique du porc, 5e édition, 1993
- Approche stratégique de l'amélioration du porc du Québec. N. Dion, A. Broes et L. Pelletier. Centre de développement du porc du Québec. Juillet 1997.

Chapitre 2
Le cycle de croissance et les stades de production

Page 19 *Le cycle de croissance et de reproduction et critères techniques*
Page 20 *Les stades de production*
Page 20 *La maternité*
Page 21 *La pouponnière*
Page 21 *La croissance-finition*
Page 21 *La ferme naisseur-finisseur*

Le cycle de croissance et de reproduction et critères techniques

Pour assurer la réussite de son entreprise porcine, le producteur doit bien connaître et contrôler les critères techniques rattachés aux différentes étapes du cycle de croissance et de reproduction du porc. La figure qui suit présente des valeurs moyennes qui doivent être utilisées à titre indicatif. Ces valeurs peuvent aider un nouveau producteur à situer les performances de son troupeau et elles peuvent aussi aider l'acheteur d'une ferme existante à évaluer le potentiel de production d'un élevage.

CYCLE DE CROISSANCE ET DE REPRODUCTION DU PORC ET CRITÈRES TECHNIQUES MOYENS

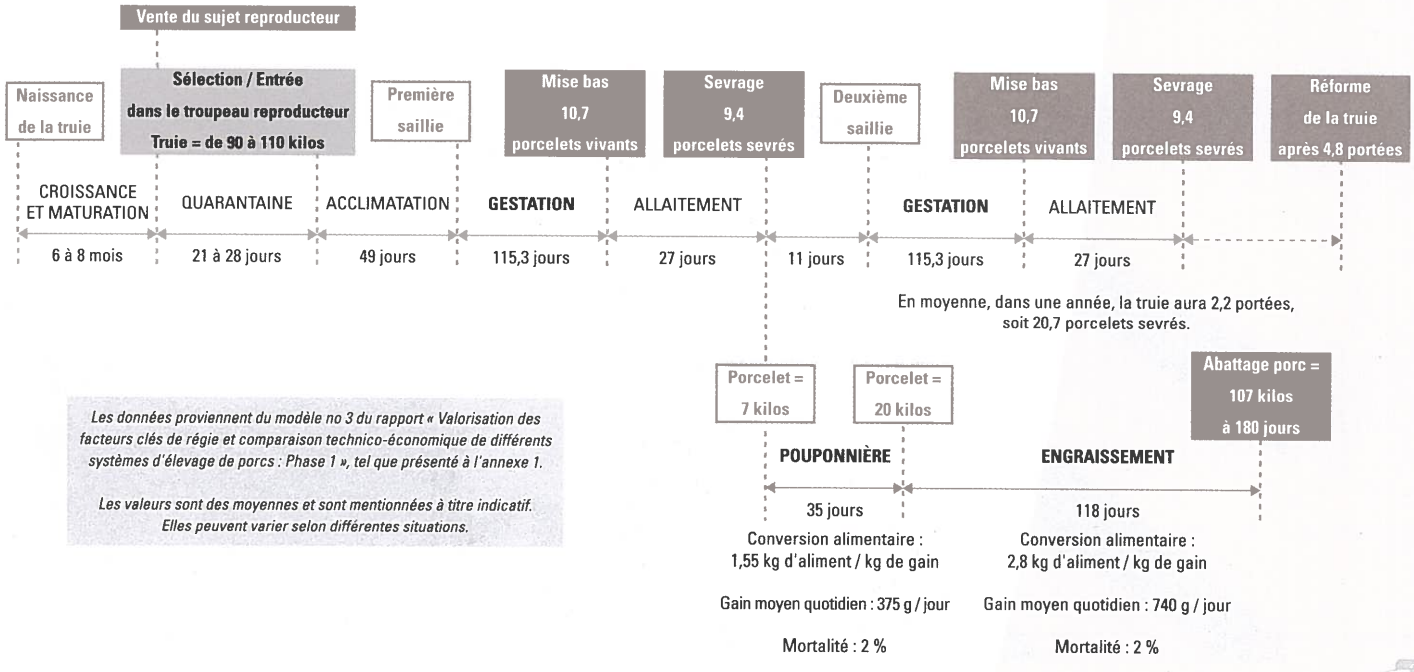

Les données proviennent du modèle no 3 du rapport « Valorisation des facteurs clés de régie et comparaison technico-économique de différents systèmes d'élevage de porcs : Phase 1 », tel que présenté à l'annexe 1.

Les valeurs sont des moyennes et sont mentionnées à titre indicatif. Elles peuvent varier selon différentes situations.

Les stades de production

En production porcine, il existe trois différents stades de production, soit : la maternité (stade naisseur), la croissance en pouponnière et la croissance-finition (stade finisseur). Les producteurs disposent de plusieurs possibilités pour débuter en production porcine. Ils peuvent se concentrer sur un ou plusieurs stades de production.

NOMBRE D'ENTREPRISES PORCINES PAR STADE DE PRODUCTION, QUÉBEC, 1997-1998

	Nombre	%
Naisseur	610	28,7
Finisseur	482	22,6
Naisseur-finisseur	1 036	48,7
TOTAL	2 128	100,0

Source : Régie des assurances agricoles du Québec, 1998.

La maternité

La production de porcelets se fait dans la section maternité. Ce stade de production demande le plus de travail, d'expertise et de rigueur. Le producteur doit apporter une attention particulière aux truies par les suivis des saillies dans la section de gestation et par les suivis des mises bas dans la section des mises bas. Des interventions sont parfois nécessaires pour aider la truie lors de la mise bas. En plus de gérer le troupeau des truies, il faut porter une attention aux verrats de l'élevage, au choix des semences et à la maîtrise de la technique d'insémination artificielle si celle-ci est utilisée. Après la mise bas, il faut aussi apporter des soins aux porcelets; divers traitements doivent être réalisés tels que la taille des dents, la castration et la vaccination. L'alimentation, les systèmes de distribution de l'eau et les systèmes de contrôle de l'ambiance exigent aussi un suivi.

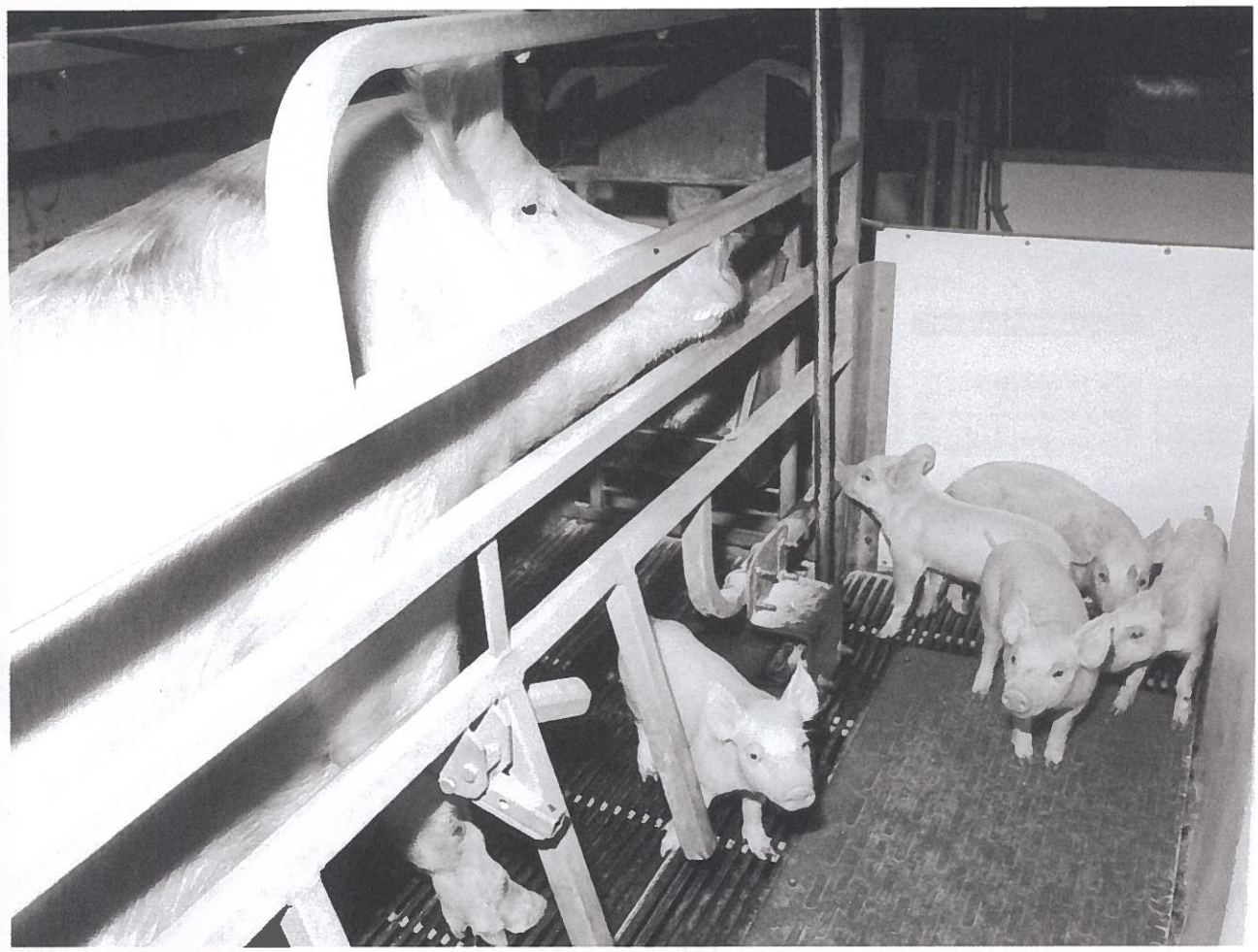

MAPAQ - CDPQ Photo : Marc Lajoie

MAPAQ. Photo : Marc Lajoie

Une observation régulière des porcelets permet de détecter toute anomalie.

Certains producteurs préfèrent se spécialiser dans ce stade de production et être « naisseurs », c'est-à-dire qu'ils concentrent leur travail en maternité.

La pouponnière

Le stade de production en pouponnière se résume à élever les porcelets du sevrage jusqu'au transfert en croissance-finition. À ce stade de production, il faut veiller à fournir des conditions d'ambiance propices à la croissance et à la santé des porcelets. Un suivi est aussi nécessaire concernant l'alimentation et les systèmes de distribution de l'eau. Certaines interventions peuvent aussi être nécessaires pour assurer la santé des porcelets. Il y a encore peu de producteurs qui se spécialisent uniquement dans ce stade de production.

Le producteur qui opère une maternité et/ou une pouponnière et qui est propriétaire de ses animaux est aussi responsable de leur mise en marché. Il peut vendre ses animaux directement à d'autres producteurs ou à un fournisseur de services qui s'occupe de la revente à ses clients.

La croissance-finition

En croissance-finition, les porcelets issus de la pouponnière sont amenés jusqu'à un poids d'environ 107 kg. Les tâches principales consistent à faire le suivi sanitaire des animaux et à veiller au bon fonctionnement des systèmes d'alimentation, de distribution en eau et de contrôle de l'ambiance. Vers la fin de la période de finition, les porcs doivent être pesés pour s'assurer qu'ils ont le bon poids avant d'être expédiés à l'abattoir, dans le cas des porcs commerciaux, et vers d'autres fermes, dans le cas des reproducteurs. Le producteur qui vend des animaux de reproduction doit assurer la mise en marché de ses animaux.

La ferme naisseur-finisseur

La ferme porcine naisseur-finisseur classique possède ses truies, produit ses porcelets et, ensuite, continue la production au stade croissance-

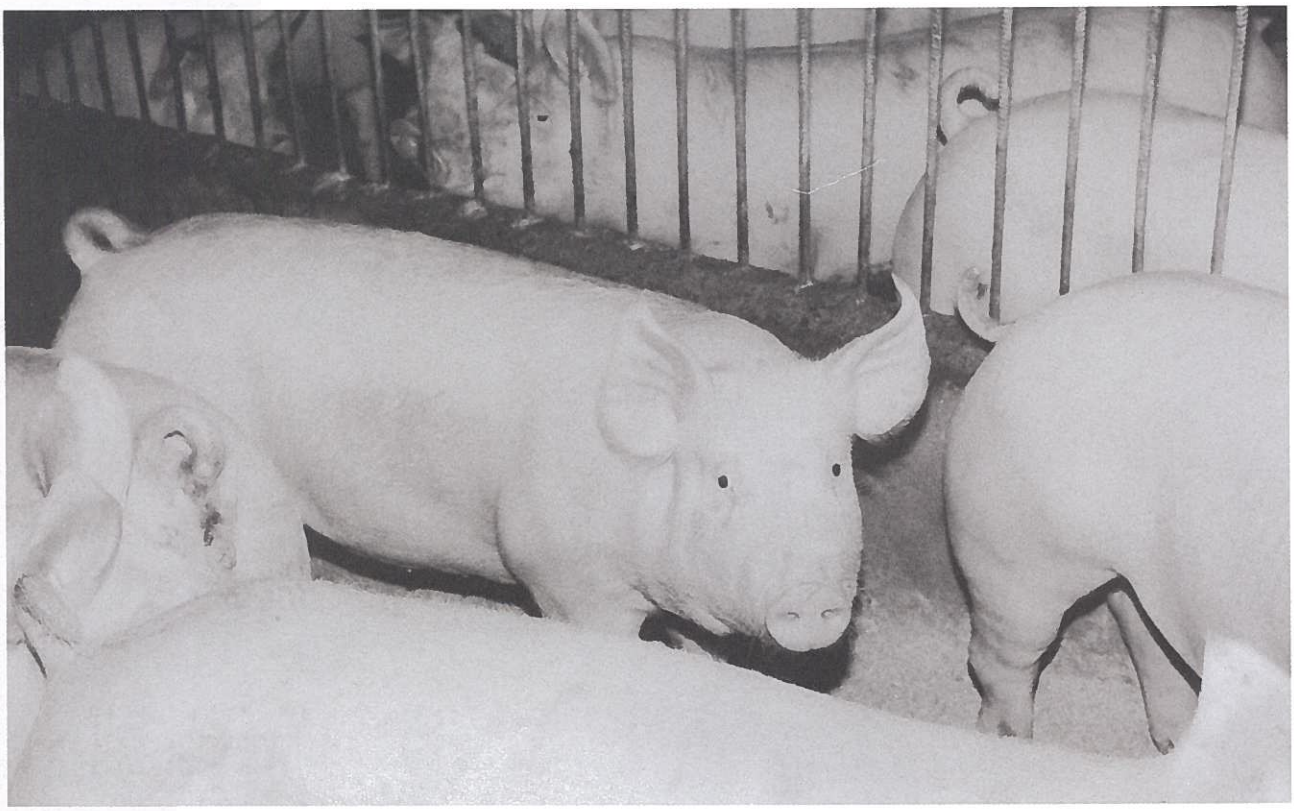

CDPQ. Photo : H. Guimont

finition jusqu'à l'abattage ou la vente de sujets destinés à la reproduction. De cette façon, le producteur jouit d'une grande autonomie, car il contrôle sa source de porcelets en les produisant lui-même. Son travail est plus diversifié puisqu'il doit maîtriser toutes les étapes de production.

SCHÉMA DES STADES DE PRODUCTION PORCINE ET LES TÂCHES RELIÉES

MATERNITÉ	*POUPONNIÈRE*	*CROISSANCE-FINITION*	
Truies + verrats - alimentation - saillies - gestation - mise bas **Porcelets** - vaccination - castration - taille des dents	**Porcelets sevrés** - alimentation - soins aux animaux	**Porcs jusqu'à 107 kg** - alimentation - soins aux animaux - pesée - expédition	→ **ABATTOIR**

← **NAISSEUR** →

← **FINISSEUR** →

← **NAISSEUR-FINISSEUR** →

Chapitre 3
Les performances de production

Page 23 Le système d'identification
Page 23 Les fiches de renseignements
Page 25 Les registres et relevés de vente
Page 25 La gestion des renseignements de production

Les performances de production constituent des renseignements indispensables à l'analyse de la situation d'une ferme. Pour un nouveau producteur, il est important de pouvoir se situer par rapport aux performances moyennes des autres éleveurs. Ces indicateurs de productivité permettent de cibler des aspects et des secteurs de la production qui nécessitent plus d'attention. Par exemple, après vérification, un taux de conversion élevé peut être expliqué par du gaspillage fait par les animaux. Un intervalle sevrage-saillie fécondante long peut, quant à lui, signifier une négligence dans la détection des chaleurs ou des problèmes de santé chez les truies. Plus la période utilisée pour cumuler ces indicateurs de productivité est longue, meilleur est le portrait de l'élevage étudié. De plus, la rigueur avec laquelle l'information a été consignée est déterminante.

Le système d'identification

Les animaux sont identifiés à leur naissance par un système (tatouage, marquage ou étiquetage des oreilles, puce électronique) qui permet de retracer l'animal en cours de production et, aussi, de consigner l'information correspondant à sa productivité.

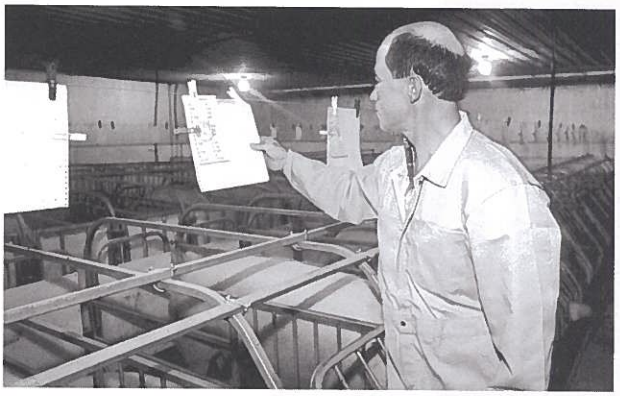

MAPAQ. Photo : Marc Lajoie

Le producteur gère les truies gestantes à l'aide de fiches de renseignements.

Les fiches de renseignements

Sur une fiche individuelle, le naisseur cumule tous les renseignements concernant une truie donnée tout au long de sa vie productive. Cette fiche « truie » donne, entre autres, les dates de saillie, de mise bas (prévue et réelle) et de sevrage, le nombre total de porcelets nés, le nombre de porcelets nés vivants, le nombre de porcelets sevrés, etc. Les fiches « portée » permettent de faire le suivi d'une portée particulière et accompagnent la truie dès que celle-ci est considérée gestante. Ces fiches contiennent les renseignements suivants : dates de saillie, verrat utilisé, dates de mise bas (prévue et réelle), information sur la portée et sur le sevrage, interventions particulières, etc. *(voir les fiches en page 24)*.

EXEMPLE DE FICHE « TRUIE »

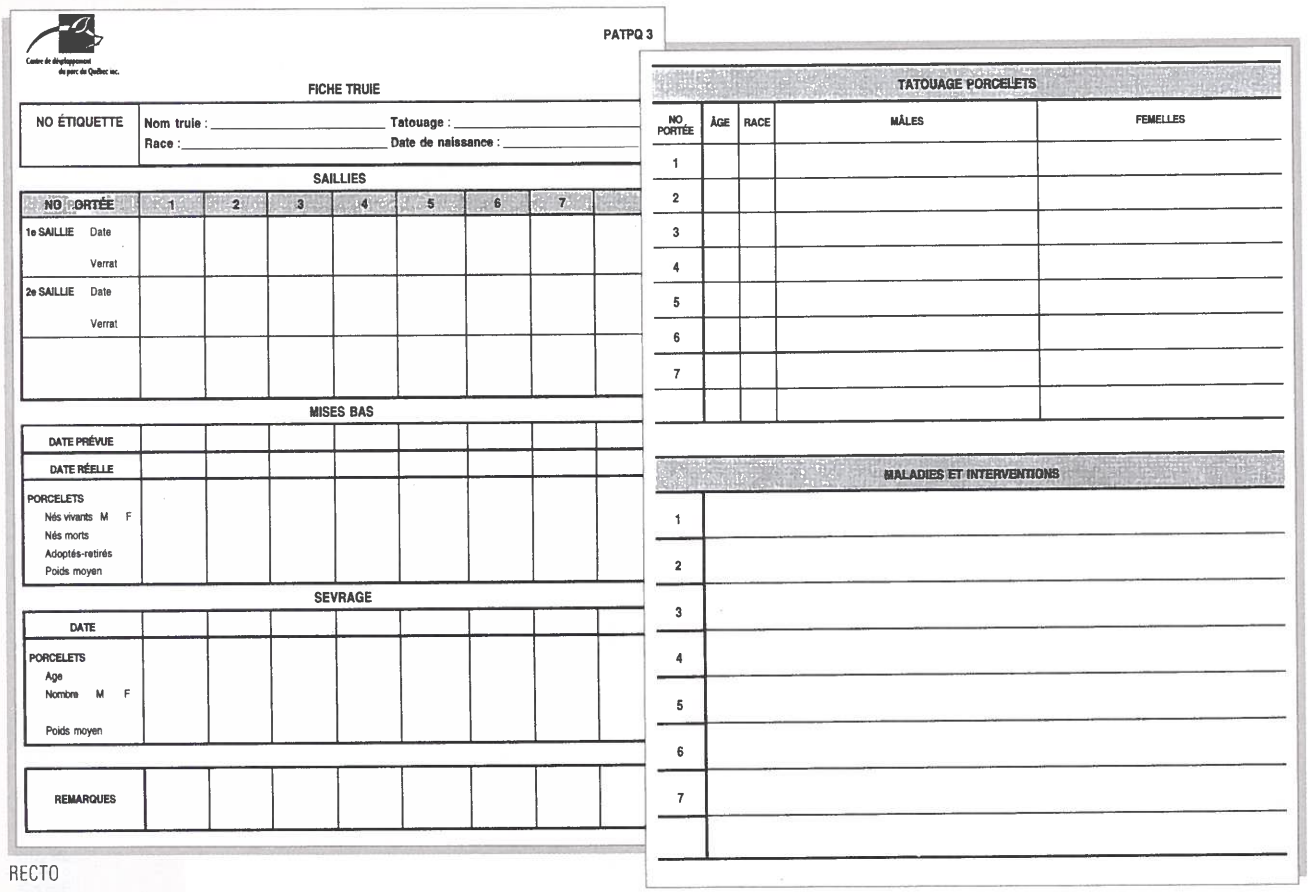

Centre de développement du porc du Québec inc.

PATPQ 3

FICHE TRUIE

NO ÉTIQUETTE

Nom truie : _____ Tatouage : _____

Race : _____ Date de naissance : _____

SAILLIES

NO PORTÉE	1	2	3	4	5	6	7	
1e SAILLIE Date								
Verrat								
2e SAILLIE Date								
Verrat								

MISES BAS

DATE PRÉVUE								
DATE RÉELLE								
PORCELETS								
Nés vivants M F								
Nés morts								
Adoptés-retirés								
Poids moyen								

SEVRAGE

DATE								
PORCELETS								
Age								
Nombre M F								
Poids moyen								

REMARQUES								

RECTO

TATOUAGE PORCELETS

NO PORTÉE	ÂGE	RACE	MÂLES	FEMELLES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

MALADIES ET INTERVENTIONS

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	

VERSO

EXEMPLE DE FICHE « PORTÉE »

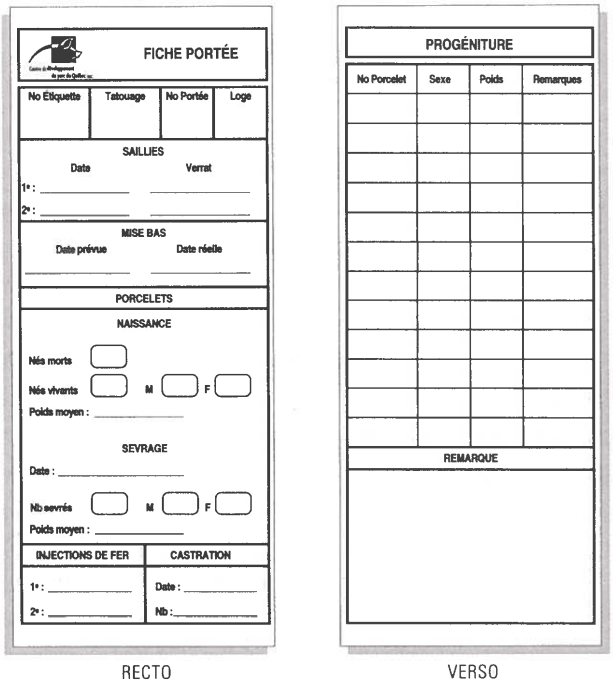

Centre de développement du porc du Québec inc.

FICHE PORTÉE

No Étiquette	Tatouage	No Portée	Loge

SAILLIES

Date Verrat

1e : _____ _____

2e : _____ _____

MISE BAS

Date prévue Date réelle

_____ _____

PORCELETS

NAISSANCE

Nés morts ☐

Nés vivants ☐ M ☐ F ☐

Poids moyen : _____

SEVRAGE

Date : _____

Nb sevrés ☐ M ☐ F ☐

Poids moyen : _____

INJECTIONS DE FER	CASTRATION
1e : _____	Date : _____
2e : _____	Nb : _____

RECTO

PROGÉNITURE

No Porcelet	Sexe	Poids	Remarques

REMARQUE

VERSO

Les registres et relevés de vente

Pour les producteurs en pouponnière et croissance-finition, des registres en fonction du local, du parquet ou du lot sont essentiels pour faire le suivi des inventaires et des performances (poids à l'entrée et à la sortie, mortalité, dates d'entrée et de sortie en pouponnière ou croissance-finition, observations/traitements). D'autres types de registres peuvent être utilisés par le producteur pour faire le suivi de sa production (saillies, vente, consommation d'aliments, inventaire de poids). Pour les fermes croissance-finition, les relevés provenant de l'abattoir fournissent aussi des renseignements importants sur les ventes et le classement des animaux. Les registres de vente pour les animaux de reproduction sont importants et devraient s'accorder aux autres données de l'entreprise (nombre de porcelets sevrés, mortalité, etc.).

Il est toujours sage d'étudier ces systèmes de registres et les chiffres qu'ils contiennent avec une personne qui s'y connaît en production porcine, car ils sont relativement complexes pour un novice, mais très importants pour le suivi d'un élevage.

La gestion des renseignements de production

L'information recueillie sur les différentes fiches et registres doit être compilée et analysée pour fournir un portrait global de l'entreprise. Des logiciels destinés à la gestion de troupeaux sont disponibles et peuvent être utilisés directement à la ferme par le producteur. Le « Guide d'information des logiciels de gestion pour les exploitations porcines » peut être consulté pour éclairer les choix de logiciels.

Selon les régions, un suivi externe peut être effectué par le fournisseur de services ou à forfait par un consultant indépendant. L'adresse de certains intervenants faisant le suivi des informations techniques de production peut être obtenue dans le « Guide d'information des logiciels de gestion pour les exploitations porcines ».

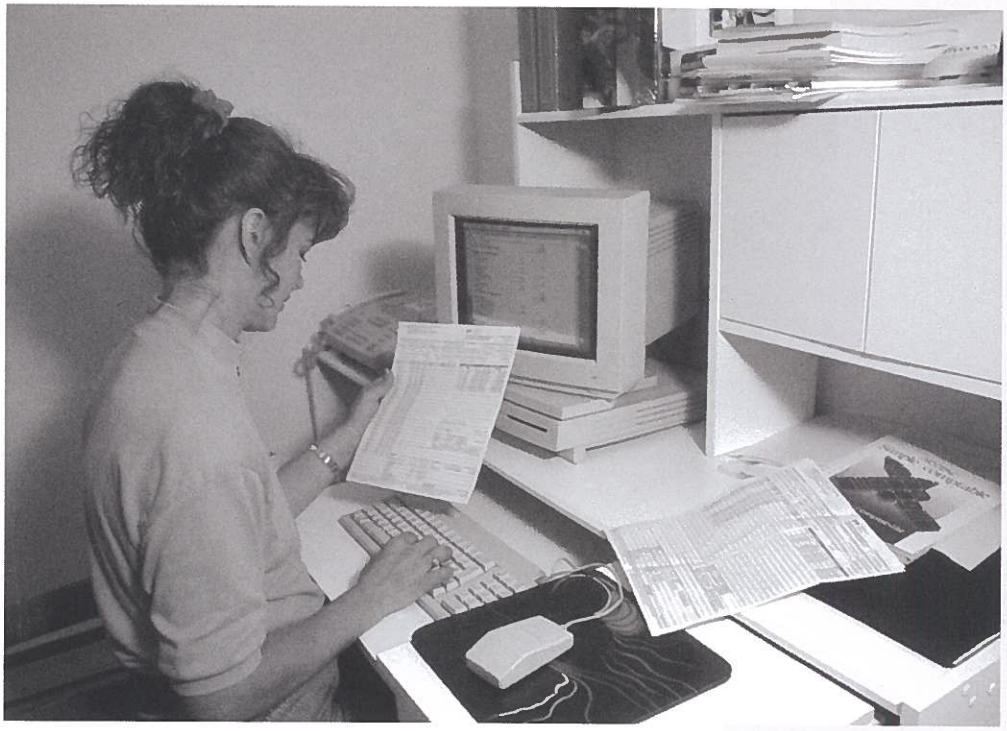

MAPAQ

De plus en plus, la gestion technico-économique de l'élevage se fait à l'aide de l'ordinateur.

L'information qui provient des analyses de performances aide grandement à prendre les bonnes décisions au moment de l'achat d'une ferme existante ou lorsque des modifications de pratiques sont envisagées, que ce soit chez un nouveau producteur comme chez un producteur établi depuis plus longtemps. Les paramètres de productivité sont très utiles pour distinguer les éléments de la production nécessitant plus d'attention, par exemple pour améliorer la productivité de l'entreprise ou pour expliquer des résultats financiers peu intéressants. Ces paramètres de production sont aussi des éléments importants dans l'analyse de la situation d'une ferme en vue d'obtenir du financement destiné à son achat ou à des rénovations importantes.

Référence : Fortin, Richelle et Yvonne Richard. 1997. Guide d'information des logiciels de gestion pour les exploitations porcines, Centre de développement du porc du Québec inc., 36 p.

Chapitre 4
La régie

La régie fait référence à plusieurs aspects de la production, particulièrement par l'intermédiaire du contrôle des paramètres de production comme la conduite d'élevage, l'ambiance, l'alimentation, la gestion des déjections et certains aspects reliés au bien-être des porcs.

Page 27 *La conduite de l'élevage*
- Page 28 *En continu*
- Page 28 *En bandes*
- Page 28 *Le tout-plein/tout-vide*

Page 28 *Le bien-être*
- Page 28 *La législation*
- Page 29 *L'ambiance et la ventilation*
- Page 30 *L'attribution d'espace par animal*

Page 31 *L'alimentation*
- Page 31 *L'alimentation et l'environnement*
- Page 31 *Le mode d'alimentation*

Page 32 *La gestion des déjections*
- Page 32 *La gestion liquide*
- Page 33 *La gestion solide*
- Page 33 *Le traitement*

Les élevages, au Québec et au Canada, sont, en quasi-totalité, des élevages confinés, c'est-à-dire opérés à l'intérieur de bâtiments. Il est alors possible de contrôler l'environnement immédiat de l'animal pour ainsi lui fournir les meilleures conditions possibles de croissance et de bien-être. Les observations, les soins et les manipulations d'animaux peuvent se faire plus rapidement et de manière plus efficace. En Europe, et particulièrement en Angleterre, les élevages à l'extérieur sont assez répandus. Les hivers anglais sont moins rigoureux et présentent moins de risques pour les animaux que les hivers du nord de l'Amérique. De manière générale, les élevages extérieurs sont moins productifs que ceux à l'intérieur et demandent plus de travail pour faire un suivi adéquat des animaux.

La conduite de l'élevage

La conduite de l'élevage fait référence à la manière de « gérer » le troupeau. L'organisation du travail ainsi que le design des bâtiments sont grandement conditionnés par la conduite du troupeau choisie avant de démarrer un nouvel élevage. Pour choisir une conduite par rapport à une autre, il faut considérer la taille du troupeau, le contrôle sanitaire que l'on veut exercer sur l'élevage et l'organisation du travail qui convient. Il est important de discuter de ces aspects avec des conseillers en production et des vétérinaires, car le choix de la conduite a des conséquences, en particulier sur le design du bâtiment et sur l'organisation de l'élevage. Dans plusieurs cas, des changements dans la conduite d'un bâtiment existant peuvent être impossibles à moins de procéder à des rénovations majeures. Ces modifications peuvent impliquer un réarrangement des salles de la porcherie, et ce, pour tous les stades de production.

En continu

La conduite en continu est caractérisée par la présence d'animaux à différents stades de production dans une même salle ou bâtiment. Le nombre de mises bas ou de saillies n'est pas uniforme d'une semaine à l'autre. Les truies se succèdent dans la section mise bas; il peut y avoir des mises bas et des saillies tous les jours. Aux stades de production pouponnière et croissance-finition, les animaux de différents âges se côtoient dans une même salle ou bâtiment. Le contrôle sanitaire devient plus difficile, car les salles ne sont jamais vides et les animaux se succèdent constamment. Par conséquent, il est difficile de procéder à un lavage et à une désinfection systématiques. Les animaux de différents âges qui se retrouvent dans une même salle n'ont pas nécessairement la même protection immunitaire, ce qui entraîne des problèmes de contrôle sanitaire. Le contrôle des conditions d'ambiance des salles est aussi plus problématique, car les porcs qui ne sont pas au même stade de développement ont des besoins différents en ce qui concerne le contrôle de la température ambiante.

En bandes

Depuis quelques années dans plusieurs élevages, la conduite du troupeau se fait en bandes. Le producteur synchronise le cycle d'un nombre de truies donné pour qu'elles mettent bas au même moment. Le nombre de truies dans une bande, ainsi que la fréquence des bandes (à la semaine, aux 2 semaines, aux 3 semaines ou aux 5 semaines) sont déterminés en tenant compte de la taille du troupeau, de l'organisation du travail et de la taille désirée des lots de porcelets. En maternité, le suivi des mises bas, les sevrages et les saillies se succèdent à intervalles réguliers, ce qui permet une meilleure organisation du travail. L'élevage en bandes permet de fonctionner en salles ou en bâtiment complet avec des groupes d'animaux d'un même stade physiologique.

Le tout-plein/tout-vide

Cette technique consiste à remplir et à vider d'un seul coup une salle ou un bâtiment avec un groupe d'animaux à un même stade physiologique. Avant l'arrivée des animaux, que ce soit en mise bas, en pouponnière ou en croissance-finition, cette technique permet de laver et de désinfecter les lieux. Selon le nombre de truies, les lots de porcelets sevrés en même temps peuvent remplir une ou plusieurs chambres ou salles, d'abord en pouponnière, puis en croissance-finition; il est alors question de tout-plein/tout-vide par chambre. Si la taille des bandes le permet, il est aussi possible d'appliquer la technique du tout-plein/tout-vide à un bâtiment entier, que ce soit en pouponnière ou en croissance-finition.

Le bien-être

La législation

La préoccupation concernant le bien-être des animaux s'est particulièrement développée au cours des dernières années, et cela, surtout en Europe. Les consommateurs exercent une pression grandissante pour que les animaux d'élevage soient gardés dans de bonnes conditions. Des modifications dans les pratiques d'élevage ont déjà permis d'améliorer ces conditions. Au Canada, deux lois fédérales encadrent le bien-être des animaux par le biais des articles 444, 445 (interdiction de tuer, de blesser ou de mettre en danger volontairement les animaux de ferme ou tout autre animal possédé légalement) et l'article 446 (interdiction de faire souffrir inutilement les animaux) du Code criminel et la Loi sur la santé et la protection des animaux. De plus, au Québec, des règlements encadrent le transport des animaux et la réception de ceux-ci à l'abattoir. Le « Code de pratiques recommandées pour l'entretien et la manutention des porcs » constitue un bon outil pour guider les interventions auprès des porcs.

Sources : - Code de pratiques recommandées pour l'entretien et la manutention des porcs. 1984-1992. Publication 1771/E, Agriculture Canada. 1984 - 1992.

L'ambiance et la ventilation

Peu importe la conduite, un contrôle serré des conditions d'ambiance est important pour assurer le succès d'un élevage. À chaque stade de croissance correspond une condition d'ambiance optimale (température et humidité relative). Une bonne ventilation est essentielle puisque les animaux dégagent de la chaleur, des gaz et de l'humidité par leur respiration et leurs déjections.

SCHÉMA DE LA CIRCULATION DE L'AIR DANS LES PORCHERIES
L'air frais est introduit et se mélange à l'air de la pièce; l'air vicié est évacué à l'extérieur du bâtiment.

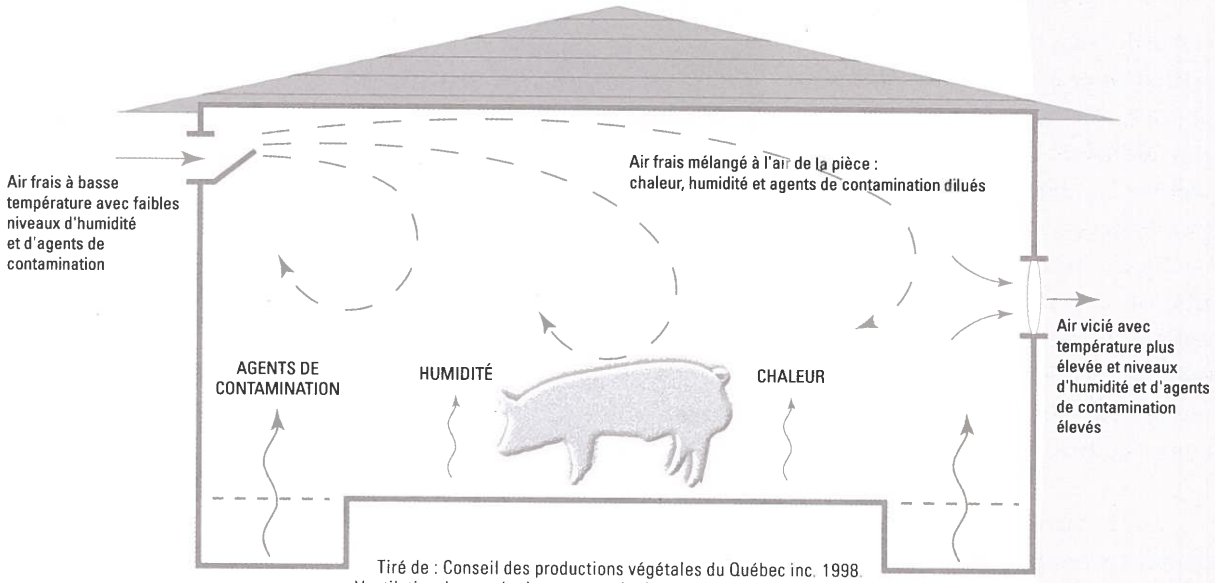

Tiré de : Conseil des productions végétales du Québec inc. 1998. Ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage, CPVQ et CPAQ.

La ventilation peut être mécanique ou naturelle et un système de chauffage est nécessaire pour maintenir des conditions favorables à la croissance des animaux. Il est question de ventilation mécanique lorsque les échanges d'air reposent essentiellement sur l'utilisation de ventilateurs. La ventilation mécanique peut être classée en deux catégories : la ventilation conventionnelle, lorsque les ventilateurs sont installés dans les murs, et l'extraction basse, lorsque les ventilateurs tirent l'air sous le plancher latté. Les bâtiments qui utilisent la ventilation naturelle n'ont pas de ventilateur mécanique mais possèdent des ouvertures dans le faîte du bâtiment et dans les murs. Ces ouvertures sont automatisées et assurent une ventilation adéquate en utilisant l'effet « cheminée » et les déplacements naturels de l'air. Des

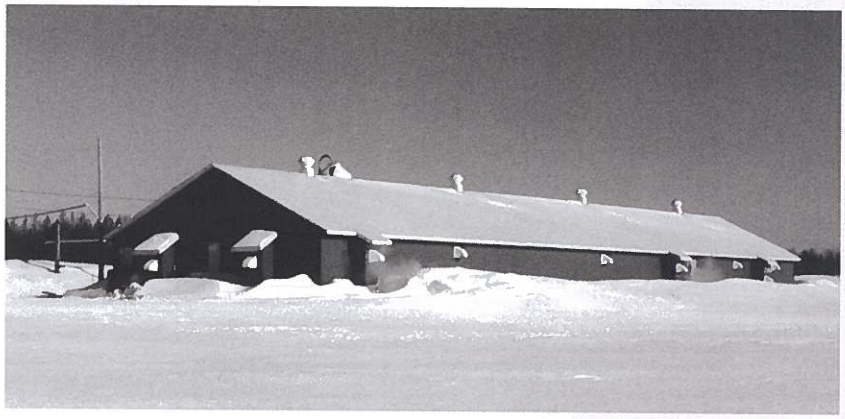

MAPAQ - CDPQ. Photo : Marc Lajoie

VENTILATION MÉCANIQUE
L'air vicié est extrait par des ventilateurs, créant une dépression qui permet l'apport d'air frais.

ingénieurs spécialisés en production animale, des conseillers en équipement ou des conseillers en production devraient être consultés pour assurer que les équipements en place ou à choisir permettent de maintenir les conditions optimales de production.

L'attribution d'espace par animal

L'attribution d'espace est le calcul de la superficie moyenne qu'il faut allouer à chaque animal afin de s'assurer de sa bonne santé, de son bien-être et d'une croissance rapide. Ce paramètre est déterminant lors de la conception du bâtiment, de l'évaluation des besoins en ventilation et en chauffage ainsi que dans le choix des équipements. Une densité trop élevée peut entraîner des problèmes de comportement chez l'animal.

La surface de plancher requise dépend principalement du stade de production et du type de plancher. En fonction de ces paramètres, la surface de plancher requise peut varier, par exemple, de 0,16 m² par tête pour des porcelets de 10 kg à 2,6 m² par tête pour des truies de 250 kg. Il est donc important de consulter des spécialistes et les différents guides et codes de pratique publiés par les organismes gouvernementaux ou par le Conseil des productions animales du Québec inc.

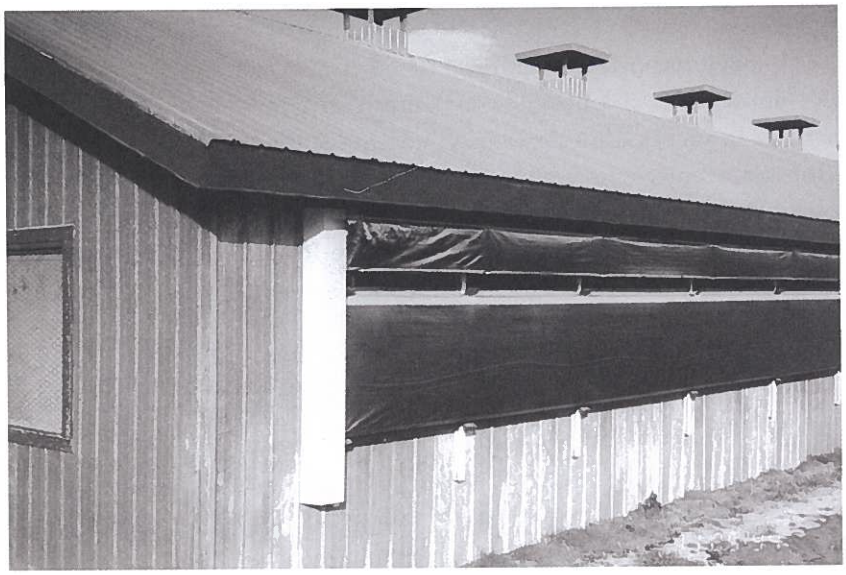

MAPAQ. Photo : G. Gingras

VENTILATION NATURELLE
Les ouvertures latérales se ferment, dans certains cas par des rideaux, dans le but d'ajuster les conditions d'ambiance

RECOMMANDATIONS DE LA SURFACE DE PLANCHER REQUISE POUR LES PORCS (M²/TÊTE)

	Plancher		
Élevage	**Entièrement latté**	**Partiellement latté**	**Plein**
Cochette et truie			
150 kg	--	1,5	1,7
200 kg	--	1,8	2,0
250 kg	--	2,1	2,3
plus de 250 kg	--	2,3	2,6
Mise bas	3,0	--	--
Post sevrage			
10 kg	0,16	0,18	0,21
20 kg	0,26	0,28	0,33
Croissance-finition			
Élevage en continu			
25-60 kg	0,43	0,46	0,55
60-100 kg	0,65	0,71	0,84
25-100 kg	0,55	0,60	0,71
Élevage en tout-plein/ tout-vide			
25 kg	0,30	0,33	0,39
40 kg	0,41	0,44	0,53
60 kg	0,54	0,58	0,69
80 kg	0,65	0,71	0,84
100 kg	0,76	0,82	0,97

Source : Conseil des productions végétales du Québec inc. 1998. Ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage, CPVQ et CPAQ, p. 59.

L'alimentation

L'alimentation est aussi un aspect de la production qui a des répercussions sur les performances des porcs, sur l'environnement ainsi que sur les revenus du producteur, car elle représente le coût le plus important. Les besoins nutritifs des animaux doivent être satisfaits à tous les stades de production, sans toutefois les excéder pour ainsi limiter la quantité des rejets dans les déjections. Des spécialistes en nutrition animale sont chargés de la formulation de ces aliments chez les meuniers. Les producteurs qui fabriquent leurs moulées directement à la ferme ou qui voudraient un avis indépendant dans la préparation de recettes pour leur troupeau peuvent utiliser les services de consultants en nutrition (indépendants ou fournisseur de minéraux et suppléments).

L'alimentation et l'environnement

Pour diminuer l'impact de la production porcine sur l'environnement, deux formulations différentes et plus devraient être servies au cours d'un stade de production, que ce soit en maternité, en pouponnière ou en croissance-finition. Offrir différentes formulations en cours de production permet de satisfaire le plus justement possible les besoins des porcs. Ainsi, les éléments nutritifs utilisés par l'animal sont mieux contrôlés : il y a moins de ces éléments qui se retrouvent dans les déjections.

Les nutritionnistes tiennent de plus en plus compte de travaux de recherche qui démontrent que les quantités d'azote et de phosphore contenues dans les déjections peuvent être grandement diminuées par une formulation plus précise sans toutefois nuire aux performances de production.

Le mode d'alimentation

Les porcs sont généralement nourris au moyen de trémies dans lesquelles la distribution des aliments se fait mécaniquement. Ces trémies sont souvent munies d'un système de distribution d'eau.

La combinaison « trémie-abreuvoir » ainsi que les abreuvoirs munis d'un bol limitent le gaspillage d'eau et, par conséquent, diminuent le volume de lisier à entreposer ou à épandre.

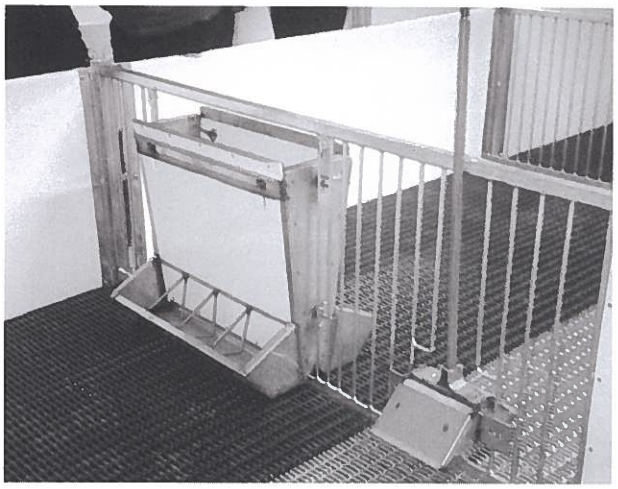

MAPAQ Photo : G. Gingras

Lors d'une exposition, on présente des modèles de trémie sèche et de bol à eau.

MAPAQ Photo : Marc Lajoie

En situation d'élevage, une trémie-abreuvoir utilisée pour l'alimentation des porcs en croissance-finition.

La gestion des déjections

La gestion des déjections dans le bâtiment constitue un autre aspect de la régie qui doit être déterminé avant la construction de nouveaux bâtiments ou une rénovation majeure. Le tableau de l'annexe 2 présente le volume des déjections produites selon le stade physiologique des porcs et le type de gestion des déjections choisi.

La gestion liquide

Les élevages sur planchers entièrement lattés ou partiellement lattés (lattes de béton ou caillebotis sur au moins le tiers de la surface du parquet) sont couramment répandus et limitent le travail de manipulation des lisiers dans le bâtiment. Les déjections se retrouvent sous forme liquide sous les lattes dans le dalot qui est vidangé régulièrement ou dans une cave à lisier qui n'est vidée que quelques fois par année. Pour les installations avec dalots, différents systèmes peuvent être choisis pour l'évacuation du lisier de la salle de production à la préfosse. Ces systèmes peuvent être mécaniques, comme la raclette, ou plus passifs, comme l'écoulement gravitaire, les systèmes de toilette ou de siphon. Le lisier est alors envoyé à la préfosse pour être ensuite pompé à l'extérieur dans une structure d'entreposage étanche.

La gestion du lisier sous forme liquide a le désavantage de produire plusieurs types de gaz. Certains d'entre eux peuvent être dangereux pour la santé humaine. Autant lors de la conception que lors des activités normales d'opération, il faut prendre des précautions particulières, et ce, surtout pour le travail en préfosse.

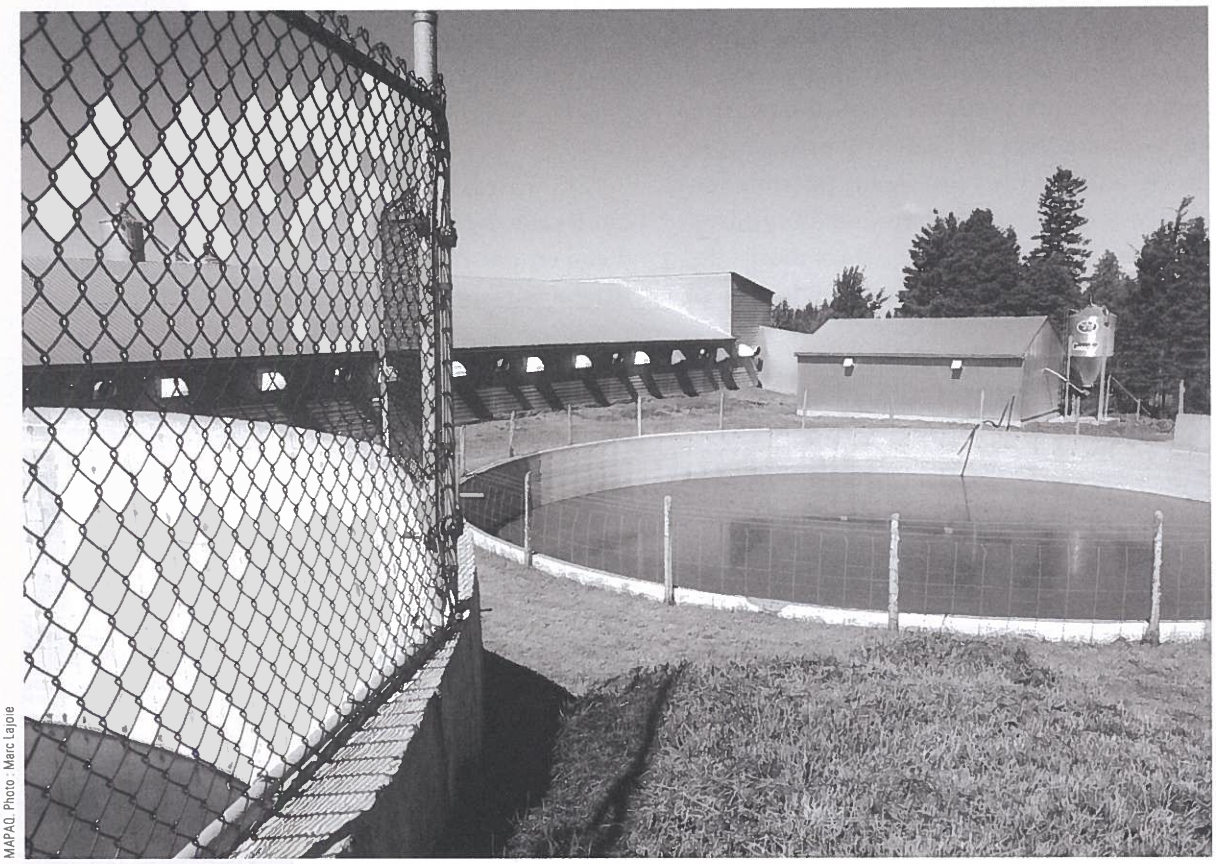

MAPAQ. Photo : Marc Lajoie

La très grande majorité des entreprises porcines adopte la gestion liquide des déjections. La fosse est située tout près du bâtiment.

La gestion solide

Les élevages sur litière profonde (biomaîtrisée ou non) ou mince se sont développés au cours des dernières années, en particulier pour le stade croissance-finition. En 1997, il y avait moins de 3 % des élevages utilisant ce type de gestion. Cette gestion permet une reprise des déjections sous forme solide et en diminue les volumes (une partie des liquides s'évapore dans l'air). Ces techniques, dans la plupart des cas, limitent les odeurs et offrent un meilleur environnement aux porcs qui s'occupent en jouant dans la sciure de bois ou la paille. Toutefois, ce système présente certains désavantages dont les émissions de gaz dommageables pour l'environnement et des contrôles sanitaires plus difficiles puisque la litière peut être utilisée pour plusieurs groupes de porcs. La disponibilité d'une bonne quantité et qualité de litière (sciure ou paille) à un coût raisonnable nuit, dans beaucoup de régions, à l'implantation de ce type de porcherie. De plus, il faut prévoir du temps ou un équipement particulier pour réaliser le brassage hebdomadaire de la litière et la reprise de celle-ci.

Le traitement

Il existe plusieurs systèmes en développement pour le traitement partiel ou complet du lisier. Selon les contraintes environnementales dans une région donnée, certaines techniques de traitement permettent de diminuer l'impact environnemental de la production porcine. Le rapport sur le traitement du lisier, préparé par un comité d'experts à la demande de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), explique les grands principes de fonctionnement de ces traitements et fournit une évaluation des techniques présentement disponibles ou en développement au Québec.

Sources : - Groupe de travail. 1998. Rapport traitement des lisiers. FPPQ
- Conseil des productions végétales du Québec inc. 1998. La ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage, CPVQ et CPAQ. 174 p.

MAPAQ. Photo : G. Gingras

La litière, une fois retirée de l'élevage, peut devenir un excellent compost pour la fertilisation des sols.

Chapitre 5
La santé et la qualité

Lors de la planification d'un projet d'élevage porcin, les décisions relatives à la santé et à la qualité vont avoir des impacts majeurs sur les étapes subséquentes; le choix du site par exemple.

Page 35 **La santé et la biosécurité**
- Page 35 *Le statut sanitaire*
- Page 36 *Le contrôle des sources d'animaux*
- Page 36 *L'entrée de nouveaux animaux dans l'élevage*
- Page 36 *Les visites et la circulation autour des bâtiments*
- Page 37 *Les considérations sanitaires lors du choix du site*
- Page 37 *Le tout-plein/tout-vide*
- Page 37 *Le sevrage précoce et la production en trois sites*

Page 38 **La qualité**

La santé et la biosécurité

Assurer la santé dans un élevage représente un facteur de réussite très important et des efforts particuliers doivent y être consacrés. Des porcs en santé ont une meilleure vitesse de croissance et un meilleur indice de consommation (kg d'aliments/kg de gain). En plus de diminuer l'incidence des maladies, un bon contrôle sanitaire diminue l'utilisation de médicaments et les frais associés à ceux-ci. L'utilisation moindre de médicaments abaisse les risques de résidus dans la viande, ce qui rencontre les critères de qualité des consommateurs et des importateurs. Un contrôle sanitaire serré réduit aussi les pertes par mortalité et les pénalités sur les carcasses lors de l'abattage. Les chances de transmission d'infections aux humains (zoonoses) sont aussi diminuées.

Un autre élément important concernant la santé est la biosécurité, soit l'ensemble des mesures qui permettent de prévenir la contamination d'un élevage, de manière active ou passive, par des agents extérieurs à l'élevage. Les mesures de biosécurité établies dans un élevage ainsi que la manière dont ces mesures sont appliquées démontrent la rigueur ou le manque de rigueur d'un producteur. Il est important de consulter un vétérinaire pour évaluer les mesures de biosécurité à implanter sur une ferme.

Le statut sanitaire

Le statut sanitaire d'un troupeau est déterminé par un vétérinaire en considérant la présence ou l'absence de certains agents pathogènes majeurs. Dans certains élevages, les principaux agents pathogènes majeurs sont absents : il est alors question d'élevages assainis.

Le statut sanitaire devrait être connu par le propriétaire de l'élevage pour effectuer l'achat de sujets de remplacement compatibles avec son élevage. En effet, les nouveaux animaux introduits dans un élevage doivent provenir d'une ferme ayant

un statut sanitaire similaire ou supérieur, pour ainsi limiter les risques d'introduction de nouvelles maladies. Il est conseillé de discuter du statut sanitaire d'un élevage avec un vétérinaire spécialisé en production porcine avant toute introduction de nouveaux animaux, pour limiter les risques économiques qu'un mauvais choix pourrait engendrer.

Le contrôle des sources d'animaux

Il est grandement souhaitable de limiter au minimum les sources d'animaux. Des animaux provenant de différentes fermes ou sources arrivent avec leurs bagages d'agents pathogènes qui peuvent être différents d'une ferme à l'autre et causer l'introduction de nouvelles maladies dans l'élevage. Les fermes naisseurs qui ne peuvent fournir qu'un petit nombre de porcelets à la fois aux fermes croissance-finition sont jugées de moins en moins intéressantes. En effet, de manière à constituer un lot de porcs pouvant remplir une section ou un bâtiment au complet à une période donnée, le producteur doit acheter des porcelets de plusieurs naisseurs, multipliant ainsi les risques d'introduction de maladies.

L'entrée de nouveaux animaux dans l'élevage

Pour contrôler l'introduction de maladies, l'entrée de nouveaux animaux de reproduction dans l'élevage comporte deux phases : la quarantaine et la période d'acclimatation. La quarantaine consiste à isoler les nouveaux animaux dans un bâtiment distinct de la maternité. Ce bâtiment, appelé quarantaine, est muni de tous les équipements nécessaires à la réalisation des tâches quotidiennes. Idéalement, les animaux sont gardés en quarantaine durant une période de 30 à 60 jours afin de s'assurer qu'ils ne développent pas de maladie particulière. Les animaux sont ensuite transférés dans le bâtiment principal pour la période d'acclimatation. La période d'acclimatation s'effectue dans une section identifiée à cette fin dans la porcherie. D'une durée d'environ quatre semaines, elle permet aux animaux de développer une immunité adéquate. Incluant la période de quarantaine, l'ensemble du processus d'introduction devrait durer au moins huit semaines.

Photo : Courtoisie de Génétiporc

À l'extrême gauche, le bâtiment de quarantaine est séparé de la porcherie. Il permet de limiter l'introduction de nouvelles maladies dans l'élevage.

Avec l'aide d'un vétérinaire, un programme de santé pour l'introduction de nouveaux animaux devrait être établi. De plus, des interventions vétérinaires (prise de sang, vermifugation, vaccination, etc.) doivent être faites avant que les nouveaux animaux ne rejoignent le troupeau pour s'assurer qu'aucune maladie étrangère au troupeau d'accueil ne se soit développée durant la période de quarantaine.

Les visites et la circulation autour des bâtiments

Des restrictions quant aux visites et à la circulation de véhicules étrangers près des bâtiments sont aussi appliquées chez plusieurs éleveurs pour éviter l'introduction de nouvelles maladies. Sur certaines fermes qui sont dites assainies (un nombre très restreint de maladies sont présentes et connues), toute personne (même le propriétaire et les gens qui y travaillent régulièrement) qui entre dans les bâtiments d'élevage doit prendre une douche et mettre des vêtements de la ferme. Les véhicules destinés au transport des animaux doivent être désinfectés entre chaque transport et les véhicules en visite ne peuvent circuler autour des bâtiments. Dans certains cas, les visites et la circulation de véhicules (transport d'animaux, livraison d'aliments, etc.) sont permises en autant qu'il n'y ait eu aucun contact avec des

porcs de l'extérieur (ferme, exposition agricole) au cours des dernières 48 heures. Ceci implique généralement que ces visites ne sont possibles que le lundi.

Les considérations sanitaires lors du choix du site

Le vent peut transporter les pathogènes, de quelques mètres jusqu'à quelques kilomètres, selon le type de pathogènes. Il est donc important, lorsqu'on choisit un site pour la construction d'une nouvelle porcherie, de bien identifier où sont situées les porcheries avoisinantes. Les chances de maintenir un bon statut sanitaire augmentent avec la distance séparant des bâtiments porcins avoisinants. La présence de brise-vent ou d'une forêt ou le fait d'être situé dans une vallée constituent des protections naturelles. Le tableau suivant présente les distances minimales à respecter entre les fermes porcines de manière à limiter les risques de propagation de différentes pathologies.

DISTANCES MINIMALES ENTRE LES FERMES PORCINES POUR LE CONTRÔLE DES RISQUES DE PROPAGATION DE PATHOLOGIES PAR VOIE AÉRIENNE

Pathologie	Distance minimale (km)
- *Mycoplasma hyopneumoniae*	3,2
- Gastro-entérite transmissible	0,8
- *Actinobacillus pleuropneumoniae*	0,8
- Rhinite atrophique	0,8
- *Streptococcus suis*	3,2
- Pseudorage	8,0
- Syndrome reproducteur et respiratoire du porc (SRRP)	8,0 à 12,8

Source : Tiré de Gosselin, Guy. 1995. Vous pensez à rénover? Visez d'abord la sécurité sanitaire. Porc Québec, Vol. 6, no 2, p. 40.

Le tout-plein/tout-vide

Pour contrôler la propagation des maladies, la technique du tout-plein/tout-vide est de plus en plus utilisée et souhaitée. Cette technique implique que les animaux entrent tous au même moment dans une porcherie, une salle ou un site, à un stade précis de croissance, pour en sortir tous à la même période. La porcherie ou la salle/chambre est alors nettoyée et désinfectée au complet et un vide sanitaire de quelques jours (3 à 10 jours) est fait avant d'entrer à nouveau des animaux. Les chambres devraient être étanches. Les déplacements d'animaux d'une chambre à une autre doivent être limités et des passages fermés et faciles à nettoyer devraient être prévus pour faciliter les déplacements.

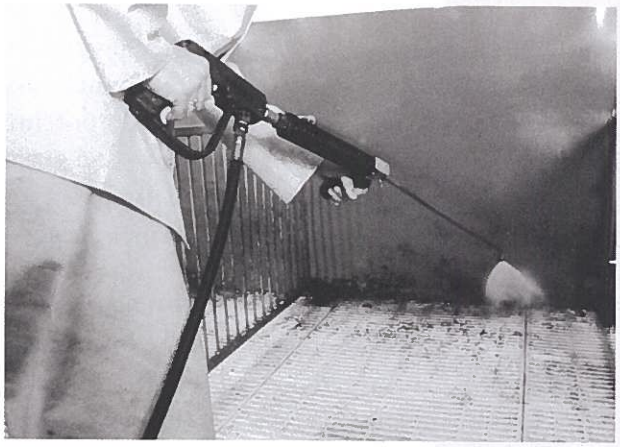

MAPAQ

Le nettoyage et la désinfection devraient faire partie intégrante du travail du producteur. La technique du tout-plein/tout-vide facilite cette tâche.

Le sevrage précoce et la production en trois sites

Le sevrage précoce vise à sevrer les porcelets à un âge variant de 10 à 14 jours après la naissance pour limiter la propagation des maladies des truies aux porcelets et des porcelets aux truies. Les porcelets sont sevrés au moment où la protection immunitaire transmise par la mère est encore efficace; cette protection décroît rapidement après 14 jours.

Le sevrage précoce est habituellement jumelé à la technique de production en trois sites. Cette technique implique que la maternité, la pouponnière et le bâtiment de croissance-finition sont localisés sur des sites différents souvent distants de plusieurs centaines de mètres. Après le sevrage, les porcelets sont amenés dans une pouponnière qui est située sur un autre site (à une certaine distance de la maternité). À la sortie de la pouponnière, les porcelets sont transférés dans le bâtiment croissance-finition qui est sur un site différent. La réussite de cette technique repose sur la rigueur du producteur, particulièrement en ce qui a trait à la limitation des visites entre les sites, le nettoyage et la désinfection.

La qualité

La demande croissante des marchés pour la viande porcine et les attentes des consommateurs relativement à sa qualité ont amené la filière porcine à entreprendre une démarche pour mettre en place un programme d'assurance de la qualité, tant au niveau de la ferme qu'au niveau des usines de fabrication d'aliments et des abattoirs.

Le Conseil canadien du porc (CCP) a élaboré un programme d'assurance de la qualité à la ferme qui repose sur une approche HACCP qui vise l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques de toutes les étapes de production. L'implantation de ce programme sera réalisé au Québec par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). Les producteurs qui y adhéreront sur une base volontaire devront ajuster certaines de leurs opérations aux règles définies et conserver un registre de leurs opérations. Ce programme vise la salubrité et l'innocuité des aliments (autant les aliments consommés par les animaux que la viande de porc produite), la qualité du produit ainsi que l'intégrité de la production, tant au niveau de l'environnement que du bien-être.

Sources : - Guide Porc. Conseil des productions animales du Québec (CPAQ).
- Performances techniques maternité 1996. G. Dumas et Y. Richard. CDPQ. 1997.
- Mémento de l'éleveur de porc. 5ième édition. Institut Technique du Porc. Paris. 1993.
- Code de pratiques recommandées pour l'entretien et la manutention des porcs. Agriculture Canada. Publication 1771/E. 1984. 1992.
- Considérations sanitaires pour la conception des bâtiments en production porcine. C. Moore. Les bâtiments porcins : La qualité sans compromis. Mars 1998. CPAQ et Université Laval.
- On-farm Quality Reference Manual and Assessment Form. Canadian Quality Assurance Program. 1998. Canadian Pork Council.
- Centre de développement du porc du Québec inc. Bien introduire vos cochettes de remplacement (dépliant).

Chapitre 6
L'organisation du travail

Page 39 **La nature du travail**
Page 40 **Les besoins en main-d'oeuvre**
Page 40 **La taille de la ferme porcine**

La production porcine ne faisant pas exception, l'amour du travail et la motivation sont des éléments essentiels au succès de l'entreprise.

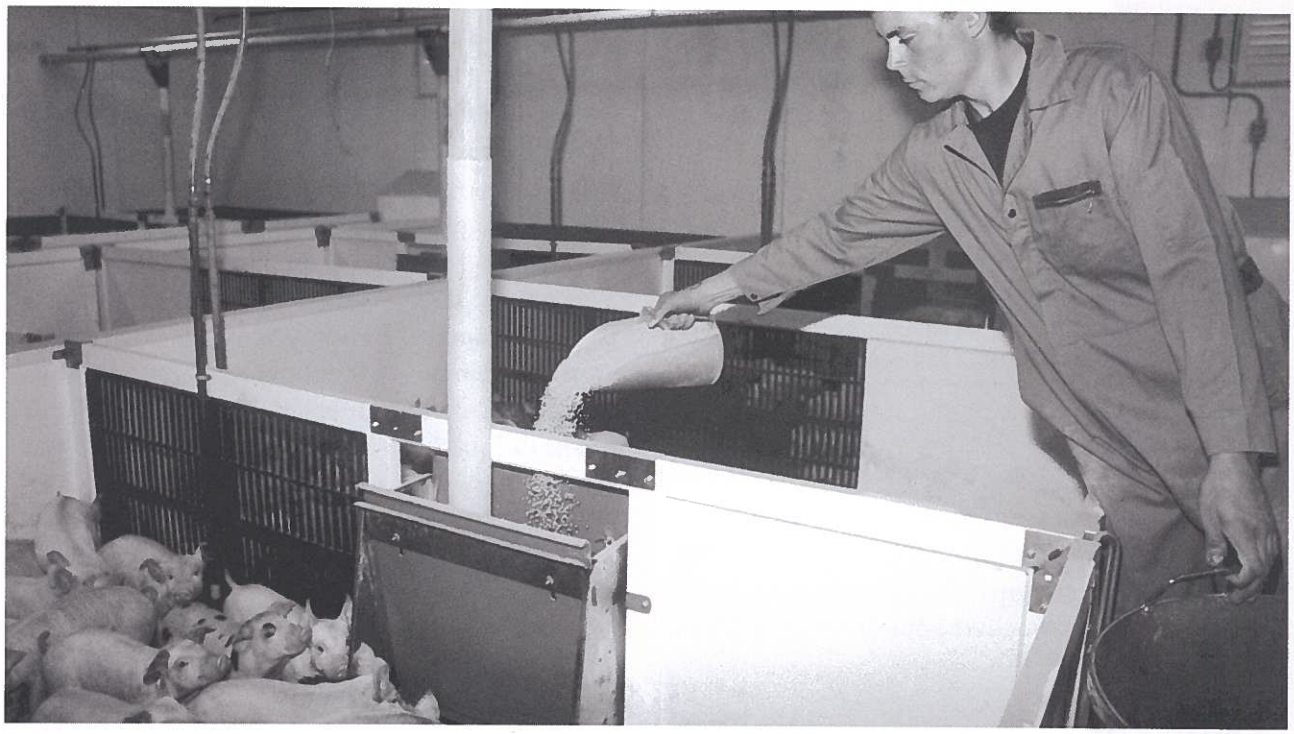

MAPAQ Photo Marc Lajoie

Produire des porcs est un travail exigeant : l'amour des animaux, la minutie et l'investissement personnel sont des gages de succès.

La nature du travail

Le travail à l'intérieur de la porcherie, au contact des animaux, ne plaît pas à tous. Certains doivent ajuster leur image de l'agriculture aux contraintes de production de la fin des années 1990. Il est important de déterminer rapidement si vous avez des affinités personnelles avec cette production et, aussi, quel stade de production (maternité, pouponnière ou croissance-finition) vous intéresse le plus. La vigilance et l'approche du producteur auprès des animaux sont des facteurs déterminants. Pour l'obtention de bonnes performances de production, particulièrement en maternité, beaucoup d'observations et de minutie sont nécessaires. À tous les stades de production, on doit éviter le maximum de stress aux animaux. Le stade de production maternité est, rappelons-le, celui qui demande le plus d'expertise technique.

Les besoins en main-d'oeuvre

Certaines valeurs de référence peuvent donner une idée des besoins en main-d'oeuvre nécessaire pour la réalisation des tâches en fonction de la taille d'une ferme porcine. De manière générale, pour les exploitations où la distribution des aliments est automatisée et la gestion des déjections est faite sous forme liquide (élevage conventionnel), une personne peut s'occuper seule (1 UTP - unité temps personne) de 250 à 300 truies en maternité. Pour le stade pouponnière, une personne seule peut s'occuper d'un bâtiment de 3000 à 4000 places. Enfin, pour le stade croissance-finition, une personne seule peut s'occuper d'un bâtiment de 3000 à 4000 places. Pour la pouponnière et la croissance-finition, il ne faut pas confondre le nombre de places dans le bâtiment avec le nombre de bêtes produites annuellement.

BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE SELON LE STADE DE PRODUCTION

1 UTP	=	250 à 300 truies en maternité
1 UTP	=	3000 à 4000 places en pouponnière
1 UTP	=	3000 à 4000 places en croissance-finition

Source : Établissement en production porcine. Cours Optiporc II. Gérard Nadeau. Coopérative Fédérée de Québec. Décembre 1997.

Par exemple, pour une ferme naisseur-finisseur de 200 truies ayant une pouponnière de 385 places et un bâtiment croissance-finition de 1335 places, les besoins de main-d'oeuvre pourraient être évalués à environ 1,37 UTP.

SOIT :

- 0,8 UTP pour la maternité (200 truies / 250 truies par UTP)
- 0,13 UTP pour la pouponnière (385 places / 3000 places par UTP)
- 0,44 UTP pour la croissance-finition (1335 places / 3000 places par UTP)

Les besoins de main-d'oeuvre dépendent de plusieurs facteurs tels que : l'organisation du bâtiment, la conduite de l'élevage, les équipements, etc. Pour une bonne estimation des besoins de main-d'oeuvre, il faut tenir compte de tous ces facteurs. Un conseiller technique en production porcine peut vous aider à réaliser cette évaluation.

La taille de la ferme porcine

Dans le choix de la taille d'une entreprise, il est important de bien considérer l'équilibre « main-d'oeuvre nécessaire-revenus espérés » ainsi que l'équilibre « mise de fonds disponible-financement possible ». De manière générale, 1 UTP représente un revenu d'entreprise suffisant pour une famille.

Il est aussi important de bien se connaître et de connaître son profil « patron ». Une personne qui aime travailler seule, ou qui a de la difficulté à diriger des gens, sera probablement malheureuse si la taille de l'entreprise qu'elle acquiert nécessite l'embauche d'employés. De plus, si l'implication d'autres membres de la famille est nécessaire au bon fonctionnement de la ferme, il est important que les attentes soient clairement présentées et discutées avant l'acquisition de la ferme ou la réalisation de projets d'expansion.

Source : Établissement en production porcine. Cours Optiporc II. Gérard Nadeau. Coopérative Fédérée de Québec. Décembre 1997.

Chapitre 7
Les revenus provenant de la production

Les revenus du producteur proviennent de plusieurs sources, principalement de la vente des animaux et de la protection offerte par diverses assurances agricoles.

Page 41 *La mise en marché des animaux*
Page 42 *Les assurances agricoles*
Page 42 *L'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA)*
- *Les conditions d'adhésion à l'ASRA*
- *Les compensations et la cotisation*
- *Les modèles de l'ASRA*

Page 43 *L'assurance-récolte*

La mise en marché des animaux

Pour envoyer ses porcs à l'abattoir, le producteur doit s'inscrire à l'encan électronique directement à la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) qui s'occupe de la mise en marché collective des porcs d'abattage. Des explications quant au fonctionnement de l'encan sont alors données au producteur. De manière générale, les producteurs qui vendent régulièrement des porcs conviennent d'une entente d'offre répétitive avec l'encan. Cette offre précise qu'à chaque semaine ou, à une date fixe chaque mois, un nombre donné (ex. 100) de porcs sera livré à l'abattoir le plus près de la ferme. Le transporteur d'animaux est aussi spécifié dans l'entente. Si l'abattoir désigné ne peut recevoir les animaux comme prévu, l'encan avise le transporteur qui achemine alors les animaux vers un autre abattoir. Des compensations monétaires sont données au transporteur lorsque les animaux doivent être transportés sur de plus grandes distances et au producteur si les temps d'attente des animaux sont plus longs qu'une période déterminée. Les producteurs qui vendent des animaux de manière irrégulière ou qui ont des changements dans leurs livraisons régulières contactent directement l'encan électronique pour faire part du nombre d'animaux qu'ils veulent vendre une semaine donnée.

Les prix offerts aux producteurs sont déterminés en considérant deux paramètres : le prix négocié et le prix obtenu à l'encan résiduel. Le prix négocié est obtenu en considérant les prix de vente sur les marchés américains, et ce, pour 70 % du volume historique des porcs abattus pour chaque abattoir. Les volumes supplémentaires achetés par les abattoirs proviennent de l'encan résiduel où l'offre et la demande déterminent le prix. Le prix final reçu par le producteur par carcasse est fixé par le prix du pool (prix négocié et prix de l'encan résiduel moyens de la semaine moins certains coûts associés à la mise en marché) et par l'indice de classement qui est fonction du poids de l'animal (strates de poids avec un poids de carcasse optimal se situant entre 80,0 et 89,9 kg), de l'épaisseur du muscle et de l'épaisseur du gras dorsal. L'épaisseur du muscle et l'épaisseur du gras dorsal sont mesurées à l'abattage et fournissent le rendement en viande de la carcasse. Les prix du porc sont présentés dans le journal hebdomadaire « La Terre de chez nous ».

Les contributions qui vont à la FPPQ (coûts reliés au plan conjoint, à la promotion de la viande de porc, à la recherche et à l'encan électronique) sont prélevées directement par l'abattoir et versées à la FPPQ. Dans certains cas, les cotisations pour l'UPA sont aussi prélevées à la source.

La mise en marché des animaux reproducteurs et des porcelets commerciaux est réalisée directement par le producteur ou par le biais du réseau d'un fournisseur de services. S'il fonctionne de manière indépendante, le producteur doit voir à trouver ses clients, voir au volet « marketing » (présentant la génétique de son troupeau, le statut sanitaire, ses capacités de production, sa fiabilité sur le plan de l'approvisionnement) et au service après-vente. Des ententes devraient être prises avec l'acheteur régulier de sujets, qu'il soit producteur indépendant ou fournisseur de services, pour s'assurer que celui-ci ne fasse pas faux bond sans préavis raisonnable. Dans un cycle de production où les truies sont en gestation plusieurs mois, l'acheteur habituel qui décide du jour au lendemain de ne plus s'approvisionner chez un naisseur peut causer des pertes importantes à celui-ci.

De manière générale, les prix des animaux reproducteurs et des porcelets commerciaux varient selon l'offre et la demande. Le niveau sanitaire de l'élevage, les performances des animaux, l'approvisionnement régulier et suffisant ainsi que les services offerts (conditionnement avant l'entrée dans le troupeau, garanties, service après-vente) sont des éléments importants à considérer pour le choix d'un fournisseur.

Tous ces facteurs ont un impact financier sur le coût de production d'un porc. Comme dans plusieurs domaines, il est donc important de magasiner et de chercher conseil lors des premiers achats.

Les assurances agricoles

L'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et l'assurance-récolte sont des protections offertes par la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ).

L'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

L'ASRA vise à stabiliser le revenu des entreprises agricoles à un niveau qui permet de couvrir les coûts de production en considérant un pourcentage du revenu moyen d'un ouvrier spécialisé. En d'autres mots, si le prix de vente moyen offert aux producteurs sur les marchés est inférieur aux revenus stabilisés déterminés par la Direction de la sécurité du revenu agricole (MAPAQ), la compensation d'assurance-stabilisation comble la différence entre ces deux sommes. Le fonds d'assurance-stabilisation est administré par la RAAQ et les frais d'administration sont entièrement assumés par le gouvernement. Pour chaque dollar versé par le producteur, le gouvernement ajoute deux dollars au fonds.

LES CONDITIONS D'ADHÉSION À L'ASRA

Les producteurs peuvent adhérer au régime d'ASRA en tout temps. Pour être admissible, un producteur doit être domicilié au Québec et être propriétaire des animaux. De plus, le producteur doit posséder un minimum de 15 truies en production et produire 225 porcelets annuellement lorsqu'il est inscrit au régime « porcelets » ou produire annuellement 300 porcs commerciaux pour le régime « porcs à l'engraissement » et assurer la totalité de ses animaux assurables. Pour déterminer le volume de production assurable chez les « naisseurs », deux inventaires sont réalisés par année, soit à l'automne et au printemps. Pour les porcs en croissance-finition, les relevés de transactions de l'encan électronique sont utilisés. Pour les porcs de reproduction, les données du Programme d'évaluation génétique (PEG) sont considérées comme référence.

LES COMPENSATIONS ET LA COTISATION

Le paiement des compensations est effectué généralement en trois versements. Des avances peuvent toutefois être versées selon l'évolution des prix moyens. La cotisation au programme est perçue directement par l'encan électronique pour chaque porc commercial. Pour les truies, la RAAQ a différents modes de recouvrement de cotisation. Il est préférable de contacter directement la RAAQ pour avoir les renseignements appropriés selon le cas.

LES MODÈLES DE L'ASRA

Les modèles développés par la RAAQ pour déterminer les compensations sont disponibles directement à la RAAQ et sont aussi présentés dans la revue « Porc Québec » lorsqu'il y a des modifications. Pour un novice en production porcine, il est intéressant de consulter ces modèles qui fournissent une bonne idée des coûts reliés à la production de porcs. Pour un producteur ou un acheteur potentiel ayant accès aux données d'une ferme, il est intéressant de situer ses propres frais ou les frais de la ferme à acheter par rapport à ceux des modèles. Cette analyse peut donner de l'information quant à la situation d'une ferme et sa capacité à traverser les fluctuations du prix du porc.

L'assurance-récolte

L'assurance-récolte est un programme qui permet de couvrir les pertes de rendement des cultures dues aux conditions climatiques défavorables, à des maladies des plantes incontrôlables et les dommages causés par des animaux sauvages. Il existe des programmes d'assurance-récolte pour plusieurs productions. Si vous prévoyez cultiver, informez-vous des modalités de ces programmes auprès de la RAAQ.

Chapitre 8
Les investissements nécessaires

Page 46 *Les immobilisations*
Page 46 *Les animaux*
Page 46 *Coûts et performances des modèles de production*

Les coûts d'établissement en production porcine, comme dans plusieurs productions agricoles, sont élevés.

MAPAQ

Les immobilisations sont une part importante des investissements nécessaires.

Des valeurs moyennes peuvent être consultées pour estimer les coûts de construction d'une ferme porcine en considérant des bâtiments standards neufs avec une ventilation mécanique conventionnelle, une gestion du lisier sous forme liquide, une génératrice d'urgence et une fosse à lisier. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et devraient être discutés avec des conseillers en production porcine spécialisés en démarrage d'entreprise pour s'assurer que le projet envisagé ne s'avère être plus dispendieux qu'on ne s'y attendait.

Les immobilisations

Les coûts d'immobilisations sont importants et varient en fonction de plusieurs paramètres dont le stade de production. Lors du démarrage, il est important de connaître approximativement le coût des immobilisations. Il existe, à cette fin, des données de référence qui donnent le coût par place selon le stade de production.

COÛTS DE BÂTIMENTS NEUFS INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS PAR STADE DE PRODUCTION (IMMOBILISATIONS)

Stade de production	Coût par place (1997-1998)
- maternité	1 300 $ à 1 500 $
- pouponnière	80 $ à 210 $
- maternité avec pouponnière	1 900 $ à 2 300 $
- croissance - finition	220 $ à 320 $

Sources : CRÉAQ, 1999; Nadeau, 1997; Annexe 1

À ces coûts doivent être ajoutés ceux de la maison et de la terre sur laquelle seront installés les bâtiments. À titre d'exemple, en considérant les valeurs présentées, un naisseur-finisseur ayant une ferme de 200 truies (avec 385 places en pouponnière et 1335 places en croissance-finition) peut facilement avoir des immobilisations de plus de 900 000 $.

Les animaux

Les coûts des animaux, en considérant les pertes au démarrage, s'évaluaient, en 1998, à 650 $/truie, 40 $/porcelet et 110 $/porc. Pour le naisseur-finisseur de 200 truies, l'inventaire des animaux peut se chiffrer à 292 250 $.

Coûts et performances des modèles de production

Les performances techniques et économiques de sept différents modèles de production sont présentées à l'annexe 1 (Performances techniques en maternité, en pouponnière et en croissance-finition et coûts d'investissement - sept modèles naisseur-finisseur). Ces modèles peuvent donner de l'information précieuse sur les différences entre les modèles et aider dans le choix d'un type d'élevage plutôt qu'un autre.

Sources : - Établissement en production porcine. Cours Optiporc II. Gérard Nadeau. Coopérative Fédérée de Québec. Décembre 1997.
- Porcherie Coûts de construction, 1999. Comité de références économiques en agriculture du Québec (CRÉAQ).
- Valorisation des facteurs clés de régie et comparaison technico-économique de différents systèmes d'élevage de porcs : Phase I. Département d'économie rurale, Université McGill et Centre de développement du porc du Québec inc., 1997.

Section 2

Les étapes du projet

Page 49 Les réseaux et les regroupements
Page 49 Les syndicats de gestion
Page 50 Les clubs d'encadrement
Page 50 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Page 50 Les Centres multiservices en établissement agricole (CMÉA) et Centres régionaux en établissement agricole (CRÉA)
Page 51 La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)
Page 51 L'Union des producteurs agricoles (UPA)
Page 51 Le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)
Page 52 La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)
Page 52 Les banques d'achat / vente de fermes

Chapitre 10 Le choix d'un type d'entreprise
Page 53 L'image de votre entreprise
Page 54 Les modes de propriété et les liens contractuels
Page 56 Avis juridiques

Chapitre 11 Le projet par rapport à la réglementation
Page 57 Au niveau municipal
Page 59 Au niveau provincial

Chapitre 12 L'élaboration détaillée du projet
Page 62 Le contexte du projet
Page 62 L'achat d'une ferme existante
Page 63 Une nouvelle construction
Page 65 La rénovation de bâtiments existants
Page 65 La préparation des travaux
Page 67 Le financement nécessaire
Page 71 Le plan d'affaires

Chapitre 13 La certification environnementale
Page 73 L'évaluation du besoin de faire une demande de certificat d'autorisation
Page 74 La demande du certificat d'autorisation (CA)
Page 76 Les distances séparatrices pour la prévention de la pollution de l'eau
Page 76 Les clubs agroenvironnementaux

Chapitre 14 Les travaux de construction et le démarrage
Page 78 Le chantier de construction
Page 78 Les contrats
Page 79 Les assurances personnelles pour le producteur et l'entreprise
Page 79 Le suivi technique au démarrage

Chapitre 15 Mon suivi de projet
Page 81 Mon rêve d'entreprise porcine
Page 84 Passer du rêve au projet

Section 2

Chapitre 9
La connaissance des ressources

Que ce soit durant les étapes de définition de projet, d'établissement, de démarrage ou une fois bien établi et en vitesse de croisière de production, plusieurs intervenants sont disponibles pour fournir de l'aide. Ces intervenants peuvent répondre à vos questions, suggérer des pistes de solutions et, parfois, ouvrir des portes vers d'autres services ou intervenants. Il faut les consulter sans gêne; une bonne partie de leur travail est de supporter les agriculteurs dans leurs démarches et questionnements.

Page 49 *Les réseaux et les regroupements*
Page 49 *Les syndicats de gestion*
Page 50 *Les clubs d'encadrement*
Page 50 *Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*
- Page 50 *Services offerts*
- Page 50 *Carte de producteur agricole*

Page 50 *Les Centres multiservices en établissement agricole (CMÉA) et Centres régionaux en établissement agricole (CRÉA)*
Page 51 *La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)*
Page 51 *L'Union des producteurs agricoles (UPA)*
Page 51 *Le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)*
Page 52 *La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)*
Page 52 *Les banques d'achat / vente de fermes*

Les réseaux et les regroupements

Faire partie d'un réseau par le biais d'un club d'encadrement (encadrement technique, syndicat de gestion ou autre), d'un regroupement spécialisé (syndicat des producteurs agricoles, groupe d'achats en commun ou autre) ou d'un fournisseur de services (aliments, suppléments) constitue un atout pour le producteur. Ces réseaux permettent des échanges d'information formels ou informels entre producteurs et intervenants (conseillers en production, vétérinaires, ingénieurs, etc.) et, dans certains cas, offrent des services spécialisés.

Les syndicats de gestion

Pour améliorer la gestion de leurs entreprises, des producteurs agricoles ont créé des organismes collectifs de services que sont les syndicats de gestion. Les syndicats de gestion ont pour but d'accroître l'autonomie de leurs membres dans la gestion et le développement de leurs entreprises. Un ou plusieurs agronomes offrent des services professionnels d'encadrement en gestion d'entreprises agricoles. Les services des professionnels de syndicats de gestion sont aussi accessibles aux non-membres. Des renseignements sont disponibles auprès des fédérations régionales et, aussi, auprès de la Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec (FSGAQ).

Les clubs d'encadrement

Selon les régions, des clubs d'encadrement ont été formés pour aider les producteurs qui y sont inscrits et qui y contribuent financièrement. Certains clubs peuvent aussi être organisés de manière informelle par un fournisseur de services. Les clubs d'encadrement sont généralement axés sur des aspects techniques et spécifiques. Un ou des agronomes et du personnel technique (selon la taille du club) vont soutenir le producteur dans l'analyse de ses données de production, par des conseils techniques, par un suivi dans l'entreprise et par l'organisation d'activités de formation.

Récemment, un autre type de clubs d'encadrement a vu le jour, soit les clubs agroenvironnementaux. Contrairement aux clubs d'encadrement technique en production porcine, les clubs agroenvironnementaux peuvent être formés de producteurs de différents secteurs (laitier, porcin, ovin, productions végétales).

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Services offerts

Des professionnels et spécialistes travaillent au MAPAQ pour contribuer au développement, à l'orientation de l'agriculture et des entreprises de l'industrie bioalimentaire et au développement durable des différentes régions agricoles. Des avantages sont liés à la reconnaissance du statut de producteur agricole par le MAPAQ :

- l'assurance santé contributoire (service vétérinaire subventionné);
- le programme de remboursement des taxes;
- les programmes d'aide à l'investissement en agroenvironnement tel le PAIA;
- les services conseils du MAPAQ qui peuvent être donnés par des spécialistes en productions animales, productions végétales, valorisation des sols, gestion, génie et autres, l'adhésion possible à un club d'encadrement et subventions de diverses formes.

Les bureaux régionaux et locaux du MAPAQ sont souvent la porte d'entrée aux services offerts par le ministère. Les conseillers du MAPAQ peuvent aussi fournir de l'information quant aux intervenants qui offrent les services agricoles dont vous avez besoin et qui sont complémentaires à ceux offerts par le MAPAQ.

Carte de producteur agricole

La carte de producteur agricole émise par le MAPAQ permet aux producteurs de bénéficier des programmes et services offerts. Pour être reconnu producteur agricole et obtenir sa carte, le producteur propriétaire de sa ferme doit faire la preuve qu'il génère, par sa production agricole, un minimum de 5 000 $ de revenu brut avant la fin de sa deuxième année d'exploitation. Dans le cas d'une location de ferme, le producteur doit posséder un bail pour une durée minimale de 10 ans. De manière périodique, tous les producteurs agricoles doivent procéder à l'enregistrement de leur exploitation. Le formulaire à compléter fournit des renseignements sur les activités de production de l'entreprise et permet au producteur de maintenir sa reconnaissance auprès du MAPAQ comme producteur agricole, s'il se qualifie (selon les critères présentés précédemment).

Les Centres multiservices en établissement agricole (CMÉA) et Centres régionaux en établissement agricole (CRÉA)

Les CMÉA et les CRÉA sont des organismes qui facilitent la communication entre les parties lors de transfert de ferme. L'aide vise à accompagner les futurs producteurs agricoles dans leurs démarches d'établissement et, aussi, à accompagner les propriétaires de la ferme dans leur transfert, qu'il soit progressif ou rapide, selon leur désir. L'adhésion à un de ces centres permet l'accès à plusieurs services et séances d'information qui préparent au transfert. Un coût d'adhésion annuel par équipe de transfert et par an est exigé ainsi que des coûts supplémentaires pour certaines activités.

La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)

La FPPQ regroupe 4 500 membres dans 11 syndicats régionaux. La Fédération assure l'organisation de la mise en marché des porcs d'abattage de manière collective, et cela, depuis l'adoption, en 1981, d'un plan conjoint (autorisation légale par la Régie des marchés agricoles de faire une mise en marché collective pour les porcs d'abattage). De plus, pour assurer la mise en marché de tous les porcs commerciaux du Québec, elle gère, depuis 1989, une agence centrale de vente par encan électronique.

L'Union des producteurs agricoles (UPA)

L'Union des producteurs agricoles est une organisation qui représente plus de 50 000 producteurs et productrices agricoles au Québec. Cette organisation, en plus de voir à diverses représentations, a pour objectifs principaux :

- l'organisation de la profession agricole;
- la formation et l'information des membres;
- la coordination des organismes affiliés; et
- la défense des dossiers qui touchent l'ensemble des producteurs et productrices agricoles du Québec.

Les producteurs et productrices agricoles sont regroupés dans l'union suivant un premier critère : la situation géographique. Le regroupement de producteurs se fait de manière locale par municipalités avoisinantes au sein des syndicats de base, puis de manière régionale par les fédérations régionales. On fait ici référence au « secteur général ».

Le « secteur spécialisé » fait référence au second critère de regroupement : le type de production. Les syndicats spécialisés agissent généralement au niveau régional et les fédérations spécialisées regroupent les syndicats spécialisés au niveau provincial.

Comme toute structure syndicale, la cotisation annuelle est obligatoire : 220 $ pour un producteur agricole seul et 440 $ pour les fermes de deux partenaires ou plus (compagnie, société). L'adhésion au syndicat de base se fait sur une base volontaire en remplissant un formulaire simple. Certains avantages sont offerts aux membres, tel le remboursement des taxes scolaires et municipales pour les fermes générant un revenu brut de plus de 10 000 $. Lorsqu'un syndicat spécialisé existe, le producteur verse une contribution annuelle fixée selon son volume de production.

Le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)

Le CDPQ est un organisme à but non lucratif créé en 1992 dans le but de gérer et de développer les programmes techniques porcins du MAPAQ. Son rôle est de développer, en partenariat avec les intervenants de l'industrie, l'expertise québécoise en génétique, en santé vétérinaire, en qualité de la carcasse et de la viande et en techniques d'élevage.

Le producteur qui désire travailler en sélection génétique porcine peut avoir recours au Programme d'évaluation des porcs de race et de promotion de la femelle hybride (PEG). Certaines conditions s'appliquent et des frais de participation sont demandés selon le nombre d'animaux. De plus, il est obligatoire de participer également au Programme vétérinaire de santé porcine (PVSP) qui vise à contrôler l'état sanitaire de l'élevage pour diffuser des animaux reproducteurs de grande qualité.

Parmi les autres activités menées par le CDPQ, le Programme d'évaluation des porcs en station (PEPS) s'adresse directement aux producteurs de porcs. Le producteur de porcs, qu'il soit sélectionneur ou producteur commercial, peut participer à certains tests d'évaluation. Ces épreuves se déroulent à la Station d'évaluation des porcs de Deschambault, une porcherie d'expérimentation gérée par le CDPQ, et visent, entre autres, à mesurer certains paramètres pour guider les orientations de l'industrie. Le producteur participant reçoit une analyse complète des résultats des porcs qu'il a soumis : performances, rendement de la carcasse, qualité de la viande, etc.

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)

Les jeunes âgés de 16 à 35 ans qui désirent s'établir en agriculture ou qui sont déjà producteurs ou productrices agricoles peuvent devenir membres d'un groupe local de relève agricole. Les groupes locaux sont représentés à l'association ou au syndicat régional de la relève agricole. Ces organisations régionales sont affiliées à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) qui fait partie des fédérations spécialisées de l'UPA. Les buts visés par cette organisation sont de permettre aux jeunes membres, par des rencontres, des sorties et la publication de bulletins de liaisons régionaux et provinciaux, d'échanger sur les conditions d'accession à l'établissement dans la profession ainsi que de proposer des changements et améliorations touchant l'établissement en agriculture. La FRAQ voit aussi à représenter les jeunes dans les dossiers où leurs intérêts sont en jeu. Des informations sur les groupes locaux de relève agricole peuvent être obtenues auprès des fédérations régionales de l'UPA.

Les banques d'achat/vente de fermes

Dans certaines régions, il existe des banques d'achat / vente de fermes. Les expressions sont « la relève sans ferme » (jeune qui voudrait une ferme mais n'a pas de parents de qui il pourrait acheter) et « la ferme sans relève » (ferme où aucun enfant ou proche ne veut ou ne peut acheter). Ces banques sont gérées par différents organismes selon les régions, soit une fédération régionale de l'UPA, un CMÉA ou un CRÉA ou, parfois, par le MAPAQ. En contactant un de ces intervenants, ils pourront donner les renseignements nécessaires pour « cogner à la bonne porte » et avoir accès à cette banque, si elle existe dans votre région.

Chapitre 10
Le choix d'un type d'entreprise

Il faut préciser en premier lieu l'image de votre entreprise. Ensuite, selon la situation, vous pourrez établir le type de propriété qui vous convient. Lors de ces différentes démarches, il est toujours préférable d'obtenir un avis juridique afin de s'assurer de la régularité des ententes.

Page 53 **L'image de votre entreprise**
Page 54 **Les modes de propriété et les liens contractuels**
- Page 54 Les critères de choix
- Page 54 La propriété indépendante
- Page 54 La copropriété avec un fournisseur de services
- Page 55 L'intégration
- Page 56 Les autres liens contractuels

Page 56 **Avis juridiques**

L'image de votre entreprise

Il est important de vous faire une image de l'entreprise porcine que vous désirez et où vous vous voyez comme producteur à court, moyen et long termes. Les rêves doivent toutefois se confronter à la réalité et cette réalité est faite de contraintes. Parmi ces contraintes, il faut, entre autres, considérer les possibilités d'établissement au niveau régional, les contraintes environnementales, les contraintes de financement, les contraintes d'expertise ou d'expérience. Les rêves de départ doivent cependant être gardés en tête pour ne pas vous retrouver, après plusieurs démarches et engagements, dans une situation qui ne vous plaît pas. Comme dans tout rêve, des concessions seront probablement nécessaires. Dans la mesure où ces concessions vous permettent de vous rapprocher de ce rêve, les choix faits devraient en être des bons. Il faut toujours garder la tête froide et s'assurer que la somme de ces compromis ne vous éloigne pas trop de vos objectifs de départ.

Choisir où se situera l'entreprise dans l'ensemble de la production constitue une étape importante. On peut se situer au niveau de la diffusion génétique en étant sélectionneur ou multiplicateur ou au niveau commercial par la production de porcs destinés à l'abattage. Il est ensuite nécessaire de déterminer le stade de production qui nous intéresse le plus : maternité, pouponnière, croissance-finition ou naisseur-finisseur, ainsi que le statut sanitaire qu'on aimerait avoir au sein de son troupeau. Le type de conduite d'élevage doit aussi être discuté.

Il est également primordial de réfléchir à la localisation de l'entreprise dans son contexte régional. Des échanges interrégions sont possibles, mais des coûts sont associés au transport et il ne faut pas les négliger. Le producteur devra trouver réponse à certaines questions selon sa situation : À qui seront vendus les porcelets produits et quel volume de production serait souhaitable? De qui vais-je acheter les porcelets pour remplir ma porcherie de croissance-finition? Est-ce que la structure de production de ma région peut accueillir un nouveau producteur sans trop de problèmes? Est-ce que des ajustements sont nécessaires et quels sont-ils? Comment faire ma place?

Une fois que l'image de votre entreprise est bien définie, le mode de propriété doit être choisi. Cette étape est cruciale et il faut s'arrêter et s'interroger sur ce qu'on veut comme ferme porcine. Notre bagage de connaissances (formation, expérience ou stage dans le milieu), nos affinités et qualités (capacité de travailler en équipe, assiduité au travail, minutie, etc.), notre situation personnelle et notre situation financière sont autant d'éléments à considérer.

Les modes de propriété et les liens contractuels

Les critères de choix

Différents modes de propriété s'offrent aux producteurs. Plusieurs aspects doivent être considérés lors du choix d'un mode de propriété. Présentement, au Québec, trois possibilités s'offrent aux producteurs : la propriété indépendante, la copropriété (modèle de copropriété indivise) et l'intégration. Avant de considérer un mode de propriété particulier ou la possibilité d'établir un lien contractuel, il est important de se questionner sur son profil « de fonctionnement ». Les avantages financiers que peut représenter un type de propriété par rapport à un autre ne devraient pas être le seul élément considéré.

La personne très indépendante, qui aime faire ses choix, très ambitieuse et qui aime prendre des risques aura avantage à considérer la propriété indépendante. Tandis qu'une personne plutôt conciliante, qui n'aime pas trop prendre de risques et faire des choix, ainsi que la personne qui veut produire des porcs comme supplément de travail (à temps partiel) pourront probablement bénéficier avantageusement d'une association avec un partenaire.

Il est important de bien réfléchir à ce qu'on veut comme type d'entreprise et d'être conséquent avec ses décisions. La production en partenariat avec un fournisseur de services peut être intéressante pour certains et il est important de créer des liens de confiance qui permettront de faire de cette alliance un facteur de succès pour vous.

La propriété indépendante

Dans le type de propriété indépendante, que ce soit une propriété individuelle, une compagnie, une société ou autre, le producteur possède ses immobilisations et son troupeau. Il a la liberté de transiger avec le ou les fournisseurs de services qu'il préfère et changer lorsqu'il l'entend.

Les sélectionneurs, les multiplicateurs et ceux qui n'ont que des pouponnières doivent voir à la mise en marché de leurs animaux (marketing, livraison, suivi après-vente, etc.). Pour tous les stades de production, le producteur indépendant est responsable du choix de ses animaux (tant au niveau de la génétique qu'au niveau de la santé) et il doit aussi voir à leur programme alimentaire, à la gestion des aliments et à assurer le suivi de la santé de son élevage.

Le producteur indépendant doit voir à tous les aspects de régie de son entreprise, particulièrement en ce qui a trait au troupeau et à son alimentation, ainsi qu'aux besoins en trésorerie et financement qui y sont rattachés. Il doit faire les suivis avec la FPPQ pour la mise en marché des porcs d'abattage, et, aussi, faire les démarches nécessaires pour obtenir l'ASRA. Il doit investir une partie de son temps pour se tenir au fait des techniques de production et de gestion les plus performantes, les appliquer à son entreprise, lorsque c'est possible, et s'assurer qu'elles sont bien maîtrisées.

La copropriété avec un fournisseur de services

Dans ce type de lien contractuel, le producteur est copropriétaire avec un fournisseur de services. Présentement, au Québec, quelques coopératives agricoles favorisent le démarrage d'entreprises de cette manière.

Ce système a l'avantage d'aider le nouveau producteur sur le plan de sa mise de fonds en plus d'offrir une garantie à l'institution prêteuse par la présence d'un partenaire. En contrepartie, le producteur s'engage à ne faire affaires qu'avec son copropriétaire pour les services que celui-ci offre.

Le producteur doit tenir compte des recommandations de son partenaire, particulièrement pour le démarrage de la ferme (construction, rénovations majeures, mise en production). Des ententes contractuelles définissent les termes du contrat les liant. Par une entente mutuelle entre les deux parties, le rachat des parts du copropriétaire est possible en tout temps. Le producteur en copropriété doit voir aux mêmes tâches que le producteur indépendant. Il doit cependant avoir l'accord de son copropriétaire en ce qui concerne plusieurs décisions affectant l'entreprise et ses approvisionnements.

L'intégration

Certains producteurs décident de s'engager avec un fournisseur de services (meunier ou coopérative) et de faire une production dite « intégrée ». Le producteur est alors propriétaire des immobilisations mais il n'a pas la propriété des animaux qui sont dans ses installations. L'intégrateur, quant à lui, fournit les animaux, les intrants (moulée, médicaments si nécessaires), l'encadrement technique et les soins vétérinaires. Le producteur reçoit un montant de base pour chaque animal qu'il élève dans ses bâtiments et des bonus selon les performances de l'élevage (taux de conversion, indice de classement à l'abattoir et taux de mortalité). La production intégrée offre au producteur des revenus fixes à l'abri des fluctuations des marchés, qu'ils soient à la baisse ou à la hausse. Ce type d'entente diminue les besoins en trésorerie et en investissements, car les argents nécessaires à l'achat d'animaux et d'aliments sont déboursés directement par l'intégrateur. En contrepartie, le producteur garantit l'exclusivité de sa production à l'intégrateur avec qui il signe un contrat.

Les ententes contractuelles varient peu d'un intégrateur à l'autre. De manière générale, les montants reçus par les producteurs sont négociés pour la durée du contrat et ne devraient pas être modifiés à moins qu'une clause prévoit des ajustements avant l'échéance. Les ententes d'intégration sont généralement faites avec des entreprises de type croissance-finition pour des périodes allant jusqu'à cinq ans. L'intégrateur garantit au producteur un certain taux d'occupation de son bâtiment par un nombre d'animaux donné par lot, un nombre de lots par an ainsi que les revenus de base qui lui seront versés.

L'intégrateur arrive donc chez le producteur avec ses animaux, ses intrants et son expertise. En contrepartie, il a certaines attentes face au producteur. La réalisation des opérations doit être faite selon la manière de faire de l'intégrateur et les installations du producteur doivent fournir certaines conditions d'élevage, dont une ventilation et un chauffage adéquats, de l'espace suffisant par porc, des surfaces de trémie et des abreuvoirs adéquats. Si certaines de ces conditions ne sont pas respectées, une des deux parties peut résilier le contrat avant l'échéance.

L'intégration verticale entre le fournisseur d'intrants et le producteur a connu une grande popularité. Au milieu des années 1970, le taux d'intégration était estimé à 70 %. Ce lien d'affaires a ensuite diminué dans les années 1980 pour connaître, à nouveau, une certaine popularité au milieu des années 1990.

COMPARAISONS ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE PROPRIÉTÉS

	Indépendant	Copropriété	Intégration
Possède les immobilisations	oui	en partie	oui
Achète les aliments	oui	oui	non
Propriétaire des animaux	oui	oui	non
Subit les variations dans les marchés	oui	oui	non
Besoins de trésorerie	importants	importants	plus faibles
Liberté de choix pour les services	grande	+ limitée	limitée
Implication dans la gestion du troupeau	grande	grande	plus limité

Les autres liens contractuels

D'autres types de liens contractuels sont aussi possibles entre producteurs, particulièrement pour les animaux reproducteurs. Tous types de liens de production qui s'avèrent clairs et avantageux pour les deux parties devraient être étudiés.

Avis juridiques

Dans tous les cas de liens contractuels, le producteur qui signe un contrat avec un partenaire (copropriétaire, intégrateur, partenaire de production) devrait bien comprendre les tenants et aboutissants des liens qui unissent les deux parties. Plusieurs dizaines de milliers de dollars sont souvent en jeu; vous et votre partenaire d'affaires ne désirez pas être perdants en établissant votre contrat. Avant la signature du contrat, un conseiller juridique indépendant (notaire ou avocat) peut soutenir le producteur dans la compréhension de son contrat et aider à clarifier certains aspects qui pourraient être plus complexes. Même si le contrat vous paraît clair, certaines clauses peuvent avoir plus de conséquences que vous ne l'auriez prévu. Un contrat clair s'avère un atout pour les deux parties liées. Dans plusieurs cas de litige, le contrat avait été signé sans avoir demandé au préalable un avis juridique. Des ajustements mineurs au document, avant signature, auraient pu, dans bien des cas, éviter des casse-tête.

Source : Miseriez-vous encore sur le porc? Serge Lebeau et Luc Pelletier. Porc Québec. Mai 1994.

Chapitre 11
Le projet par rapport à la réglementation

Dans l'élaboration d'un projet, une première vérification des contraintes réglementaires s'avère très importante.

Page 57 *Au niveau municipal*
Page 59 *Au niveau provincial*

Si votre projet de construction ou de rénovation ne rencontre pas les règlements en place, tant au niveau municipal qu'au niveau provincial, vous ne pourrez aller plus loin. Les constructions de porcherie doivent être autorisées par la municipalité par l'émission d'un permis de construction et par le ministre de l'Environnement qui émet un certificat d'autorisation (CA). Les autorités pourraient exiger la démolition d'une porcherie construite sans certificat d'autorisation ou permis de construction. Ces cadres réglementaires fournissent des lignes directrices quant à la localisation de la porcherie et de la structure d'entreposage sur les lots disponibles pour la construction et quant aux normes à respecter pour éviter la pollution de l'eau et limiter les nuisances causées par les odeurs.

Au niveau municipal

La première démarche est de visiter le secrétaire de la municipalité où on veut implanter son projet pour prendre connaissance des règlements d'urbanisme qui touchent les productions animales et, plus particulièrement, la production porcine. Il est alors possible de voir si votre projet peut prendre forme et se conformer à la réglementation en place.

Les territoires agricoles sont réglementés, tant au niveau provincial qu'au niveau municipal, par la loi 23 (« Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles »). Cette loi, mise en application en juin 1997, vise le développement des activités agricoles en zone agricole dans un contexte de développement durable. Les éléments fondamentaux de la loi 23 sont l'immunité des poursuites, la réciprocité, la médiation et la consultation agricole. Pour favoriser la planification des activités agricoles en zone agricole, l'utilisation prioritaire des sols agricoles pour l'agriculture et la coexistence harmonieuse des activités agricoles et non agricoles doivent être considérées

dans les schémas d'aménagement des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC). Ces schémas d'aménagement doivent tenir compte des distances séparatrices établies par la directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole (mars 1998).

Le principe d'**immunité** inclus dans la loi implique que si un producteur pratique l'agriculture en respectant les normes réglementaires gouvernementales et municipales, il ne peut faire l'objet de poursuites judiciaires à cause de bruits ou d'odeurs provenant de ses activités agricoles. La **réciprocité** implique, entre autres, que les distances séparatrices doivent aussi être respectées lors de la construction d'établissements à usage non agricole près de fermes existantes. La **médiation** est un outil qui peut être utilisé lorsqu'un producteur est restreint dans la réalisation de pratiques agricoles en zones vertes par l'application d'un règlement d'urbanisme ou de nuisance. La **consultation agricole** implique, quant à elle, que chaque municipalité régionale de comté (MRC) ayant sur son territoire des zones vertes doit mettre en place un comité consultatif agricole. Ce comité doit étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui s'y rattachent.

Avant que ces processus de révision de schémas d'aménagement ne soient terminés, les règlements municipaux d'urbanisme mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi 23 s'appliquent jusqu'à leur révision. Pour les municipalités sans règlement déterminant les distances séparatrices, la « directive sur la pollution de l'air » du ministère de l'Environnement du Québec continue de s'appliquer pour la localisation des bâtiments d'élevage par rapport aux habitations avoisinantes, immeubles, site patrimonial, périmètre d'urbanisation, etc. Cette directive présente des exigences concernant l'implantation d'exploitations animales variant selon la taille du cheptel, la nature du projet (nouvelle exploitation, modification à un établissement existant, augmentation du cheptel, etc.), le type d'animaux et la présence d'habitations voisines, de lieux publics, d'activités autres qu'agricoles et d'autres exploitations

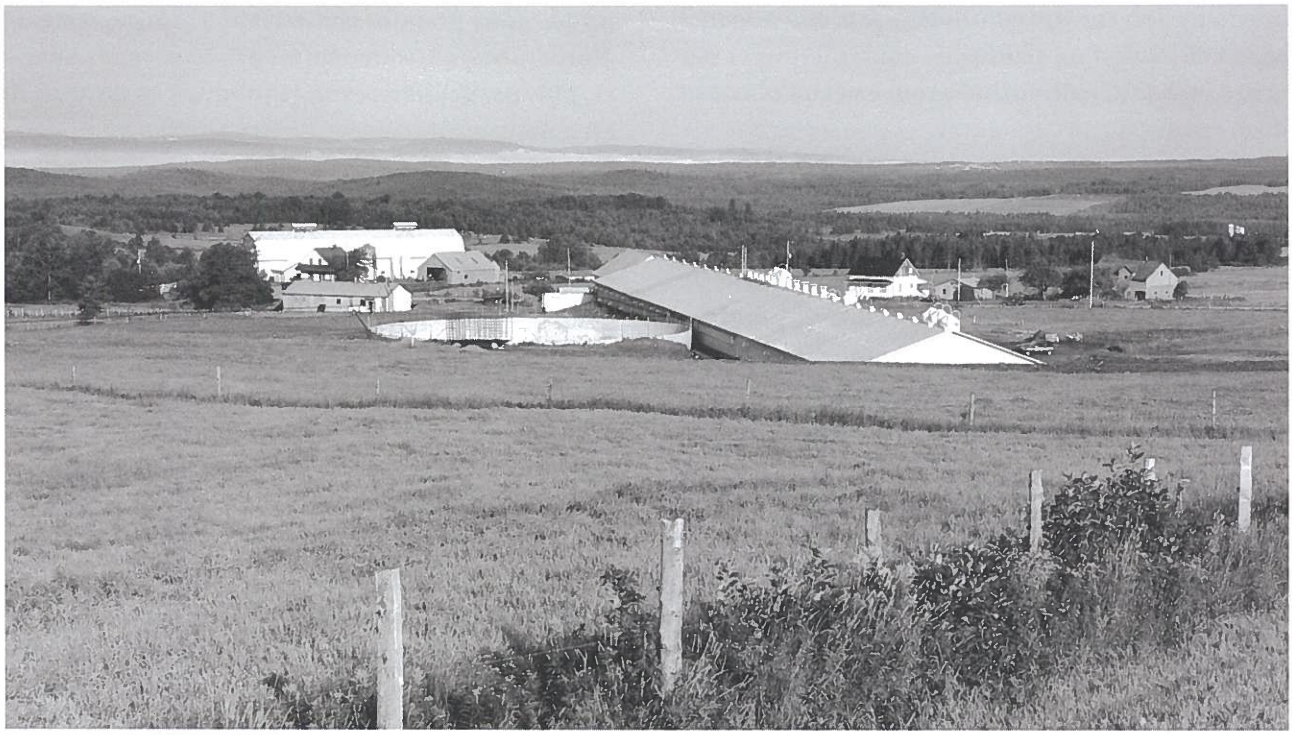

MAPAQ, Photo : Marc Lajoie

Le respect des réglementations municipales et provinciales permet une bonne intégration au voisinage, un élément essentiel au succès de votre projet.

agricoles. Des distances séparatrices sont aussi prévues pour l'épandage des déjections en tenant compte du mode d'épandage et du type de déjection.

En résumé, les municipalités peuvent exclure la production porcine de certaines parties de leurs zones vertes en raison de leur proximité de zones résidentielles, récréotouristiques ou autres. Elles peuvent aussi déterminer une surface maximale pour les bâtiments d'élevage, ce qui contrôle directement la taille du cheptel. Il est donc important de contacter la municipalité où vous désirez réaliser votre projet pour connaître les règlements qui s'appliquent aux fermes porcines.

Cette étape est incontournable, car la municipalité devra fournir son approbation au projet lors de la demande de certification d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement. Elle devra aussi émettre un permis de construction ou de rénovation pour les bâtiments. Si le site choisi n'est pas conforme aux règlements municipaux, le projet ne peut pas être réalisé comme il avait été pensé. Il faut choisir un autre site qui soit conforme à la réglementation ou modifier le projet pour qu'il puisse rencontrer les règlements en vigueur dans la municipalité.

Au niveau provincial

Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole encadre l'agriculture pour assurer la protection de l'eau et du sol contre la pollution causée par les installations d'élevage, les ouvrages d'entreposage et certaines activités agricoles. Il est important de prendre connaissance des articles de ce règlement, car des sanctions sont prévues lors d'infractions à caractère administratif ou environnemental.

Dans la planification d'un projet, une première rencontre avec un professionnel du ministère de l'Environnement du Québec permet de discuter du projet, de faire l'ouverture du dossier de la demande et, aussi, de bien prendre connaissance des éléments qu'il faut fournir pour qu'une demande de certificat d'autorisation (CA) puisse être étudiée.

Avant de continuer les démarches pour la réalisation de votre projet, il est important de faire une vérification sommaire pour savoir si la terre où vous voulez vous installer est assez grande pour permettre la valorisation des déjections. La nouvelle réglementation tient compte à la fois de l'azote et du phosphore pour assurer la prévention de la pollution d'origine agricole. Pour satisfaire les exigences concernant la valorisation du phosphore, les superficies nécessaires à l'épandage des déjections animales sont plus importantes que celles considérées jusqu'à maintenant où seulement l'azote était pris en compte. Il est important de se renseigner auprès des intervenants du ministère de l'Environnement du Québec pour s'assurer des modalités d'application qui sont souvent évaluées de manière particulière ou pour tenir compte de modifications pouvant survenir à ce règlement.

Le type et le volume des déjections produites (voir le tableau à l'annexe 2) sur une ferme, l'état des sols et les cultures qui auront à les valoriser sont autant d'éléments à considérer pour déterminer les superficies nécessaires pour l'établissement d'un élevage animal. Il est possible d'obtenir des ententes d'épandage avec des voisins pour épandre les surplus de lisier d'une ferme. Toutefois, dans certaines régions, il faut posséder la totalité des terres nécessaires à l'épandage des déjections des animaux de sa ferme pour pouvoir obtenir un certification d'autorisation (CA). Dans d'autres régions, les ententes d'épandage doivent être signées avec les propriétaires des fermes physiquement éloignées, car les voisins immédiats ont assez ou trop de lisiers ou fumiers pour leur exploitation. La manutention sur de grandes distances rend les opérations d'épandage plus coûteuses.

Pour obtenir le portrait environnemental le plus juste possible de votre future entreprise, il est important de rencontrer un conseiller du MAPAQ. Ce dernier pourra, à l'aide des analyses de sols et des superficies de la terre où le projet sera établi, donner un avis quant à la faisabilité de votre projet du point de vue de la certification environnementale et du développement durable. S'il n'y a pas d'analyses de sols récentes pour les terres où serait implanté le projet, les faire effectuer pourrait s'avérer une étape déterminante et avantageuse avant d'aller plus loin. Les conseillers du MAPAQ sont au courant des contraintes régionales quant à la réglementation et ont aussi un bon portrait de la situation régionale quant aux surplus ou déficits de fertilisants provenant des déjections animales. Si l'avis donné par le conseiller est favorable, les démarches peuvent alors se poursuivre vers l'élaboration approfondie du projet et la demande du CA. Sinon, il faudrait revoir la taille ou la localisation de son projet. Dans ces démarches, il est aussi important de prévoir le futur et de connaître la capacité d'expansion possible dans le cadre réglementaire présent. Pourrez-vous augmenter votre cheptel sur les terres visées par votre projet?

Sources : - La Petite Terre. Septembre 1998.
- Supplément de la Terre de Chez Nous. Semaine du 2 au 8 octobre 1997.
- Les Orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire.Gouvernement du Québec. Juin 1997.
- Gouvernement du Québec. 1998. Règlement sur l'évaluation des impacts sur l'environnement. Q-2, r.9.

Chapitre 12
L'élaboration détaillée du projet

Des éléments ont été donnés pour clarifier plusieurs aspects concernant la production porcine. Vous avez aussi bien vérifié la faisabilité de votre projet dans les cadres réglementaires municipal et provincial. Vous devriez déjà avoir une bonne idée du type d'entreprise que vous désirez exploiter, tant au niveau de la taille et du stade de production privilégié que de la régie du troupeau qui y serait faite.

Page 62 *Le contexte du projet*
Page 62 *L'achat d'une ferme existante*
- Page 63 *Obtenir le meilleur portrait de l'entreprise à acheter*
  - *La production*
  - *Les infrastructures*
- Page 63 *Le marché régional*

Page 63 *Une nouvelle construction*
- Page 63 *Sa situation par rapport au voisinage et aux autres bâtiments porcins*
- Page 64 *Sa situation par rapport aux services*
- Page 64 *La préparation et l'aménagement du terrain*
- Page 64 *L'intégration au paysage*

Page 65 *La rénovation de bâtiments existants*
- Page 65 *L'évaluation des besoins de rénovation et l'intégration au paysage*
- Page 65 *Les aspects économiques*

Page 65 *La préparation des travaux*
- Page 65 *Les plans et devis*
- Page 66 *Le devis de performance*

Page 67 *Le financement nécessaire*
- Page 67 *Le budget*
- Page 68 *Les besoins monétaires de la famille*
- Page 68 *Les besoins de trésorerie*
- Page 68 *L'encadrement en gestion*
  - *Le financement*
- Page 69 *La Société de financement agricole (SFA)*
  - *Les produits financiers spécifiques à la relève*
  - *Les produits financiers disponibles aux entreprises agricoles*
- Page 70 *La Société du crédit agricole (SCA)*

Page 71 *Le plan d'affaires*
- Page 71 *Un outil pour le producteur*
- Page 71 *Un outil pour l'institution prêteuse*
- Page 71 *Le contenu du plan d'affaires*
- Page 72 *Les sources et documents à consulter*

Le contexte du projet

Il faut maintenant procéder à la réalisation du projet, notamment à la construction et à la rénovation des bâtiments. Ceux-ci sont des éléments importants de la production, car ils fournissent les conditions d'ambiance qui permettent d'obtenir de bonnes performances de production. De plus, les bâtiments représentent la majeure partie des investissements lors de l'acquisition ou le développement d'une ferme porcine. Si ceux-ci ont été construits avec soin et qu'ils sont bien entretenus, leur vie utile peut atteindre 20 à 25 ans. Pour faire de bons choix pour les bâtiments d'élevage, différentes considérations doivent être prises en compte, qu'il s'agisse de la construction, de l'achat ou de la rénovation de porcheries.

« MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR : CONSULTEZ UN INGÉNIEUR OU UN SPÉCIALISTE EN CONSTRUCTION! »

Consulter un spécialiste en construction agricole qui s'y connaît en production porcine est une étape essentielle pour éviter de faire des erreurs dans ses investissements. Comme discuté précédemment, la régie du troupeau a un impact important dans la conception du bâtiment par l'organisation des différentes sections de production : salles de différentes tailles, disposition des sections, déplacement des animaux d'une section à une autre, contrôle sanitaire selon les différents arrangements de salles, etc. Le choix de la conduite d'élevage dicte donc l'organisation des bâtiments. Des erreurs de conception ou un mauvais choix de design lors de la construction ou de la rénovation peuvent s'avérer un réel boulet au pied du producteur pour de longues années. Certaines de ces erreurs peuvent être corrigées lors de rénovations et d'autres non. Ces conséquences peuvent se concrétiser, par exemple, par la difficulté de maintenir de bonnes conditions d'ambiance, l'impossibilité d'assurer un contrôle sanitaire efficace ou des pertes de temps dans les déplacements et l'organisation du travail.

Discuter avec différents intervenants et producteurs permet de mieux connaître les avantages et les inconvénients des différents équipements de production et de contrôle de l'ambiance, ainsi que des différents design de bâtiment. Visiter des fermes, lorsque c'est possible, et des salons agricoles permet de se familiariser avec les équipements et les arrangements de bâtiment qui sont couramment utilisés et disponibles sur le marché. Des plans types pour différents équipements, sections et bâtiments complets peuvent aussi être consultés dans le « Guide Porc », aux bureaux du MAPAQ, auprès de fournisseurs d'équipements et de consultants privés. Consulter de tels plans permet de se faire une idée sur différentes installations et de pouvoir discuter plus facilement avec des intervenants qui pourraient suggérer d'autres arrangements et équipements. Des améliorations sont fréquemment faites pour le contrôle de l'environnement des porcs, que ce soit au niveau des équipements ou du design du bâtiment; il est donc important de voir plusieurs fournisseurs et concepteurs avant d'arrêter son choix.

L'achat d'une ferme existante

Lors de l'achat d'une ferme existante en vue de produire des porcs, qu'elle soit à l'origine porcine ou non, vous devez faire la demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec. Il est donc important de savoir rapidement si celle-ci remplit les critères pour l'émission d'un tel certificat. Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez obtenir de financement et ne pourrez pas vous établir. Des démarches peuvent être possibles pour régulariser la situation et obtenir le certificat.

Selon la situation régionale, l'achat de terres supplémentaires, l'obtention d'ententes d'épandage ou d'ententes de reprise de lisier avec un organisme de gestion des surplus (OGS), selon le cas, ou l'ajout de techniques de traitement de lisier qui soient acceptées par le ministère de l'Environnement du Québec peuvent être des solutions envisagées. Il est alors important de travailler en concertation avec les représentants du ministère de l'Environnement du Québec, ceux du MAPAQ et des clubs agroenvironnementaux qui peuvent aider à trouver des solutions qui permettraient de réaliser le projet.

Obtenir le meilleur portrait de l'entreprise à acheter

Il faut garder en tête le type d'entreprise, tant au niveau de la taille que de la production, que l'on désire pour soi, sa famille, sa société ou sa compagnie à moyen et long termes. Est-ce que la ferme que je visite peut me permettre d'atteindre mon objectif? Tous les aspects de production doivent vous être présentés, que ce soit au niveau de la conduite de l'élevage, de la productivité et des coûts d'entreprise. Sans être méfiant, il faut toutefois se donner le temps et les moyens pour vérifier les affirmations du vendeur quant à l'état et la productivité de son troupeau, l'état des infrastructures et les coûts de production de l'entreprise. Il devient donc important de pouvoir consulter les registres de production, les relevés de vente à d'autres producteurs ou à l'abattoir, les fiches « truies », les factures de moulées, celles du vétérinaire, de l'électricité, etc. Il faut aussi pouvoir vérifier l'intégrité des bâtiments et des structures d'entreposage.

« CONSULTER - CONSULTER - CONSULTER »

Plusieurs visites et l'avis de spécialistes sont nécessaires pour déterminer si la ferme convoitée représente un bon investissement. Il est aussi important que ces avis soient obtenus de spécialistes indépendants du vendeur. Ils pourront vous donner un portrait plus juste de la situation.

LA PRODUCTION

Un spécialiste en production porcine, vétérinaire, agronome ou technicien, peut aider grandement à se faire une bonne idée du troupeau, de la régie en place et de l'environnement économique de la ferme convoitée. Pour les exploitations de sélection et multiplication, une visite avec un vétérinaire est essentielle pour déterminer l'état de santé du troupeau, le contrôle sanitaire en place ainsi que les changements qui sont souhaitables.

LES INFRASTRUCTURES

L'état des bâtiments et celui des structures d'entreposage des déjections doivent aussi être bien évalués. L'avis d'un ingénieur spécialisé en production porcine va permettre d'avoir l'heure juste quant à la qualité des infrastructures. L'intégrité structurale des immobilisations doit être évaluée et un diagnostic des systèmes de contrôle de l'ambiance doit être fait. Un conseiller en construction vous aidera à estimer si les installations en place vont permettre d'atteindre vos objectifs et quels seraient les besoins à court et moyen termes, qu'il s'agisse de rénovation ou de construction. Un aide-mémoire est présenté en annexe 3 comme support à la démarche d'évaluation des bâtiments.

Le marché régional

Avec ces avis de spécialistes et la situation du marché des ventes de ferme dans la région, il est plus facile d'estimer la valeur d'une entreprise existante. Vos objectifs d'entreprise doivent être aussi considérés dans une perspective régionale qui considère l'aspect environnemental et les services disponibles localement, soit l'achat et la vente possibles d'animaux, la disponibilité des intrants et des services conseils.

Une nouvelle construction

Sa situation par rapport au voisinage et aux autres bâtiments porcins

L'éloignement entre les bâtiments d'élevage et les fermes porcines avoisinantes est un aspect important dans le contrôle sanitaire de l'élevage. Plus la distance est grande entre les élevages, meilleures sont les chances de maintenir un bon statut sanitaire. Il est important de considérer la direction des vents dominants dans une optique de protection sanitaire par rapport à d'autres élevages et pour prévenir les nuisances qui pourraient incommoder les voisins. Des écrans naturels qui limitent les vents, comme des boisés, brise-vent, vallées sont aussi des éléments à considérer dans le choix d'un site. Il est aussi important de penser à long terme et de prévoir l'expansion possible de l'entreprise sur le site choisi. Ces travaux peuvent être réalisés bien plus tard, mais il est important d'éviter de restreindre les besoins d'expansion future par un site qui n'offre aucune possibilité en ce sens dès le départ.

Photo : CDPQ

Le choix du site d'une nouvelle porcherie ne se fait pas à la légère. De très nombreux facteurs doivent être considérés.

Sa situation par rapport aux services

Le site où se trouvera la nouvelle construction doit être suffisamment près des services. Être très éloigné de la route peut présenter des avantages en réduisant les nuisances causées par les odeurs, mais des coûts importants doivent être considérés pour installer les câbles d'électricité entre les bâtiments et la ligne de distribution qui suit généralement la route. Il faut penser aux périodes hivernales durant lesquelles la route d'accès aux bâtiments doit être maintenue ouverte en cas d'urgence, pour la livraison des aliments, la réception et l'expédition des animaux. Il faut aussi que, près du site choisi, il soit possible d'avoir de l'eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des animaux et de lavage. Ces besoins peuvent être évalués avec un conseiller en production ou en construction agricole.

La préparation et l'aménagement du terrain

L'emplacement devrait nécessiter peu de travaux de remblayage, tant pour préparer le site de la construction pour les bâtiments et la structure d'entreposage que pour la réalisation du chemin d'accès. Les travaux de remblayage peuvent représenter des coûts importants souvent oubliés dans l'estimation des coûts de construction.

L'intégration au paysage

Les sites qui présentent des écrans boisés naturels devraient être recherchés, car ils diminuent les nuisances par les odeurs et ils rendent souvent les bâtiments moins visibles. Avant de faire un choix définitif d'emplacement, il faut prévoir les endroits d'où seront vues les installations, qu'il s'agisse de la route, des habitations voisines, d'un site touristique ou de services à la communauté, et prévoir également quelles parties seront les plus visibles, que ce soit une façade, un profil ou un côté. La topographie environnante peut aussi devenir un élément dans l'intégration des bâtiments au paysage. Un bâtiment placé dans un pli naturel du terrain sera plus en harmonie avec les environs que s'il se découpe au-dessus de la ligne d'horizon. L'aménagement autour des bâtiments est aussi important : une allée bordée d'arbres et de gazon est plus agréable à l'oeil que lorsqu'il n'y a pas d'arbre et que les alentours ne sont pas entretenus. Le choix des matériaux, l'emplacement des portes et fenêtres sont aussi des détails architecturaux importants qui peuvent rendre le bâtiment plus harmonieux avec le paysage environnant et l'architecture locale. Plusieurs spécialistes affirment que les odeurs dégagées par un bâtiment d'élevage qu'on ne voit pas ou peu dérangent moins les passants et les voisins que celles dégagées par un bâtiment bien à la vue.

Source : Conseil Canadien du Porc. 1996. Code de pratiques environnementales de l'industrie porcine canadienne. CCP, 28 p.

La rénovation de bâtiments existants

Il y a deux types de projet de rénovation : rénover un bâtiment à vocation porcine qui a déjà plusieurs années de service ou adapter un bâtiment qui avait une autre vocation que porcine. Dans un cas comme dans l'autre, plusieurs éléments sont à considérer avant d'entreprendre de tels travaux.

L'évaluation des besoins de rénovation et l'intégration au paysage

Comme mentionné pour l'achat de porcheries existantes, avant de penser à la rénovation, il faut connaître l'état réel du bâtiment et une visite avec un spécialiste en construction agricole s'impose. Un aide-mémoire est présenté à l'annexe 3 comme support à la démarche d'évaluation des bâtiments. Il est important de discuter du projet avec des spécialistes, vétérinaires, conseillers techniques en production porcine, en construction agricole et en équipements de porcherie pour s'assurer que les aspects de régie, conduite d'élevage, biosécurité, confort des animaux et efficacité des opérations sont pris en considération dans la planification des rénovations. Comme dans le cas d'une construction neuve, la situation du site par rapport au voisinage et aux autres bâtiments porcins doit être prise en compte. De plus, il est aussi essentiel, même dans le cas des rénovations, de se préoccuper de l'intégration du bâtiment au paysage.

Les aspects économiques

Certains travaux reliés par exemple aux planchers et aux fondations sont plus dispendieux lors de la rénovation, comparativement à une construction neuve. L'évaluation des projets de rénovation doit être réalisée de manière rigoureuse, car les imprévus sont plus fréquents en rénovation que lors de constructions neuves. Chaque projet de rénovation doit être étudié avec des intervenants en production porcine pour s'assurer que les objectifs de production seront atteints. Dans tous les cas, le coût total estimé des rénovations doit être nettement inférieur aux coûts d'une construction neuve, car le bâtiment rénové offre difficilement des conditions de production comparables à celles d'un bâtiment neuf et la vie utile du bâtiment rénové est aussi plus courte.

La préparation des travaux

De manière générale, plusieurs des intervenants en production porcine que vous aurez consultés ne sont probablement pas spécialisés dans les aspects techniques touchant directement la construction. Il est donc important de consulter un ingénieur ou une firme d'ingénieurs conseils qui a l'habitude des projets de construction de porcheries. Cette démarche, fortement recommandée, peut même être essentielle pour la préparation de la demande du certificat d'autorisation (CA) et elle devrait être considérée pour la réalisation de plans et devis lors de la construction d'un bâtiment.

Les plans et devis

Les plans sont l'ensemble des schémas, dessins et croquis représentant le bâtiment et ses détails de construction, tant au niveau des ouvrages de béton que de la structure, de l'électricité, de la plomberie et de la ventilation. Ils sont requis sur le chantier pour s'assurer que l'information nécessaire à la construction est disponible et que l'ensemble des détails de construction a été considéré et intégré à la conception du bâtiment. Lors de rénovations, il est très intéressant d'avoir les plans d'origine du bâtiment à rénover ainsi que les plans de rénovation qui ont tenu compte des éléments du bâtiment qui seront conservés.

Les devis, quant à eux, regroupent l'information sur les équipements et les spécifications nécessaires à leur bon fonctionnement, sur les matériaux ainsi que sur les techniques reliées à la construction. Les devis sont un complément important aux plans pour s'assurer de la réalisation complète du bâtiment et de l'obtention de performances, tant au niveau des équipements que de la bâtisse comme telle. Le maintien de conditions d'ambiance et la longévité des installations devraient y être discutés.

Des plans et devis réalisés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) sont un élément important dans tout ouvrage de construction ou de rénovation. L'ingénieur, lorsqu'il réalise ces plans à votre demande, voit à ce que la nouvelle construction réponde à vos attentes et à vos besoins. Il engage sa responsabilité professionnelle contre tout vice de conception dans la réalisation des plans. Des calculs sont effectués pour s'assurer que les ouvrages de béton auront la résistance nécessaire et que la structure du bâtiment puisse résister aux charges reliées à l'utilisation, aux vents et à la neige. Des calculs sont aussi exécutés pour dimensionner le système de ventilation et le chauffage nécessaires en fonction des animaux et de leurs stades de production. Des échanges devraient être prévus avec le fournisseur d'équipements choisi pour s'assurer que les dimensions du bâtiment seront adéquates pour recevoir les équipements et que les équipements disponibles fourniront les performances requises pour maintenir les conditions d'ambiance désirées.

Le devis de performance

Le devis de performance est une entente qui définit les objectifs de performance du système de contrôle de l'ambiance et les responsabilités des personnes ou organisations impliquées dans sa mise en place. Plus spécifiquement, le devis de performance comprend les éléments suivants :

- **identification des personnes ou organisations impliquées**
  - producteur
  - ingénieur-concepteur
  - fournisseur d'équipements
- **description du bâtiment**
- **description des équipements**
- **définition des objectifs de performance**
  - grille de paramètres
  - consignes de contrôle
- **le suivi en production**
  - nombre et fréquence des évaluations du système
  - méthode d'évaluation ou de mesures

Des problèmes de contrôle de l'ambiance peuvent jouer un rôle très important sur la santé des porcs et dans le comportement de ceux-ci. Il est important que vous vous entendiez avec le concepteur sur une grille de paramètres convenants à l'élevage. Les paramètres considérés devraient être évalués au niveau des porcs et garantir peu de variation dans une même salle. Si des écarts considérables à ces valeurs sont mesurés dans votre porcherie, vous devez pouvoir utiliser une base de référence concernant les performances du système que vous aurez acceptées avant l'installation de concert avec le concepteur. Pour établir une telle grille, parlez-en avec le concepteur, mais aussi avec les autres intervenants qui vous conseillent sur les aspects de la production et du contrôle sanitaire.

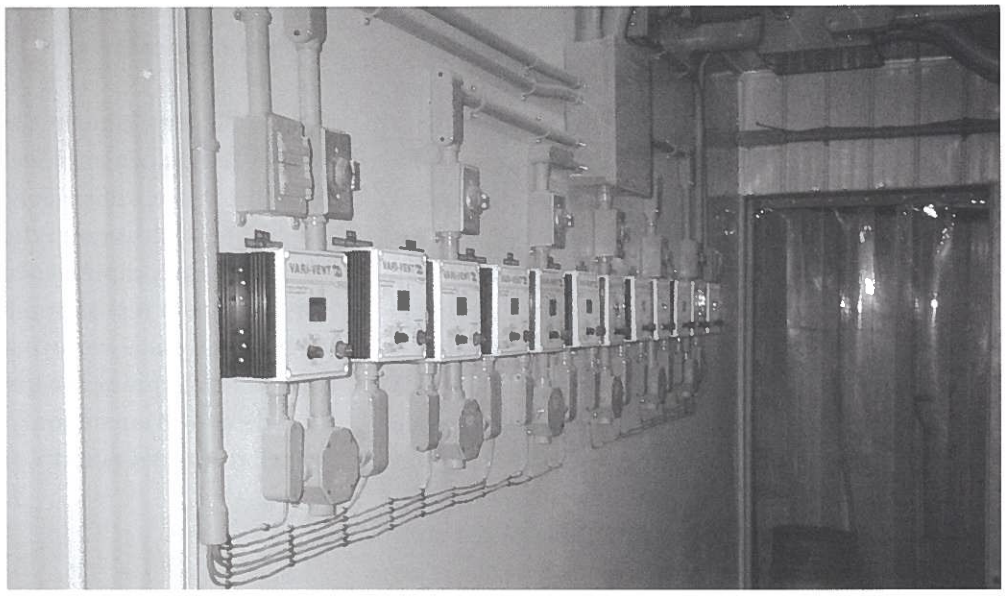

MAPAQ Photo - G Gingras

Le contrôle de l'ambiance d'un bâtiment de plusieurs salles exige l'installation et le suivi de plusieurs équipements sophistiqués.

Le tableau suivant propose, à titre d'information, un exemple de grille de paramètres convenables pouvant être inclus dans un devis de performance. Ces valeurs peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs tels que le stade de production et le type de plancher.

De manière générale, les conditions d'ambiance devraient demeurer stables dans le bâtiment, à moins de conditions exceptionnelles ou que le système n'ait été conçu autrement en accord avec vos exigences et celles de vos conseillers.

La température et l'humidité relative peuvent être mesurées régulièrement par des équipements de bonne qualité disponibles sur le marché. Lorsque l'humidité relative mesurée dans le bâtiment est élevée, il est fort probable que la concentration de certains gaz soit aussi élevée. Pour obtenir un bon portrait de l'ambiance, un spécialiste en ventilation peut faire l'évaluation avec des équipements spécialisés et identifier les problèmes, s'il y a lieu.

Le financement nécessaire

Compte tenu des investissements importants nécessaires en production, la majorité des projets d'établissement ou de modification de bâtiments doivent être financés. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'un projet pour lequel on ne peut obtenir une certification environnementale ne pourra obtenir de financement. Dans ce processus de demande de financement, il est bon d'avoir un aperçu de l'environnement financier de la future entreprise porcine. Des outils permettent d'établir ce portrait.

Le budget

Établir un budget d'opération avec l'aide d'un conseiller en gestion (ex. : syndicat de gestion, consultants, fournisseurs d'intrants) est une étape importante qui permet de faire une projection des revenus et dépenses de l'entreprise. Cette opération doit être faite sur plus d'une année pour fournir un portrait le plus complet possible de la situation. On doit tenir compte également de la période de démarrage

EXEMPLE DE PARAMÈTRES POUR UNE PORCHERIE DE CROISSANCE-FINITION EN TOUT-PLEIN / TOUT-VIDE SUR PLANCHER ENTIÈREMENT LATTÉ POUR UNE DENSITÉ ANIMALE ADÉQUATE

	CONDITIONS D'AMBIANCE ACCEPTABLES	
Paramètres	**Hiver**	**Été**
Température pour des porcs de 25 kg	23 °C ± 10 %	21 °C ± 10 %
Température pour des porcs de 50 kg	16 °C ± 10 %	17 °C ± 10 %
Température pour des porcs de 90 kg et plus	15 °C ± 10 %	17 °C ± 10 %
Humidité relative	inférieure à 75 %	inférieure à 75 %
Vitesse d'air au niveau des animaux	inférieure à 0,3 m/s	1,5 à 3 m/s
Émissions gazeuses (ppm)		
Ammoniac (NH_3)	5 à 20	5 à 20
Bioxyde de carbone (CO_2)	inférieure à 3000	inférieure à 3000
Sulfure d'hydrogène (H_2S)	inférieure à 5	inférieure à 5
Monoxyde de carbone (CO)	inférieure à 10	inférieure à 10

Sources : - Conseil des productions végétales du Québec. 1998. La ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage. CPVQ - CPAQ, 174 pages.
- Conseil des productions animales du Québec. Guide porc. Construction : Bien-être animal, ambiance et aménagement. 21 pages.
- Commission Internationale du génie rural. 1984. Rapport du groupe de travail sur : « Climatizations of animal houses ». CIGR, 72 pages.

de l'exploitation. Ce budget doit être basé sur des données objectives et réalistes qui tiennent compte de l'état du marché (prix des denrées, prix d'achat et de vente des porcs pour l'année concernée), des projections et des tendances pour le futur. Des conditions de production réalistes doivent aussi être considérées, car les performances sont généralement moins intéressantes durant la période de démarrage de l'entreprise jusqu'à ce que celle-ci atteigne sa vitesse de croisière. Des prévisions trop optimistes (bas prix des intrants, prix de vente élevés, productivité élevée) pourraient créer de sérieux problèmes, particulièrement en période de démarrage. À l'opposé, des prévisions trop pessimistes pourraient empêcher des investissements qui auraient pu s'avérer très intéressants.

Les besoins monétaires de la famille

Les besoins monétaires de la famille du futur producteur (l'équivalent du salaire) doivent aussi être bien estimés pour évaluer la faisabilité d'un projet. Ces besoins doivent être établis de manière réaliste en considérant que plusieurs dépenses encourues par un particulier (taxes, électricité, coût d'habitation) sont généralement prises en charge par l'entreprise lorsque la maison du producteur est située sur la ferme. Des besoins personnels surestimés peuvent mettre en péril le projet. D'un autre côté, sous-évaluer les besoins personnels du producteur pour rendre un projet possible peut présenter de grands risques.

Comme le secteur de la production porcine traverse des cycles de prix de vente et que de bonnes années succèdent aux moins bonnes, le producteur se doit d'être réaliste et prudent dans ses prévisions. Comme pour la fourmi de la fable, le producteur qui, durant les années fastes, prévoit les années plus difficiles traverse les baisses de prix du porc plus facilement.

Les besoins de trésorerie

Il est important de prévoir les besoins en trésorerie (argent disponible en banque ou sous forme de marge de crédit). La truie doit être alimentée durant toute la gestation pour ensuite fournir les porcelets qui sont vendus ou qui sont ensuite nourris jusqu'au poids d'abattage. Les sorties d'argents se font de manière continuelle par l'achat d'animaux et d'aliments, tandis que la majeure partie des revenus arrivent de manière ponctuelle, à la vente des animaux. En vitesse de croisière, les délais de réception des revenus de ventes sont moins espacés. Toutefois, lors du démarrage et pour les producteurs en pouponnière ou croissance-finition qui pratiquent la technique du tout-plein/tout-vide par bâtiment, les délais sont importants et les marges de crédit peuvent atteindre leur maximum. Il est très important de simuler les mouvements de trésorerie des deux ou trois premières années et de vérifier la limite maximale de votre crédit auprès de votre institution financière. Des stratégies particulières peuvent être mises en place avant le démarrage pour s'assurer que l'entreprise ne sera pas à cours de liquidité comme, par exemple, des emprunts à moyen et/ou long termes plus élevés ou des ententes avec les fournisseurs.

L'encadrement en gestion

Dans l'élaboration de ces documents et le suivi financier de l'entreprise, il est important de demander conseil et de l'aide, au besoin, à des intervenants qui connaissent l'agriculture et la production porcine, qu'ils soient au MAPAQ, chez un fournisseur de services, dans une institution prêteuse ou qu'ils offrent leurs services comme consultants. De l'encadrement et du support peuvent aussi être obtenus auprès des syndicats de gestion locaux.

LE FINANCEMENT

Le financement peut être obtenu directement dans les banques ou caisses populaires locales. Il est préférable de transiger avec une institution financière aguerrie aux projets agricoles. Les démarches de financement peuvent aussi être entreprises avec des organismes gouvernementaux spécialisés dans le secteur agricole. Les conseillers de ces organismes peuvent être consultés durant toute la démarche d'élaboration du projet pour discuter des aspects financiers et, particulièrement, pour vérifier la faisabilité d'un projet. Comme ils sont spécialisés en agriculture, leur expertise en financement est essentiellement agricole et les dossiers qu'ils traitent le sont aussi.

Pour le financement à court terme (marge de crédit), des ententes peuvent être prises directement avec une institution financière locale ou avec le fournisseur de services. Dans certains cas où, par exemple, le fournisseur de services assure tout le financement à court terme d'un producteur, ce fournisseur peut exiger que les paiements reçus par le producteur soient versés conjointement au nom du producteur et à son nom.

La Société de financement agricole (SFA)

La Société de financement agricole (SFA) a pour mandat de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire en offrant aux entreprises agricoles et forestières des ressources financières qui permettent leur développement et leur évolution. La Société représente le principal intervenant en financement agricole et détient 56 % de l'encours des prêts agricoles accordés au Québec. La Société offre des services conseils en analyse financière pour l'élaboration de projets d'acquisition, de transfert ou d'expansion, pour l'interprétation d'états financiers ou pour discuter de choix d'investissements. Il est aussi possible d'obtenir par la SFA des prêts garantis, des taux d'intérêt avantageux et des subventions de capital par le biais des différents programmes administrés par la Société.

LES PRODUITS FINANCIERS SPÉCIFIQUES À LA RELÈVE

Le Sécuri-Taux établissement : il est destiné aux entreprises qui comptent au moins une personne de 18 à 40 ans exclusivement en processus d'établissement en agriculture. Ce produit encourage les jeunes agriculteurs à obtenir une formation adéquate et assure une protection contre une hausse possible des taux d'intérêt. Au moins 20 % des parts de l'entreprise doivent être détenues par la personne qui veut s'établir et celle-ci doit posséder au moins un an d'expérience en agriculture. Le taux d'intérêt appliqué pendant les cinq premières années est réduit selon la formation de cette personne, et ce, jusqu'à l'occurrence des premiers 250 000 $ de l'emprunt. La SFA rembourse à l'entreprise la totalité des intérêts excédant les taux présentés dans le tableau suivant.

TAUX D'INTÉRÊT OFFERTS SELON LA FORMATION DU CANDIDAT

Sécuri-Taux établissement	Formation
6 %*	Diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent
7 %*	Diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent
8 %*	Autres formations

* Calculé sur la base d'un taux d'intérêt applicable à un prêt à terme d'un an.

La prime à l'établissement : pour pouvoir bénéficier de la prime à l'établissement, les mêmes conditions que pour le « Sécuri-Taux établissement » s'appliquent (de 18 à 40 ans exclusivement, détenir 20 % des parts d'une entreprise agricole rentable et avoir une année d'expérience en agriculture). Le montant de la prime à l'établissement est déterminé selon la formation adéquate soit, 20 000 $ lorsque le jeune agriculteur détient un DEC en agriculture (ou l'équivalent) ou 10 000 $ pour un DEP en agriculture (ou l'équivalent). Un délai de sept ans est accordé pour acquérir la formation et toucher la prime correspondante. La prime est versée par tranche de 5 000 $ par personne et par exercice financier. Le total des primes versées à une entreprise agricole ne peut pas dépasser 80 000 $ au total et les primes ne peuvent être versées à plus de quatre personnes par entreprise. Ces primes doivent être destinées en priorité à des investissements respectueux du développement durable en agriculture ou au remboursement de dépenses liées à l'obtention d'un diplôme ou destinées à l'amélioration de la gestion de l'entreprise (cours de gestion, adhésion à un syndicat de gestion, etc.).

LES PRODUITS FINANCIERS DISPONIBLES AUX ENTREPRISES AGRICOLES

L'ouverture de crédit : l'ouverture de crédit disponible au taux préférentiel majoré de 1% peut être obtenue jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour une durée de cinq ans. De manière générale, elle est utilisée pour les dépenses d'exploitation liées à l'agriculture.

Le Sécuri-Taux développement : pour permettre aux agriculteurs à plein temps qui veulent développer leur entreprise par des projets d'expansion, l'implantation de nouvelles technologies, la réorientation de la ferme ou l'adaptation des pratiques aux normes environnementales, le « Sécuri-Taux développement » garantit, pour une période de cinq ans, un plafond d'intérêt de 8 % pour les premiers 250 000 $ empruntés. Après cette période, il est alors possible de profiter du **Taux Privilège** pour les dix années suivantes et, ensuite, du **Taux Avantage** pour la durée restante du prêt.

Le prêt à Taux Privilège : ce produit est destiné à tous ceux qui font de l'agriculture leur principale activité ou à ceux qui s'engagent à faire de l'agriculture à temps plein dans un délai de cinq ans après l'obtention d'un prêt avec la SFA. Le « Taux Privilège » est consenti sur les premiers 250 000 $ empruntés par l'entreprise et consiste, pour la SFA, à rembourser, pendant un maximum de quinze ans, le paiement de la moitié des intérêts qui excèdent 8 % (calculé sur la base d'un taux d'intérêt applicable à un prêt à terme d'un an). Il est aussi possible de choisir un taux fixe pour des périodes pouvant aller d'un an jusqu'à cinq ans (1, 2, 3, 4 ou 5 ans).

Le prêt à Taux Avantage : pour tous les agriculteurs à temps plein ou à temps partiel, il est possible d'obtenir un prêt garanti jusqu'à concurrence de 2 000 000 $ par entreprise agricole. Le taux d'intérêt offert est basé sur les taux hypothécaires résidentiels selon le terme du prêt, soit pour une période d'un an jusqu'à cinq ans (1, 2, 3, 4 ou 5 ans).

Si le financement est accepté, la Société fournit un certificat de prêt à l'institution financière locale du choix du producteur et celui-ci fait ses remboursements de prêt directement à cette institution (caisse ou banque). La SFA garantit le prêt auprès de l'institution financière. Si des problèmes surviennent lors du remboursement du prêt, l'institution financière se tourne vers la SFA qui voit à évaluer la situation avec le producteur, faire les ajustements nécessaires avec lui jusqu'à un plan de redressement financier, si nécessaire.

La Société du crédit agricole (SCA)

La SCA est un organisme gouvernemental fédéral qui relève du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle accorde et administre des prêts agricoles aux termes de la Loi sur la Société du crédit agricole. Elle a pour but de favoriser la croissance du secteur agricole au Canada en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés ainsi que des programmes novateurs aux fermes agricoles et aux petites et moyennes entreprises du secteur rural liées à l'agriculture.

Voici les services offerts aux exploitations agricoles :

Prêts à long terme : dans le but d'assurer des conditions de financement stables, ces prêts sont assortis d'une période d'amortissement de 3 à 29 ans et de taux d'intérêt fixes pour des termes pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Prêt convertible d'un an : le prêt convertible d'un an permet de spéculer sur le taux d'intérêt lorsque celui-ci fluctue. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, un terme d'un an est préférable en attendant que les taux d'intérêt diminuent. Par la suite, le prêt peut être converti en prêt à long terme.

Hypothèque continue : l'hypothèque continue offre la possibilité d'enregistrer une hypothèque immobilière conventionnelle dans laquelle il est indiqué un montant supérieur aux besoins actuels, permettant ainsi de réemprunter plus tard sans obligation d'enregistrer un nouvel acte.

Programme Coups d'pousse : le programme Coups d'pousse est un ensemble de prêts novateurs s'adressant à ceux et à celles qui désirent se lancer en agriculture, mettre sur pied une agri-entreprise, prendre en main l'exploitation familiale ou agrandir leur entreprise. Ce programme comprend **Agri-relais**, principal produit de transfert de la SCA offert à la génération montante, **Agri-croissance**, pour démarrer ou agrandir une exploitation dont les rentrées de fonds seront faibles au cours des premières années, et **Agri-emploi**, pour démarrer ou agrandir une exploitation agricole tout en conservant son emploi extérieur.

Les conseillers de la SCA peuvent offrir des produits de financement selon les besoins spécifiques de chaque entreprise. Les prêts obtenus à la SCA sont remboursés directement à la Société, celle-ci est indépendante et ne fait pas affaires directement avec les institutions financières locales.

Source : Établissement en production porcine. Cours Optiporc II. Gérard Nadeau. Coopérative Fédérée de Québec. Décembre 1997.

Le plan d'affaires

Un outil pour le producteur

Le plan d'affaires permet de mettre plusieurs éléments en place pour bien présenter le projet d'entreprise et ses promoteurs. Ce document est un outil essentiel dans les démarches de financement et il permet aussi de bien diriger ses idées par rapport à son avenir à court et à moyen termes comme producteur de porcs. Ce plan d'affaires doit être fait pour tout projet (nouvelle entreprise, construction de bâtiments, rénovations importantes) qui nécessite du financement. Il est important de prendre le temps nécessaire pour le compléter tout en réfléchissant bien à ce qu'on veut comme entreprise porcine et tenter de prévoir ce que réserve l'avenir. Des personnes peuvent être consultées et elles vont aider à l'élaboration du plan d'affaires par l'échange d'idées et de renseignements : conseillers du MAPAQ, conseillers de l'UPA, consultants privés, conseillers d'organismes de développement économique régional, conseillers chez les fournisseurs de services, conseillers des institutions prêteuses ainsi que les membres impliqués de la famille.

Un outil pour l'institution prêteuse

L'institution prêteuse doit avoir des éléments qui lui permettent d'évaluer la capacité du candidat à réussir en production porcine. Lors de la présentation de la demande de financement et du plan d'affaires à l'institution prêteuse, le futur producteur doit bien maîtriser tous les éléments de son dossier et être prêt à répondre aux questions du conseiller financier.

Le contenu du plan d'affaires

PAGE TITRE :

- raison sociale, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, titre et personne à contacter dans l'entreprise.

LES PROMOTEURS :

- statut juridique de l'entreprise;
- renseignements généraux sur les promoteurs : noms, date de naissance, statut civil, adresse, numéro de téléphone, responsabilités et principales tâches dans l'entreprise (dans l'avant et l'après-projet, implication des membres de la famille); pourcentage de droits de propriété dans l'entreprise; expérience pertinente et formation acquise ou à acquérir; nombres d'enfants à charge; revenus et salaires extérieurs.

RÉSUMÉ DU PROJET :

- description sommaire du projet;
- nature des investissements et leurs coûts;
- échéanciers (prise de possession, calendrier des travaux (si nécessaire), début de la production);
- localisation du projet (situation géographique), vue d'ensemble (plan à main levée, photo aérienne, plan de ferme);
- impacts et retombées prévus;
- éléments déclencheurs du projet (motif);
- justification du projet et motivations des promoteurs (dire pourquoi le projet va réussir).

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE :

Fournir l'information suivante :

- description quantitative de la ressource,
- analyse des points forts et des points faibles,

- situation souhaitée (ce qui est désiré, le but à atteindre),
- moyens envisagés (pour y arriver),

pour les éléments suivants :

- élevage (description et nombre),
- champs (type de sol, superficies en cultures),
- cultures (superficies et rendements),
- machinerie,
- main-d'oeuvre et travail (mandats, responsabilités des propriétaires et des autres associés, qualité et disponibilité de la main-d'oeuvre),
- mise en marché (volumes vendus par encan électronique, à d'autres producteurs, acheteurs actuels et futurs),
- gestion et outils de gestion utilisés et à mettre en place (évaluation génétique, comptabilité, plan de ferme, registres d'inventaire, de saillie, suivi des activités, PAEF, registre d'épandage, fiches d'employés, etc.),
- autres (agrotourisme, etc.).

HISTORIQUE, VISION ET OBJECTIFS :

- décrire l'évolution de l'entreprise;
- décrire la vision de l'entreprise pour les 5 ou 10 prochaines années (de quoi l'entreprise aura l'air);
- quels sont les objectifs fixés pour concrétiser cette vision (mettre ces objectifs en ordre de priorité en donnant les échéanciers).

MON PROJET :

- description détaillée de l'ensemble du projet;
- particularités (nouvel élevage ou ferme existante, type d'élevage, statut sanitaire, modifications au cheptel ou aux bâtiments);
- liste des investissements : leurs caractéristiques, leurs coûts et les dates d'acquisition;
- justifier plus en détail le projet :
  - problématique,
  - nature du projet,
  - impacts sur mon entreprise,
  - impacts dans le milieu (création d'emplois, mise en valeur des sols, etc.).

MISE EN MARCHÉ :

- animaux d'abattage (nombre);
- animaux de reproduction :
  - clientèle cible,
  - qualité du produit (génétique, statut sanitaire, prix).

PLAN FINANCIER :

- situation financière actuelle de l'entreprise et/ou de ses promoteurs;
- analyse et diagnostic;
- structure de financement actuelle;
- programme d'investissement, 3 à 5 ans maximum (nature, montants et date);
- structure de financement projetée :
  - mise de fonds (apport de la vente d'actifs),
  - besoins à court et à long termes,
  - emprunts prévus (montants, durée, annuités, prêteurs, garanties et taux d'intérêt),
  - capital-actions,
  - bilan, budget et trésorerie prévisionnels.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- états financiers des deux dernières années :
  - de l'entreprise,
  - des promoteurs (s'il y a lieu);
- inventaire des stocks (quantités, valeurs);
- copie des permis (certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec, etc.);
- plans et devis;
- rapports techniques;
- lettres d'appui;
- tout autre document pertinent.

Les sources et documents à consulter :

- Autodiagnostic du profil entrepreneurial, GÉAGRI, 1996, 19 p.
- Établissement en production porcine. Cours Optiporc II. Gérard Nadeau. Coopérative fédérée de Québec. Décembre 1997.
- Guide au Plan d'affaires. J. Lachance, Bureau régional, Saint-Romuald et C. Lafrenière, Bureau régional, Saint-Joseph. MAPAQ.
- Plan d'affaires d'une entreprise agricole, GÉAGRI, 1995, 140 p.
- Plan de marketing pour l'entreprise agricole, GÉAGRI, 1995, 96 p.

Chapitre 13
La certification environnementale

Les productions agricoles sont encadrées par une législation et une réglementation de manière à protéger l'environnement. Les démarches environnementales doivent donc être faites de manière très rigoureuse.

Page 73 *L'évaluation du besoin de faire une demande de certificat d'autorisation*
Page 74 *La demande du certificat d'autorisation (CA)*
- Page 74 *La description du projet*
- Page 74 *L'attestation de conformité à la réglementation municipale*
- Page 74 *Les plans et devis*
- Page 75 *Le dossier agronomique*
- Page 75 *Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)*

Page 76 *Les distances séparatrices pour la prévention de la pollution de l'eau*
Page 76 *Les clubs agroenvironnementaux*

L'évaluation du besoin de faire une demande de certificat d'autorisation

Dans le cadre du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, les installations destinées à la production de plus de dix porcs doivent posséder un certificat d'autorisation (CA) émis par le ministre de l'Environnement. Cette autorisation est basée sur le nombre d'unités animales dans l'entreprise en considérant qu'une unité animale équivaut à 500 kg de poids vif. Pour déterminer ces unités animales, il faut considérer le poids maximal de l'animal à la sortie du bâtiment d'élevage. Ce calcul peut être limitant lorsque la pouponnière se trouve dans le même bâtiment que la croissance-finition. Le porcelet en pouponnière est alors considéré, pour la détermination des unités animales, comme un porc d'élevage. Pour la production porcine, les unités animales sont définies comme suit :

1 UNITÉ ANIMALE :
- 5 porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun
- 25 porcelets d'un poids inférieur à 20 kg chacun
- 4 truies et les porcelets non sevrés de l'année.

Source : Gouvernement du Québec. 1997. Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole

Pour les porcs qui n'entrent pas dans ces catégories, la relation suivante est utilisée pour déterminer le nombre d'animaux équivalant à une unité animale.

$$\text{NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES} = \frac{\text{Poids maximal de l'animal}}{500\ \text{kg}}$$

Les projets devant être soumis à l'autorisation du ministre et nécessitant un CA sont les suivants, tant pour le bâtiment d'élevage que pour la structure d'entreposage :

- construction;
- démarrage de l'exploitation (incluant l'achat d'une ferme existante);

- aménagement;
- modifications afin d'augmenter la capacité d'y mettre des animaux;
- remplacement d'animaux :
  - résultant en une augmentation du volume de déjections ou du nombre d'unités animales,
  - par des suidés (famille des porcs);
- remplacement d'une gestion des déjections solides par une gestion liquide;
- augmentation du nombre d'unités animales au-delà du maximum autorisé par l'ancien CA.

De plus, tous les projets d'élevage de plus de 600 unités animales sur fumier liquide ou de plus de 1000 unités animales sur fumier solide sont soumis au processus d'évaluation des impacts du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE).

La demande du certificat d'autorisation (CA)

La demande du CA est constituée d'une série de documents présentant le projet de construction ou de rénovation dans son ensemble et dans son cadre de production considérant la gestion des déjections produites par les animaux de l'élevage dans une optique de développement durable. En aucun temps les paramètres qui sont fournis pour l'obtention d'un CA ne doivent être dépassés (nombre d'animaux, doses d'épandage). Des amendes sévères sont prévues pour les fausses déclarations ou le non-respect de ces paramètres maximum.

Cette demande donne un aperçu du projet qui sera réalisé et elle est constituée de plusieurs documents. Certains de ces documents doivent être complétés par un professionnel reconnu (agronome, ingénieur-agronome, arpenteur-géomètre).

La demande comprend différents documents se rapportant à plusieurs éléments dont :

- identification du demandeur;
- description du projet;
- attestation de conformité à la réglementation municipale;
- plans et devis;
- plan de localisation ;
- plans et devis du lieu d'entreposage;
- dossier agronomique;
- PAEF;
- documents supplémentaires à fournir selon les particularités du dossier (ententes d'épandage, différentes résolutions...).

Pour les situations où une ferme présente des surplus de lisier/fumier, une copie des ententes d'épandage sur la ferme d'un tiers, des ententes prises avec un organisme de gestion de surplus (Fertior, AGEO, COGENOR) ou des ententes d'entreposage chez un tiers doivent être fournies avec le CA.

La description du projet

Dans cette section, le demandeur doit décrire en quelques lignes le projet en précisant entre autres s'il s'agit de l'achat d'un élevage existant, d'une augmentation de la production, d'un changement de type d'animaux, d'une construction, d'un agrandissement, etc.

L'attestation de conformité à la réglementation municipale

La municipalité doit aussi compléter une partie de la demande du CA pour certifier que le projet est conforme au plan d'aménagement de la municipalité et qu'il respecte les règlements municipaux en vigueur. Afin que la municipalité puisse évaluer la conformité à la réglementation municipale, le demandeur doit préalablement avoir rempli les sections se rapportant à l'identification, à la description du projet et fournir des documents complémentaires tels que le dossier d'information agronomique sur l'exploitation agricole et sur le projet et le plan de localisation. Une fois que les responsables de la municipalité ont vérifié que le projet ne contrevient pas à aucun règlement municipal, le secrétaire trésorier ou le greffier appose signature et sceau sur le formulaire de demande de CA.

Les plans et devis

Un plan de localisation des bâtiments et structure d'entreposage des déjections, réalisé par un ingénieur ou un arpenteur-géomètre, doit être fourni. Le plan de localisation doit présenter les distances entre le bâtiment d'élevage, les points d'eau

(puits, cours d'eau, lac ou étang) et les habitations ou installations voisines. Ce plan certifie que le projet respecte les distances minimales définies par la municipalité et le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

Un plan détaillé de la structure d'entreposage, effectué et signé par un ingénieur, doit aussi être fourni pour la construction de nouvelles structures d'entreposage. Également, les installations physiques du projet doivent être présentées par un aperçu des travaux, soit un plan de plancher des bâtiments d'élevage préparé par un ingénieur ou un conseiller en équipements de ferme.

Le dossier agronomique

Cette section contient l'information agronomique. Les principaux points traités dans cette section sont :

- la production animale;
- le type de production retenu;
- le nombre d'animaux, leur poids et le nombre d'unités animales équivalent actuel et visé;
- la gestion des déjections;
- le volume de déjections (voir le tableau à l'annexe 2);
- la description et le calcul de la capacité d'entreposage des structures existantes et prévues;
- la description de l'équipement de brassage, de reprise, de transfert et d'épandage des fumiers/lisiers.

Si le projet envisagé présente des particularités quant à la gestion des déjections, tant au niveau des traitements que de l'entreposage ou toute mesure nouvelle qui vise à limiter l'impact environnemental des installations, ces éléments doivent être décrits pour permettre une évaluation environnementale adéquate du projet.

Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

En production porcine, un PAEF doit être fait pour les nouveaux projets et les fermes existantes pour lesquelles aucune demande de CA n'a été présentée au cours des dernières années. Certaines particularités régionales et certains délais pour la possession d'un PAEF s'appliquent selon la situation d'une ferme porcine, que ce soit pour un agrandissement, la construction d'une structure d'entreposage ou une nouvelle exploitation. Il est donc important de consulter les intervenants du ministère de l'Environnement pour connaître les détails qui s'appliquent à votre entreprise.

Le PAEF consiste à déterminer les doses d'éléments fertilisants nécessaires à la croissance des végétaux produits sur la ferme. Tous les apports d'éléments fertilisants doivent être considérés, qu'ils proviennent des déjections des animaux de la ferme ou qu'ils soient importés sous forme de lisier, fumier, compost, boues organiques ou d'engrais minéraux. Les éléments fertilisants présents dans le sol et les pratiques culturales sont aussi considérés afin de limiter les risques de pollution associés à une surfertilisation. Le PAEF permet ainsi de déterminer si une entreprise en production animale produit trop de déjections pour la capacité d'absorption d'éléments fertilisants des terres en culture disponibles. Toutes les terres qui reçoivent des déjections animales doivent être incluses dans le PAEF, qu'elles soient la propriété du producteur, qu'elles soient louées ou qu'elles fassent l'objet d'ententes d'épandage, tant pour l'exportation que pour l'importation de déjections.

Le PAEF peut être fait pour une période allant d'une année jusqu'à cinq ans et doit être soumis à nouveau lorsqu'on y fait des modifications. Dans la demande de CA, des documents attestant des ententes d'épandage ou de location doivent être fournis et les PAEF de ces fermes doivent aussi être fournis. Les registres d'épandage (pour la ferme qui produit les déjections comme pour celles qui les valorisent) doivent être conservés pour une période de deux ans après la dernière inscription faite au document. Ils doivent mentionner la date, le numéro du champ ou de la parcelle où s'est fait l'épandage ainsi que la dose de fumier/lisier appliquée.

Le PAEF peut être réalisé par différents intervenants : conseiller privé, agronome ou technicien encadré par un agronome (non subventionné), agronome d'un organisme de gestion des fumiers/lisiers (Fertior, AGEO, COGENOR), agronome d'un club agroenvironnemental et conseillers du MAPAQ.

Les distances séparatrices pour la prévention de la pollution de l'eau

Dans le but de contrôler les risques de pollution des eaux par les fumiers, certaines distances séparatrices doivent être respectées entre la structure d'entreposage, les zones où le fumier est épandu et les points d'eau environnants. Le tableau suivant présente les distances à respecter et les situations pour lesquelles on doit les respecter.

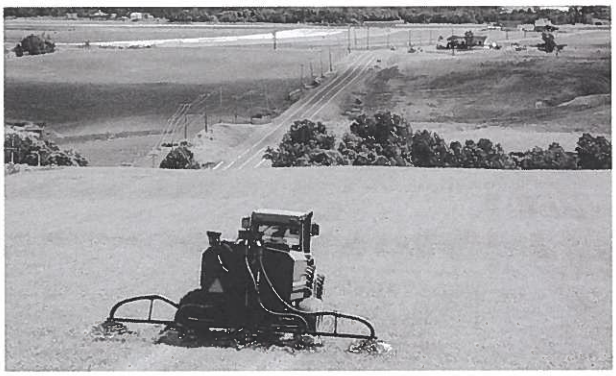

MAPAQ. Photo : Marc Lajoie

DISTANCES SÉPARATRICES POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE L'EAU

	Distances (m)					
Situations	Puits, source, prise d'eau	Cours d'eau ou lac	Prise d'eau de source ou d'aqueduc	Marécages, étangs ou autres cours d'eau	Fossés	Rivières ou lacs répertoriés
Construction d'une structure d'entreposage	30	15	300	15	--	100
Nouvelle exploitation	30	15	300	15	--	100
Épandage du lisier ou du fumier	30	30	30*	5	5	30

* Ou une distance plus grande dans le cas où un règlement municipal adopté en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme le précise.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 1997. Le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en bref. 31 p.

Les épandages de fumier et de lisier réalisés entre le 1er octobre d'une année et le 31 mars de l'année suivante ne sont permis que s'ils respectent l'une des deux conditions suivantes :

- soit que l'épandage est réalisé sur une parcelle cultivée et fertilisée en conformité à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et que ce plan fixe la nouvelle période d'épandage;
- soit que l'épandage est réalisé sur une parcelle cultivée et fertilisée sans un plan agroenvironnemental de fertilisation, mais conformément à des méthodes préventives reconnues et publiées par le ministère.

Les clubs agroenvironnementaux

Le gouvernement, dans l'application de sa nouvelle législation, favorise la création de clubs agroenvironnementaux. Ces clubs régionaux sont des organismes qui visent l'encadrement technique de leurs membres concernant la fertilisation de leurs sols et la gestion des engrais organiques. Un agronome ou un technicien rattaché à un club aide les producteurs dans la fertilisation des sols de leur exploitation en considérant tant les déjections animales disponibles à la ferme ou importées que les engrais minéraux. Un PAEF est produit pour chaque ferme membre et des conseils relatifs à la fertilisation et à la conservation des sols sont aussi prodigués. De l'information relativement à ces clubs peut être obtenue auprès du MAPAQ, dont, entre autres, les coordonnées des clubs de votre région.

Sources : - La Petite Terre. Septembre 1998.
- Supplément de la Terre de chez nous. Semaine du 2 au 8 octobre 1997.
- Le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en bref. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 1997.
- Les réponses à vos questions. Demande de certificat d'autorisation. J. Chouinard. Gestion et technologie agricoles /avril 1998. Le Courrier de St-Hyacinthe.
- PAEF et club agroenvironnemental : des outils! J. Olivier. Vision agricole. Région de Chaudière - Appalaches. Vol. 02. No 2 Décembre 1997.
- Gouvernement du Québec. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Loi L.R. Q., C.A-19.1

Chapitre 14
Les travaux de construction et le démarrage

Page 78 **Le chantier de construction**
Page 78 **Les contrats**
Page 79 **Les assurances personnelles pour le producteur et l'entreprise**
Page 79 **Le suivi technique au démarrage**

Que ce soit pour une nouvelle porcherie ou pour la rénovation de bâtiments existants, l'étape des travaux de construction est très importante et commande les déboursés les plus élevés.

CDPQ. Photo : S. Godbout

Un bâtiment porcin est une construction de nature complexe.
Le suivi du chantier peut devenir un vrai casse-tête pour une personne peu familière avec ce genre de travaux.

Il est important de bien planifier et de faire affaires avec des gens qualifiés qui connaissent la construction de porcheries. Les erreurs de construction sont toujours coûteuses. Dans certains cas, lorsqu'on ne peut réparer, il faut vivre avec ces erreurs durant la vie utile du bâtiment. Ces erreurs peuvent avoir différentes conséquences : une augmentation du travail quotidien, une diminution des performances du troupeau, de plus grands risques pour la santé des travailleurs, etc.

Le chantier de construction

L'ensemble des travaux de construction ou de rénovation peut être confié à un entrepreneur général qui va se charger de la réalisation de toutes les étapes, que ce soit pour les ouvrages de béton, la menuiserie, l'électricité et la plomberie réalisés. Le travail peut être effectué par son équipe ou par des sous-contractants. Le producteur peut se charger lui-même de cette tâche, mais il doit alors veiller au bon déroulement des opérations, au suivi des commandes et livraison des matériaux tout en s'assurant de la synchronisation de toutes ces opérations. L'ingénieur chargé de la conception du bâtiment peut être responsable de la surveillance du chantier. Souvent, cela est préférable, puisqu'il peut aider à l'organisation du chantier et offrir du support par son expérience en construction. Une fois de plus, il engage sa responsabilité professionnelle de manière à ce que le bâtiment soit construit selon les spécifications données dans les plans et devis. Tout comme dans la conception et la construction du bâtiment, il n'y a pas de place pour l'erreur sur un chantier de construction. Il n'est pas rare que des imprévus occasionnent des coûts supplémentaires et des délais de livraison.

Les contrats

Dans l'établissement de contrats, que ce soit avec l'ingénieur, l'entrepreneur général ou des entrepreneurs spécialisés comme l'électricien, le plombier, le fournisseur de matériaux ou d'équipements, il est important de bien définir la nature des travaux demandés et les délais de réalisation ou de livraison. Dans l'ensemble des travaux à réaliser, vous pouvez aussi décider de faire certaines étapes de la construction. Il est important de rencontrer les intervenants de plusieurs entreprises, de visiter quelques-unes de leurs contructions et de discuter avec leurs anciens clients. Il y a beaucoup d'argent en jeu et vous ne voulez surtout pas confier vos travaux à des amateurs en construction de porcheries.

Le contrat établi entre vous et les autres intervenants doit être clair et prévoir le plus d'éléments possibles concernant les travaux de chacun. Il faut aussi prévoir des dispositions pour tout changement qui survient durant la construction, particulièrement les substitutions de matériaux et les changements qui en découlent sans oublier la facturation de ces changements. Le contrat spécifiera l'horaire de réalisation des travaux ainsi que le mode et la date des paiements. Des dispositions au contrat devraient prévoir toute question relative au retard d'exécution et de livraison du bâtiment. Si vous avez prévu mettre des animaux dans votre bâtiment à une date précise, vous pouvez avoir de sérieux problèmes si le bâtiment n'est pas prêt. Il est aussi important de bien définir la période de suivi après la fin des travaux, pendant laquelle les contractants reviendront sans charges supplémentaires pour régler des problèmes de démarrage et d'ajustement. Dans les contrats, il faut également prévoir les transferts de garantie de l'acheteur des équipements au propriétaire du bâtiment.

Des dispositions concernant les assurances de responsabilités civile et matérielle durant la réalisation des travaux doivent aussi être discutées. Il serait prudent de prendre des assurances pour éviter de mauvaises surprises : blessures d'une personne sur le chantier, effondrement de la structure dû à une tempête de vent en cours de construction, etc.

Les assurances personnelles pour le producteur et l'entreprise

Il est important que votre entreprise soit protégée contre les malheurs qui pourraient survenir, que ce soit un incendie, la mort du ou d'un propriétaire, un accident, une maladie. Les organismes qui prêtent de l'argent exigent que les propriétaires prennent des assurances couvrant la propriété ainsi que leur vie. Il est aussi important de considérer l'assurance invalidité qui peut faire toute une différence lorsque le propriétaire exploitant est victime de maladie ou d'un accident. Vous devez donc bien réfléchir à vos besoins et en discuter avec des spécialistes. Des assurances bien évaluées pourraient faire la différence entre conserver son entreprise ou la perdre lorsque survient un malheur. Les montants assurés devraient être réévalués périodiquement et tout changement dans la situation du propriétaire (personnes à charge ou non, niveau d'endettement, évolution des besoins) doit être signalé. Il est important de bien considérer toutes les options offertes par les assureurs. Dans plusieurs cas, augmenter la valeur du déductible à payer en cas de sinistre peut grandement diminuer les primes annuelles à payer. Il faut donc bien discuter de ces possibilités avec des spécialistes en évaluant les coûts annuels et les risques en cas de sinistre.

Le suivi technique au démarrage

À la fin de la construction, avant l'entrée des animaux, il est important que les équipements installés soient calibrés de manière à se comporter comme prévu dans le devis de performance lors de la conception du bâtiment. Pour tout équipement (système de ventilation, génératrice d'urgence, pompes, raclettes ou nettoyage des dalots, moteurs électriques, système automatique de distribution des aliments), votre fournisseur devrait prendre le temps de vous expliquer leur fonctionnement, les étapes et la fréquence prévue pour leur entretien. Ces équipements ont généralement des garanties d'installation et de fonctionnement et vous devez pouvoir réagir rapidement s'ils ne fonctionnaient pas comme prévu.

Une attention particulière doit être portée au système de contrôle de l'ambiance. Ce système est plus complexe, car il faut calibrer plusieurs composantes : les entrées d'air, les thermostats et senseurs d'humidité (lorsque utilisés), les ventilateurs et le chauffage. Si le système est mal ou non calibré, il devient difficile pour l'installateur de détecter les problèmes de mauvais fonctionnement des composantes de ce système. Pour le producteur, il sera très difficile de maintenir de bonnes conditions d'ambiance. Idéalement, la calibration faite lors de l'installation devrait être vérifiée plus tard dans l'année pour couvrir les conditions de ventilation d'été et de ventilation d'hiver.

Le bâtiment est maintenant prêt et il est temps d'y introduire les animaux. Les intervenants qui vous conseilleront concernant la production et le contrôle sanitaire doivent aussi avoir été contactés durant l'élaboration du projet et doivent être prêts à intervenir, sur une base régulière ou ponctuelle, selon les besoins que vous aurez estimés ensemble. Devenir membre d'un club d'encadrement technique peut aussi aider grandement un producteur en démarrage, les conseils ne venant pas uniquement de professionnels, mais aussi de producteurs bien établis depuis un certain temps.

Sources : - Conseil des productions végétales du Québec inc. 1998. La ventilation des porcheries et autres bâtiments d'élevage. CPVQ et CPAQ, 174 pages.
- Conseil des productions animales du Québec. Guide porc. Construction : Bien-être animal, ambiance et aménagement. 21 pages.
- Commission Internationale du génie rural. 1984. Rapport du groupe de travail sur : « Climatization of animal houses ». 72 pages.

Chapitre 15
Mon suivi de projet

Page 81 Mon rêve d'entreprise porcine
Page 84 Passer du rêve au projet

Vous vous sentez prêt à élaborer votre projet ? Il est primordial pour vous et pour la réussite des multiples démarches que vous allez entreprendre, de bien monter votre dossier de projet.

Vous avez obtenu beaucoup d'information sur la production porcine, les contraintes de la production et de l'établissement en agriculture. Il vous faudra maintenant faire plusieurs contacts et rencontres avec des intervenants qui vous conseilleront dans les étapes de mise en place de votre projet. Certaines des personnes que vous contacterez peuvent aussi devenir vos conseillers lorsque vous serez un producteur établi. Il est donc important de rencontrer plusieurs personnes pour pouvoir trouver celles avec qui vous vous sentirez en confiance.

Ce chapitre devrait vous aider dans la planification et l'organisation de vos démarches. Il présente un modèle de suivis. Nous vous conseillons l'achat d'un cahier ou, mieux encore d'un cartable, dans lequel vous pourrez inscrire et joindre toute l'information recueillie au cours de votre préparation. Il est important d'y noter le nom des intervenants que vous rencontrez ou avec qui vous avez des échanges téléphoniques. Les coordonnées de ces personnes ainsi que la date où des renseignements ont été échangés peuvent constituer de l'information utile. Les projets d'établissement se préparent souvent pendant plusieurs mois. Il devient donc difficile de se souvenir de tous les renseignements reçus lors de rencontres préliminaires souvent plutôt informelles.

En complément à ce chapitre, vous pouvez vous procurer le cahier d'accompagnement disponible sur le site web du CDPQ : **www.cdpqinc.qc.ca**

Mon rêve d'entreprise porcine

Dans un premier temps, il faut bien connaître la production porcine et schématiser l'entreprise dont vous rêvez. Cette partie vous propose des questions à poser à des conseillers ou à vous-mêmes pour obtenir une image claire de votre future entreprise et du milieu où elle évoluera. Cette série de questions ne constitue qu'un cadre de départ. Il est fort probable qu'elles en susciteront plusieurs autres lors de vos différentes discussions, lectures ou rencontres.

L'élevage

Est-ce que je choisis :

- d'élever des animaux de race pure (sélectionneur) ?
- de produire des animaux hybrides à partir d'animaux de race pure (multiplicateur) ?
- d'élever des animaux commerciaux destinés à la consommation (producteur commercial) ?

Le stade de production

- Est-ce que je me consacre à un stade de production en particulier ?
- Est-ce que je m'intéresse à tous les stades pour devenir naisseur-finisseur ?

La régie

- Quel type de conduite vais-je adopter ?
- Quel type de ventilation est le mieux adapté à mon type de production ?
- Combien de mètres carrés seront alloués à chaque animal ?
- Quel type de plancher choisir ?
- Comment mes animaux seront-ils nourris et abreuvés ?
- Comment les déjections seront-elles gérées dans les bâtiments ?
- Qui pourrait être mon conseiller en production ?

La santé

- Quel sera le statut sanitaire de mon élevage ?
- Où vais-je me procurer des animaux pour maintenir le statut sanitaire désiré ?
- Comment vais-je effectuer l'entrée des nouveaux animaux dans mon élevage ?
- Quelles seront les règles de biosécurité pour maintenir le statut sanitaire (visites, circulation, douches...) ?
- Est-ce que le site envisagé convient au niveau sanitaire que je désire maintenir ?
- Si j'ai des porcelets, quelle sera ma technique de sevrage ?
- Pour contrôler le statut sanitaire de mon entreprise, est-ce que mon élevage sera réparti sur un seul ou plusieurs sites ?
- Qui sera mon vétérinaire ?

La qualité

- Quels sont les avantages de participer à un programme d'assurance de la qualité ?
- Qui va me conseiller en ce qui a trait aux questions de contrôle de la qualité ?

L'organisation du travail

- Quels seront les besoins en main-d'oeuvre de mon entreprise (UTP) ?
- Quelle est la taille idéale de ma ferme porcine ?
- Comment seront comblés les besoins en main-d'oeuvre de mon entreprise ?

Les revenus provenant de la production

- Comment sera faite la mise en marché de mes animaux?
- Quelles sont les avenues possibles pour la mise en marché d'animaux de race pure ou d'animaux hybrides dans ma région ?
- Quelle niche pourrais-je occuper par rapport aux producteurs déjà établis en considérant l'approvisionnement de ma ferme et la vente de mes animaux?
- Serais-je admissible aux différentes assurances agricoles (ASRA, Assurance-récoltes) ?
- Quels revenus puis-je estimer recevoir de mon entreprise de manière réaliste (se référer à l'annexe 1) ?
- Quels sont les coûts de production d'une entreprise comparable à celle que je désire ?
- Est-ce que les revenus prévus couvrent ou dépassent les coûts de production estimés ?

Les investissements nécessaires

- Quel sera le coût d'achat des animaux au démarrage de ma ferme porcine ?
- En me référant à l'annexe 1, de quel modèle puis-je m'inspirer pour évaluer les investissements nécessaires ?
- Quels sont les coûts de construction ou de rénovation des bâtiments ?
- Qui me conseillera sur les aspects économiques et financiers de mon entreprise ?

Le suivi des discussions et contacts ainsi que mes commentaires

Il est important de garder trace des discussions que vous avez eues avec des conseillers ainsi que vos commentaires personnels. De cette façon, vous améliorez vos chances de retrouver toute l'information dont vous aurez besoin en cours de démarrage. Les renseignements pourraient être consignés par exemple sous cette forme :

Nom	Organisme	Téléphone	Date

Résumé de l'information recueillie

Exemple 1

Claude Labrie, technicien	*Coop de St-X*	*000-9999*	*12 mai*

Pour des projets d'établissement, consulter Mme Lemieux conseillère en production animale à la Coop. Discuter avec M. Claude Durand au MAPAQ qui pourra me donner de l'information sur la situation régionale de la production.

Exemple 2

Claude Durand, agronome	*MAPAQ*	*000-8888*	*14 mai*

La région n'a pas de problème de surplus de déjections animales. Plusieurs terres pourraient être intéressantes. Contacter l'UPA de St-Z qui a une banque de terres disponibles. Contacter Mme Lavigueur au ministère de l'Environnement pour avoir plus de détails sur les exigences et les particularités régionales. Redonner des nouvelles à M. Durand quand mes démarches seront plus avancées pour discuter des terres réellement disponibles, de régie, d'installations types. J'ai pu consulter avec lui des plans types qui ont été élaborés par le ministère. Il me conseille de contacter M. Painchaud, producteur de porcs dans St-X, qui a une maternité et une pouponnière. Il élève des reproducteurs.

Passer du rêve au projet

Plusieurs démarches doivent être entreprises pour mener à bien le projet que vous avez défini de manière préliminaire. Plusieurs de ces démarches doivent être menées en parallèle. Il peut être difficile de garder une vue d'ensemble de tout le projet, de ne pas brûler d'étapes et, surtout, de ne pas en oublier. Une fois de plus, des intervenants sont là pour vous conseiller dans ces démarches. N'hésitez pas à les consulter!

Le processus d'acquisition d'une entreprise porcine, qu'elle soit existante ou à construire, peut être schématisé par la figure suivante. Si des contraintes imprévues apparaissent et qu'aucune solution acceptable n'est trouvée, il est possible que vous ayez à refaire une partie du processus en cours de route.

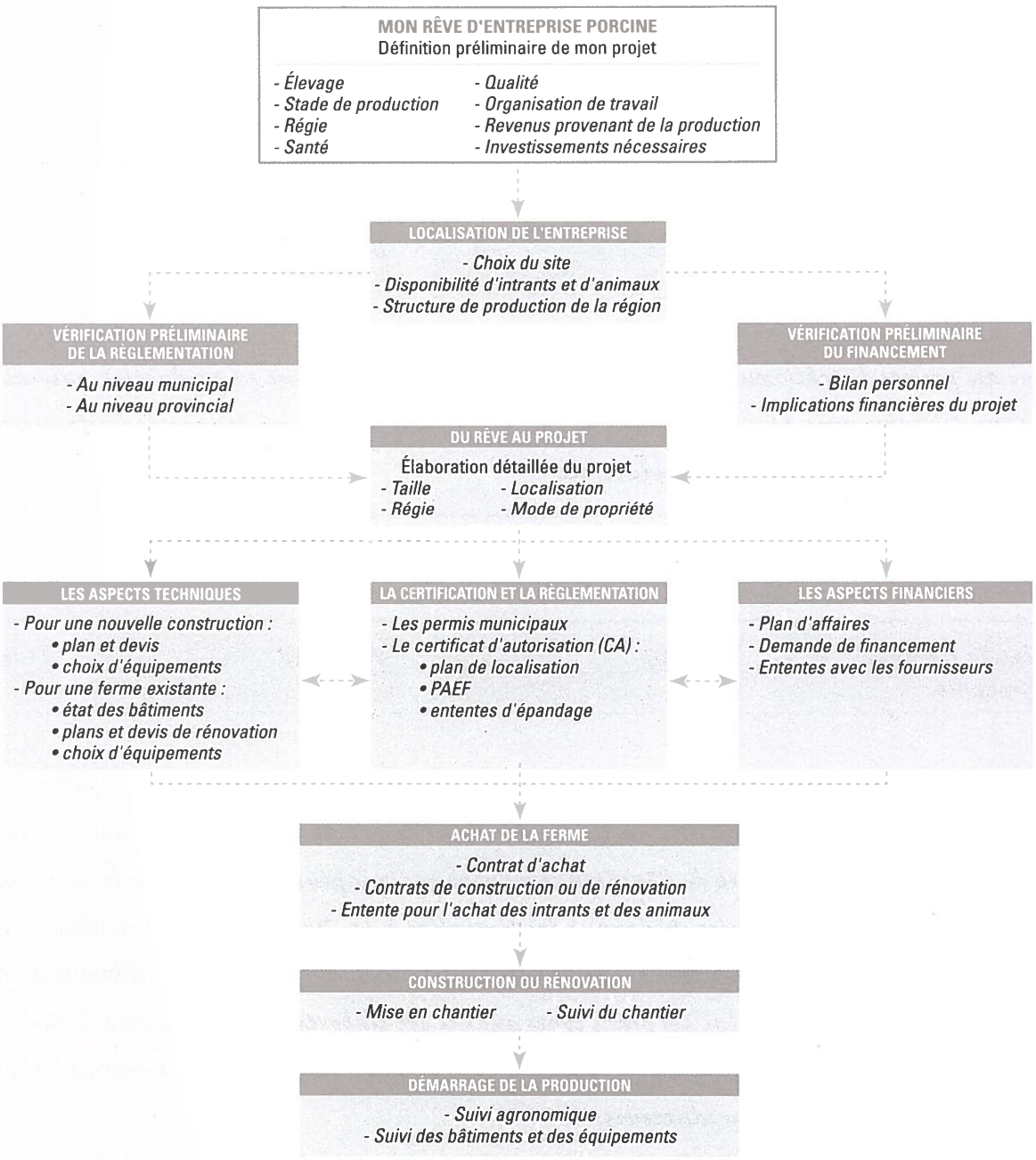

Définition préliminaire du projet

À ce stade, vous devriez être en mesure de faire un portrait précis de votre entreprise porcine. Voici un exemple des décisions que vous devriez avoir prises sur certains éléments de votre projet.

DÉFINITION PRÉLIMINAIRE DE MON PROJET

- Croissance-finition
- 2000 porcs
- 2 bâtiments de 1000 porcs
- Production de 6000 animaux par année en considérant une rotation de 3,0 (Annexe 1)
- Du travail à temps partiel pour moi (de 0,5 à 0,67 UTP)
- Gestion des lisiers : - liquide par « flushing »
  - plancher 100 % latté en béton
- Ventilation mécanique conventionnelle
- Conduite en tout-plein/tout-vide par bâtiment
- Statut sanitaire contrôlé avec une seule source de porcelets pour mon entreprise
- Utilisation de 3 ou 4 rations différentes pour la croissance-finition. Discussions en cours avec mon conseiller en production et fournisseur d'équipements pour du multiphases
- Approvisionnements de moulée peuvent être faits auprès des entreprises AAA ou BBB, selon les prix négociés.
- Approvisionnements en animaux peuvent se faire auprès des fermes FFF ou GGG qui désirent à court terme ne plus faire la finition de leurs porcelets et qui veulent augmenter leur nombre de truies. Confirmation à donner d'ici deux mois pour synchroniser les dates de livraison possibles.
- Vente directe des animaux à l'abattoir par le biais de l'encan électronique.
- Coûts d'immobilisations à envisager : entre 440 000 $ à 640 000 $.

Localisation de l'entreprise

- Est-ce que je vais opter pour une ferme existante ou vais-je plutôt créer une nouvelle entreprise?
- Est-ce que je peux consulter une banque de fermes disponibles?
- Est-ce que les sites ou fermes disponibles me conviennent, ainsi qu'à ma famille, et me permettent de réaliser mon projet ?

Vérifications préliminaires : réglementation et financement

- Y a-t-il des contraintes environnementales ou réglementaires particulières au site ciblé?
- Quelles sont-elles au niveau municipal et au niveau provincial ?
- Est-il possible de faire des études préliminaires qui me permettront d'établir si la ferme ciblée va répondre aux contraintes réglementaires ?
- Est-ce que c'est possible, financièrement, de réaliser mon rêve de ferme porcine ?

Si une contrainte imprévue apparaît dans ces premières étapes de détermination du projet, il est possible que le choix d'un autre site devienne nécessaire, comme il peut être nécessaire de changer de stade de production. Une révision des objectifs visés et du projet préliminaire peut aussi être nécessaire. Si tout semble s'imbriquer, vous pouvez passer à l'étape suivante, soit l'élaboration détaillée du projet.

Élaboration détaillée du projet

- Quelle taille aura mon entreprise ?
- Quel mode de propriété ou lien contractuel vais-je privilégier ?
- Qui va me conseiller dans les aspects légaux de mon entreprise ?
- Ai-je bien trouvé le site où j'installerai mon entreprise ?
- Ai-je bien déterminé l'ensemble des paramètres de production caractérisant ma ferme ?
- Est-ce que l'entreprise que j'ai définie correspond toujours à celle de mes rêves ?

Les aspects techniques

- Pour une ferme existante, est-ce que le portrait obtenu me confirme que je vais faire une bonne affaires (aspects économiques, techniques, environnementaux et régionaux, condition des infrastructures)?
- Est-ce que j'ai tous les éléments nécessaires pour réaliser la rénovation (plans et devis, devis de performance, sélection d'équipements) ?
- Pour une nouvelle ferme, est-ce que tous les aspects de préparation de la construction ont

été pris en considération et préparés (services nécessaires, préparation et aménagement du terrain, intégration au paysage, plans et devis, devis de performance) ?
- Est-ce que les contrats donnés pour la réalisation des plans et devis sont clairs et conformes ?
- Est-ce que les délais de réalisation et le mode de paiement ont été bien définis dans ces contrats ?
- Qui va me conseiller sur tous ces aspects ?

La certification et la réglementation

- Est-ce que mon projet est conforme à la réglementation municipale ?
- Est-ce que je vais pouvoir remplir toutes les conditions qui permettent d'obtenir le CA ?
- Ai-je obtenu mon permis de construction ?
- Qui va m'aider dans ces démarches ?

Les aspects financiers

- Mon plan d'affaires est-il complet ?
- Mon budget est-il réaliste et correspond-il à mes attentes ?
- Ai-je bien défini mes besoins en trésorerie et les besoins monétaires de la famille ?
- Est ce que j'ai utilisé toutes les sources d'aide de financement disponibles ?
- Ai-je obtenu les taux optimums en fonction de mon statut ?
- Est-ce que les différentes ententes avec les fournisseurs correspondent bien à mes attentes ?
- Qui va me conseiller dans ces aspects financiers ?

Ces dernières étapes peuvent être faites parallèlement, car plusieurs de celles-ci prennent beaucoup de temps à être complétées. Il est clair que le financement sera impossible si la certification environnementale vous est refusée. De plus, plusieurs éléments techniques doivent être décidés pour compléter la demande de CA et ainsi présenter le projet comme il sera réalisé.

Achat de la ferme

- Est-ce que les contrats d'achat final de la ferme ou des terres sont conformes ?
- Est-ce que les ententes sont bien établies pour la construction ou les rénovations et pour le suivi des travaux ?
- Quelles garanties le constructeur m'a-t-il fournies pour la réalisation des travaux (sérieux ou solvabilité du constructeur, date de livraison) ?
- Est-ce que j'ai clairement défini, dans ces contrats, à qui revient la responsabilité du chantier et sa gestion (commandes, livraisons, sous-traitance, etc.) ?
- Est-ce que je dispose de toutes les ententes nécessaires pour l'achat d'animaux lors du démarrage et subséquemment ?
- Les ententes pour la vente des animaux (dans le cas des éleveurs d'animaux de race pure et les multiplicateurs) sont-elles bien établies ?

Construction ou rénovation

- Est-ce que j'ai un surveillant de chantier ?
- Est-ce que les travaux du chantier sont couverts par une assurance ?

Démarrage de la production

- Quels sont les délais accordés au démarrage et au rodage des installations ?
- Qui sont les personnes-ressources en cas de problèmes concernant les équipements, le bâtiment ?
- Qui va m'assurer un suivi technique sur le plan de la production pour la période de démarrage ?
- Ai-je ciblé des professionnels qui puissent m'entourer et m'encourager si des pépins surviennent en production, mais aussi sur le plan financier?
- Qui fera le suivi sanitaire durant cette période et pourra m'assister dans l'élaboration des mesures de biosécurité?
- Ai-je obtenu ma carte de producteur agricole et assuré mon adhésion à la FPPQ ?
- Ai-je fait mon inscription à l'ASRA et à l'encan électronique ?
- Ai-je pensé à bien m'assurer pour protéger mon entreprise et surtout mes proches?
- Si je suis sélectionneur, est-ce que je suis inscrit aux programmes PEG-PVSP du CDPQ ?

Des réseaux ou regroupements pourraient vous aider à faire les suivis technique, économique et environnemental de votre entreprise. Informez-vous et n'hésitez pas à y adhérer. De plus, adopter une stratégie pour accroître vos connaissances pourrait vous aider à faire face aux changements.

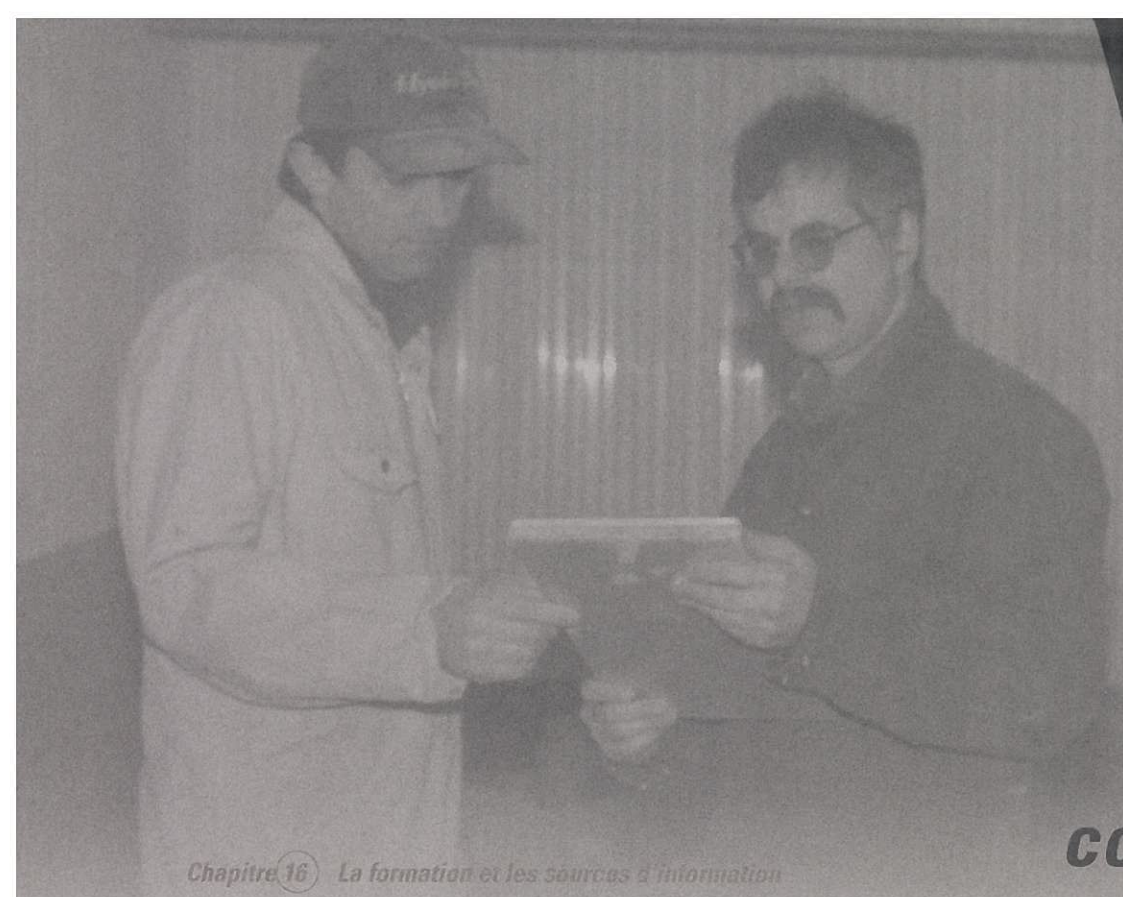

Information complémentaire

Section 3

Chapitre 16 La formation et les sources d'information

Page 89 La formation
Page 91 Les colloques, congrès et expositions
Page 91 Les périodiques et les publications
Page 93 Les ressources Internet
Page 94 Les sources de documentation

Chapitre 17 Le répertoire

Page 95 Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)
Page 95 Centres d'insémination artificielle porcins
Page 96 Centres multiservices et centres régionaux d'établissement en agriculture (CMÉA, CRÉA)
Page 96 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Page 97 Ministère de l'Environnement du Québec
Page 98 Organismes de gestion des surplus
Page 98 Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ)
Page 99 Société de financement agricole (SFA)
Page 100 Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPQ)
Page 100 Société du crédit agricole (SCA)
Page 101 Union des producteurs agricoles (UPA), ses fédérations régionales et quelques fédérations spécialisées

Section 3

Chapitre 16
La formation et les sources d'information

Les techniques utilisées en production porcine évoluent constamment. Pour se maintenir à jour en ce qui a trait aux nouveaux développements, le producteur se doit d'être ouvert, formé et bien informé.

Page 89 La formation
- Page 90 Au secondaire
- Page 90 Au collégial
- Page 91 À l'université

Page 91 Les colloques, congrès et expositions
Page 91 Les périodiques et les publications
- Page 91 Les périodiques
- Page 93 Les publications

Page 93 Les ressources Internet
Page 94 Les sources de documentation

La formation

Plusieurs programmes ou activités de formation sont offerts et y participer présente bien des avantages. En plus de parfaire les connaissances et d'améliorer les compétences, l'obtention de certains diplômes aide le producteur dans l'approbation de son financement, donne accès à des primes à l'établissement et à des taux d'intérêt plus avantageux.

Une formation agricole reconnue est un atout pour le futur producteur, que cette formation soit de niveau secondaire (DEP), collégial (DEC, AEC) ou universitaire. En plus de fournir des outils importants pour l'exécution des tâches régulières, une bonne formation introduit des notions (alimentation, génétique, santé, sols et plantes, environnement, comptabilité, etc.) complémentaires à la production porcine qui aident le futur producteur dans ses prises de décisions et ses échanges avec les divers intervenants.

CDPQ

Au secondaire

Différentes commissions scolaires offrent des programmes de formation en production agricole qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Certains programmes spécifiques à la production porcine ont été développés ou sont en développement. Si ces programmes de formation vous intéressent, il est important de communiquer avec la commission scolaire de votre région pour voir quels programmes agricoles y sont offerts.

Deux institutions offrent présentement des programmes d'une durée de 1170 heures (DEP) en production porcine.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ABÉNAQUIS :
Centre de formation agricole de Saint-Anselme
685, boul. Bégin
Saint-Anselme, QC
G0R 2N0
Tél : (418) 885-4517
Télécopieur : (418) 885-8010

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-HYACINTHE :
École professionnelle de Saint-Hyacinthe
Service d'accueil
1455, boul. Casavant Est
Saint-Hyacinthe, QC
J2S 8S8
Tél : (450) 773-8401, poste 606
Site Web : www.cssh.qc.ca

Au collégial

Les programmes de formation de niveau collégial offerts selon les collèges et qui touchent le plus particulièrement la production porcine sont les programmes : « Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) » ou « Technologie des productions animales ». Ces programmes mènent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). De manière générale, l'étudiant particulièrement intéressé par le secteur porcin peut prendre certains cours plus spécifiques dans cette production. Des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) qui s'adressent à la clientèle adulte sont aussi offerts par certains établissements. Vous pouvez contacter les établissements suivants pour obtenir plus de renseignements sur leurs programmes.

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. Du Collège, C. P. 1500
Rouyn, QC J9X 5E5
Téléphone : (819) 762-0931
Site Web : cegepat.qc.ca

Cégep de Lévis-Lauzon
205,Mgr Ignace-Bourget
Lévis, QC G6V 6Z9
Téléphone : (418) 833-5110
Site Web : www.clevislauzon.qc.ca

Cégep de Matane
616, Saint-Rédempteur
Matane, QC G4W 1L1
Téléphone : (418) 562-1240
Site Web : www.cgmatane.qc.ca

Cégep de Saint-Jean-sur-le-Richelieu
30, boul. du Séminaire, C. P. 1018
Saint-Jean-sur-le-Richelieu, QC J3B 7B1
Téléphone : (450) 347-5301
Site Web : www.cstjean.qc.ca

Cégep de Victoriaville
475, Notre-Dame Est
Victoriaville, QC G6P 4B3
Téléphone : (819) 758-6401
Site Web : www.cgpvicto.qc.ca

Cégep Lionel-Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thèrèse, QC J7E 3G6
Téléphone : (514) 430-3120

Cégep régional de Lanaudière à Joliette
20, Saint-Charles Sud
Joliette, QC J6E 4T1
Téléphone : (450) 759-1661
Site Web : www.collanaud.qc.ca

Collège d'Alma
675, boul. Auger Ouest
Alma, QC G8B 2B7
Téléphone : (418) 668-2387
Site Web : www.calma.qc.ca

Collège de Sherbrooke
475, Parc
Sherbrooke, QC J1H 5M7
Téléphone : (819) 564-6350
Site Web : www.collegesherbrooke.qc.ca

Farm Management and Technology Program
P. O. Box 204
Macdonald Campus, Université McGill
21 111 Lakeshore Road
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3V9
Téléphone : (514) 398-7814
Site Web :
www.agrenv.mcgill.ca/fmt/index.htm

Heritage College
325, boul. Cité des Jeunes
Hull, QC J8Y 6T3
Téléphone : (819) 778-2270
Site Web : www.cegep-heritage.qc.ca

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière
401, Poiré
La Pocatière, QC G0R 1Z0
Téléphone : (418) 856-1110

Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe
3230, rue Sicotte, C. P. 70
Saint-Hyacinthe, QC
J2S 7B3
Téléphone : (450) 778-6504
Site Web : ita.qc.ca

À l'université

Des programmes de formation agricole qui abordent, entre autres, la production porcine sont aussi offerts dans trois universités du Québec. Ces institutions réalisent aussi des projets de recherche sur différents aspects de la production, que ce soit en nutrition, reproduction, génétique, régie, éthologie (comportement) et environnement. De manière de plus en plus répandue, certains projets regroupent des chercheurs de différentes disciplines (sciences animales, économie, sols, génie agroalimentaire).

Faculté de médecine vétérinaire
Université de Montréal
3200, rue Sicotte, C.P. 5000
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3B4
Téléphone : (450) 773-8521
Site Web : www.medvet.umontreal.ca

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Université Laval
Sainte-Foy, QC G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-3145
Site Web : www.fsaa.ulaval.ca

Faculty of Agricultural and Environmental Sciences
Macdonald Campus McGill University
21 111 Lakeshore Road
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3V9
Téléphone : (514) 398-7928
Site Web : www.agrenv.mcgill.ca

Les colloques, congrès et expositions

La formation continue est aussi un élément important dans le succès d'une entreprise porcine. Les colloques, journées ou soirées d'information organisés régulièrement par le MAPAQ, le Conseil des productions animales du Québec (CPAQ), les clubs d'encadrement, les syndicats régionaux de producteurs ainsi que les salons présentant les nouveaux développements sont des occasions privilégiées pour s'informer et apprendre sur l'évolution des techniques de la production. La tenue de ces activités est annoncée par les intervenants du milieu et dans les publications suivantes : « Porc Québec », la « Terre de chez nous » et les suppléments agricoles de certains journaux locaux.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DANS LE SECTEUR PORCIN AU QUÉBEC

Événement	Date	Lieu
Salon de l'agriculteur	Janvier	Saint-Hyacinthe
Expo-Congrès du porc	Avril	Saint-Hyacinthe
Colloque Porc	Novembre	Saint-Hyacinthe
Agri-Vision	Décembre	Saint-Hyacinthe

Les périodiques et les publications

Dans un contexte de mondialisation, il est important de suivre les grandes tendances des marchés, des devises, du prix des denrées et des développements technologiques. Plusieurs journaux et revues spécialisés, fournissent une foule de renseignements.

Les périodiques

TITRE	CONTACTEZ
Le Bulletin des agriculteurs Mensuel. Agriculture en général.	Les magazines Maclean Hunter Québec 75, rue Port-Royal Est, bureau 200 Montréal (Québec) H3L 3T1 Téléphone : 1-800-361-3877 ; Télécopieur : (514) 382-4356 Courriel : info@lebulletin.com Site Web : www.lebulletin.com
Le Coopérateur agricole Mensuel. Agriculture en général.	Coopérative Fédérée de Québec C. P. 500, Station d'Youville Montréal (Québec) H2P 2W2 Téléphone : (514) 384-6450 ; Télécopieur : (514) 858-2025 Courriel : coopagri@coopfed.qc.ca Site Web : www.coopfed.qc.ca

Les périodiques (suite)

TITRE	CONTACTEZ
Gestion et technologie agricole Publié 9 fois par année.	DBC Communications 655, avenue Sainte-Anne Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G4 Téléphone : (450) 773-6028
Le Glaneur. Filière Porcine Bulletin de liaison du réseau de veille stratégique bioalimentaire, filière porcine. (11 « Glaneur mensuel » et 48 « Glaneur express »)	Centre de coordination du RVSB GREPA. FSAA Pav. Paul-Comtois, bureau 4318 Université Laval, Sainte-Foy (Québec), G1K 7P4 Téléphone : (418) 656-7976 ; Télécopieur : (418) 656-2100. Courriel : rvsb@eac.ulaval.ca. Site internet : www.rsvb.qc.ca.
Le Meunier Trimestriel. Agriculture en général.	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) 2323, boul. Versant Nord, local 115 Sainte-Foy (Québec) G1N 4P4 Téléphone : (418) 688-9227 ; Télécopieur : (418) 688-3575
Men$uel Porc Publication mensuelle sur l'évolution du prix du porc, évolution du prix du porcelet, coût d'alimentation, montant à venir selon le modèle ASRA et prix d'évaluation des inventaires.	Centre de développement du porc du Québec inc. 2795, boul. Laurier, bureau 340 Sainte-Foy (Québec) G1V 4M7 Téléphone : (418) 650-2440 ; Télécopieur : (418) 650-1626
Porc Magazine Mensuel français en production porcine.	Lise Trépanier 2602, Rang 7 Sainte-Séraphine (Québec) J0A 1E0 Téléphone : (819) 336-5576
Porc Québec 5 numéros par année. Publication de la FPPQ.	Fédération des producteurs de porcs du Québec 555, boul. Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9 Téléphone : (450) 679-0530 ; Télécopieur : (450) 679-0102.
Le Producteur Plus Mensuel. Agriculture en général.	C. P. 147 Farnham (Québec) J2N 2R4 Téléphone : (450) 293-8282 ; Télécopieur : (450) 293-8554
La Terre de Chez-Nous Journal hebdomadaire en agriculture au Québec.	Maison de l'UPA 55, boul. Roland-Therrien. Longueuil, (Québec) J4H 3Y9 Téléphone : (450) 679-0540 poste 290

Les publications

- **Les bâtiments porcins : La qualité sans compromis**. Colloque en génie rural. CPAQ, Université Laval. 11 mars 1998.
- **Choix environnementaux en production porcine : notes de cours**. Louis Larochelle et Nathalie Robin. Cégep de Matane. 1995. 181 p.
- **Code de pratiques environnementales de l'industrie porcine canadienne**. Conseil canadien du porc. 1996.
- **Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des porcs**. Publication 1771/E, Agriculture Canada. 1984 et 1992. Service des publications ministérielles. Agriculture et Agroalimentaire Canada, 930, av. Carling, Pièce 118, Ottawa (Ontario) K1A 0C5. Téléphone : (613) 759-6610. Télécopieur : (613) 947-6778.
- **Comité de références économiques en agriculture du Québec** (CRÉAQ). Groupe Géagri. 2 cartables.
- **Construction et installations techniques des porcheries**. C. Gorman et J.E. Turnbull. Plan M-3003. Nouveau 88:01. Service de plans Canada.
- **L'élevage porcin et l'environnement - Recommandations techniques**. 1984. V. Deschamps, M. Heduit, G. Griperay et J. Bessemoulin. Institut Technique du Porc et GIDA. France.
- **Emplacement et conception des bâtiments pour l'élevage des porcs**. G.E. Bishop, J.E. Turnbull, F.A. Kains et T. Grandin. Plan M-3002. Nouveau 87 : 09. Service de plans Canada.
- **La formation agricole : Les parcours**. Édition 1997. Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire. MAPAQ.
- **Guide d'information des logiciels de gestion pour les exploitations porcines**. Richelle Fortin et Yvonne Richard. 1997. Centre de développement du porc du Québec inc.
- **Guide Porc.** Conseil des productions animales du Québec (CPAQ).
- **Mémento de l'éleveur de porc**. 5ième édition. Institut Technique du Porc. Paris. 1993.
- **Rapport du groupe de travail « Transfert technologique »**. 1998. Évaluation des techniques et technologies alternatives de gestion et de traitement du lisier de porc. Le plan agroenvironnemental de la production porcine. Fédération des producteurs de porcs du Québec. 38 pages.
- **S'établir en agriculture au Québec**. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 1995. 92 p. Présentation du Québec agricole avec ses organisations agricoles, ses principales productions et les différentes régions. Principalement destiné à la relève agricole immigrante.

Les ressources Internet

On retrouve, sur le réseau Internet, de très nombreux sites Web dédiés à l'agriculture et à la production porcine. Si la majorité sont en anglais, l'internaute francophone trouve de plus en plus d'information en langue française.

Centre de développement du porc du Québec inc.
www.cdpqinc.qc.ca
Un bon point de départ pour une recherche Internet sur la production porcine. Des liens avec de nombreux sites y sont présentés.

Agriculture et agroalimentaire Canada
aceis.agr.ca

Association canadienne des éleveurs de porcs
www.canswine.ca

Canada Porc International
www.cfta.ca/cpi/cpi.html

Centre canadien pour l'amélioration des porcs
www.ccsi.ca

Conseil canadien du porc
www.canpork.ca

Conseil des productions animales du Québec
www.cpaq.qc.ca

Conseil des productions végétales du Québec
www.cpvq.qc.ca

Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec
www.fsgap.com/

Groupe GÉAGRI
www.geagri.qc.ca

MAPAQ
www.agr.gouv.qc.ca

National Pork Producer Council (États-Unis)
www.nppc.org

Le porc du Québec
www.leporcduquebec.qc.ca

Prairie Swine Centre
adminsrv.usask.ca/psci/

Régie des assurances agricoles du Québec
www.raaq.qc.ca

Réseau de veille en production porcine
www.rvsb.qc.ca/tabporc.htm

Société de financement agricole (SFA)
www.sfa.gouv.qc.ca

Société du crédit agricole (SCA)
www.fcc-sca.ca

Table filière porcine du Québec
www.agr.gouv.qc.ca/ae/filieres/porc/fporc.htm

Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)
www.upa.qc.ca

Les sources de documentation

Plusieurs publications sur la production porcine et sur tous les aspects de l'agriculture sont disponibles par commande. Les organismes Groupe GÉAGRI, CPAQ, CVPQ se sont regroupés pour offrir à la clientèle agricole du Québec un service de commande de publications et de service de renseignements. D'autres éditeurs y sont associés pour la distribution de leurs documents : Corporation de Développement Agroalimentaire-Forêt du Centre-du-Québec, le Cégep de Matane, l'Université McGill, le syndicat des Agricultrices de Lanaudière ainsi que le MAPAQ.

POUR COMMANDER :

- par téléphone : (418) 831-7474 ou 1 800 859-7474
- par télécopieur : (418) 831-4021
- par la poste : Distribution de livres Univers
  845, rue Marie-Victorin
  Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8
- par Internet : www.cpaq.qc.ca/librairie
  www.cpvq.qc.ca/librairie
  www.geagri.qc.ca/librairie

POUR DES RENSEIGNEMENTS :

- par téléphone : (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537
- par télécopieur : (418) 646-1830
- par la poste : Service à la clientèle
  CPAQ, CPVQ, Groupe GÉAGRI
  200, chemin Sainte-Foy, 1er étage
  Sainte-Foy (Québec) G1R 4X6
- par courriel : client@cpaq.qc.ca
  client@cpvq.qc.ca
  client@geagri.qc.ca

La librairie postale en agriculture et en horticulture, Agri-info, peut être aussi une source de documentation. Pour obtenir un catalogue, contactez :

Agri-info
55, rang 4
Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : (819) 358-6038
Courriel : agri-info@ivic.qc.ca.

CDPQ

Chapitre 17
Le répertoire

Page 95 *Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)*
Page 95 *Centres d'insémination artificielle porcins*
Page 96 *Centres multiservices et centres régionaux d'établissement en agriculture (CMÉA, CRÉA)*
Page 96 *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*
Page 97 *Ministère de l'Environnement du Québec*
Page 98 *Organismes de gestion des surplus*
Page 98 *Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ)*
Page 99 *Société de financement agricole (SFA)*
Page 100 *Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPQ)*
Page 100 *Société du crédit agricole (SCA)*
Page 101 *Union des producteurs agricoles (UPA), ses fédérations régionales et quelques fédérations spécialisées*

Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)

2795, boul. Laurier, bureau 340
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M7
Téléphone : (418) 650-2440
Télécopieur : (418) 650-1626
Site Web : www.cdpqinc.qc.ca
Courriel : cdpq@cdpqinc.qc.ca

Centres d'insémination artificielle porcins

Centre d'amélioration génétique porcin (CAGP)
2537, rang Saint-Jacques
Saint-Jacques de Montcalm (Québec) J0K 2R0
Téléphone : (450) 839-3131
Télécopieur : (450) 839-2992
Site Web : www.cagp.com
Courriel : info@cagp.com

Centre d'insémination porcine du Québec inc. (CIPQ)
1486, rang Saint-Aimé
Saint-Lambert
Cté Chutes-de-la-Chaudière (Québec) G0S 2W0
Téléphone : (418) 889-9748
Télécopieur : (418) 889-8210
1-800-463-1140
Site Web : www.canswine.ca/CIPQ.html
Courriel : cipq@istar.ca

Centres multiservices et centres régionaux d'établissement en agriculture (CMÉA, CRÉA)

CRÉA Laval, Laurentides, Lanaudière
867, boul. L'Ange-Gardion, C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-5781
Télécopieur : (450) 589-7812

CRÉA Richelieu - Saint-Hyacinthe
850, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7S3
Téléphone : (450) 774-9154
Télécopieur : (450) 778-3797

CRÉA en Estrie
4260, boul. Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (450) 534-1738
Télécopieur : (450) 820-3942

Carrefour agricole du Bas-Saint-Laurent
284, Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : (418) 723-2424
Télécopieur : (418) 723-6045

CRÉA de la Mauricie
230, rue Vachon
Cap-de-la-Madelaine (Québec) G8T 8Y2
Téléphone : (819) 378-7301
Télécopieur : (819) 691-9723

CRÉA du Saguenay - Lac Saint-Jean
201, Saint-Louis Est
Alma (Québec) G8B 3S9
Téléphone : (418) 669-6186
Télécopieur : (418) 669-6185

CMÉA du Sud-Ouest de Montréal
118, rue Lemieux
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-3904
Télécopieur : (450) 454-7959

CMÉA Chaudière-Appalaches
2164, rue Jonhson
Thetford-Mines (Québec) G6G 5R6
Téléphone : (418) 338-0706
Télécopieur : (418) 338-9300

CRÉA de l'Abitibi (MAPAQ)
1, rue Notre-Dame, C. P. 940
Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0
Téléphone : (819) 629-2214 poste 223
Télécopieur : (819) 629-3256

CRÉA de l'Outaouais (MAPAQ)
390, rue Principale
Buckingham (Québec) J8L 2G7
Téléphone : (819) 986-1981
Télécopieur : (819) 986-9299

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Siège social
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 643-2673
sans frais : 1-888-222-MAPA (6272)
Télécopieur : (418) 646-0829
Site Web : www.agr.gouv.qc.ca
Courriel : info@agr.gouv.qc.ca

Bureaux régionaux

MAPAQ - Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (01)
Direction générale des affaires régionales
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : (418) 727-3615
Télécopieur : (418) 727-3967
Courriel : dr01@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord (02,09)
Direction générale des affaires régionales
801, chemin du Pont Taché Nord , local 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : (418) 662-6486
Télécopieur : (418) 668-8694
Courriel : alain.dessureault@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de Québec (03)
Direction générale des affaires régionales
1140, rue Taillon, 3e étage
Québec (Québec) G1N 3T9
Téléphone : (418) 643-0033
Télécopieur : (418) 644-8263
Courriel : dr03@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de la Mauricie (04)
Direction générale des affaires régionales
91, boul. Saint-Louis
Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1E5
Téléphone : (819) 371-6761
Téléc. : (819) 371-6976
Courriel : dr04@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de l'Estrie (05)
Direction générale des affaires régionales
4260, boul. Bourque
Rock-Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3001
Télécopieur : (819) 820-3942
Courriel : dr05@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière (06,13,14)
Direction générale des affaires régionales
867, boul. l'Ange-Gardien, C.P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-5781
Télécopieur : (450) 589-7812
Courriel : dr14@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides - secteur Outaouais (07)
Direction générale des affaires régionales
390, rue Principale
Buckingham (Québec) J8L 2G7
Téléphone : (819) 986-8541
Télécopieur : (819) 986-9299
Courriel : dr0715@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec (08, 10)
Direction générale des affaires régionales
180, boul. Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3287
Télécopieur : (819) 763-3359
Courriel : dr08@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ / Bureaux régionaux (suite)

MAPAQ - Direction régionale de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (11)
Direction générale des affaires régionales
34, boul. Perron Ouest, C.P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : (418) 388-2282
Télécopieur : (418) 388-2834
Courriel : dr11@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de Chaudière-Appalaches (12)
Centre de service de Saint-Joseph-de-Beauce
1115, av. du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
Téléphone : (418) 397-7825
Télécopieur : (418) 397-7345
Courriel : csjoseph@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides - secteur Laurentides (15)
Direction générale des affaires régionales
29, chemin Oka, suite 210
Saint-Eustache (Québec) J7R 1K6
Téléphone : (450) 473-2703
Télécopieur : (450) 491-7750
Courriel : st-eustache.bra@sympatico.ca

MAPAQ - Direction régionale de la Montérégie - Secteur Est (16 est)
Direction générale de la production et des affaires régionales
3230, rue Sicotte, C.P. 40
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B2
Téléphone : (450) 778-6530
Télécopieur : (450) 778-6540
Courriel : dr16e@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale de la Montérégie - Secteur Ouest (16 ouest)
Direction générale des affaires régionales
177, rue Saint-Joseph
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : (450) 427-2000
Télécopieur : (450) 427-0407
Courriel : dr16o@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ - Direction régionale Centre-du-Québec (17)
Direction générale des affaires régionales
460, boul. Louis-Fréchette, 2e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-8501
Télécopieur : (819) 293-8446
Courriel : luc.couture@agr.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec

Siège social
Service d'accueil et de renseignements
Édifice Marie-Guyart, r.-d.-c.
675, boulevard René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3830 ou 1 800 561-1616
Télécopieur : (418) 646-5974
Site Web : www.mef.gouv.qc.ca
Courriel : info@mef.gouv.qc.ca

Directions régionales

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (01)
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511
Télécopieur : (418) 727-3849
Courriel : dr01@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)
3950, boul. Harvey, 4e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883
Télécopieur : (418) 695-7897
Courriel : dr02@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de Québec (03)
9530, rue de la Faune
Charlesbourg (Québec) G1G 5H9
Téléphone : (418) 644-8844
Télécopieur : (418) 622-3014
Courriel : dr03@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de la Mauricie (04)
100, rue Laviolette, 1er étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6581
Télécopieur : (819 371-6987

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de l'Estrie (05)
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de Montréal (06)
5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662
Courrier : dr06@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de l'Outaouais (07)
98, rue Lois
Hull (Québec) J8Y 3R7
Téléphone : (819) 772-3434
Télécopieur : (819) 772-3974
Courrier : dr07@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (08)
180, boulevard Rideau, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de la Côte-Nord (09)
818, boulevard Laure, rez-de-chaussée
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : (418) 964-8888
Télécopieur : (418) 964-8023
Courriel : dr09@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale du Nord-du-Québec (10)
150, René-Lévesque Est, 8e étage
Québec (Québec) G1R 4Y1
Téléphone : (418) 643-6662
Télécopieur : (418) 643-2057
Courriel : info.drnq@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)
124, 1re Avenue Ouest, C.P. 550
Ste-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0
Téléphone : (418) 763-3301
Télécopieur : (418) 763-7810

Ministère de l'Environnement du Québec / Directions régionales (suite)

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches (12)
700, rue Notre-Dame Nord, bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9
Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Courriel : dr12@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de Laval (13)
1, Place Laval, bureau 205
Laval (Québec) H7N 1A1
Téléphone : (450) 662-2616
Télécopieur : (450) 662-3089
Courriel : meflaval@mef.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de Lanaudière (14)
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale des Laurentides (15)
140, rue Saint-Eustache, 3e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de la Montérégie (16)
201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale du Centre-du-Québec (17)
100, rue Laviolette, 1er étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6581
Télécopieur : (819 371-6987

Organismes de gestion des surplus

Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR)
101, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
Téléphone : (450) 753-7486
Télécopieur : (450) 759-7610

Coop de fertilisation organique (FERTIOR)
1741, St-Georges, bureau 103
C.P. 206, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0
Téléphone : (418) 475-4475
Télécopieur : (418) 475-6833
Courriel : fertior@globetrotter.qc.ca

Association de gestion des engrais organiques (AGEO)
710, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7S3
Téléphone : (450) 778-3080
Télécopieur : (450) 778-1217

Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ)

Siège social
5825, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G6V 4L2
Téléphone : (418) 833-6145
Télécopieur : (418) 833-5363
Site Web : www.raaq.gouv.qc.ca/
Courriel : sercom@raap.gouv.qc.ca

Bureaux régionaux

RAAQ - Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (01)
337, rue Moreault, Rez-de-chaussée
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3586
Télécopieur : (418) 727-3917

RAAQ - Québec (02)
1120, boul. de la Rive-Sud, bureau 130
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone : (418) 834-8111
Télécopieur : (418) 834-7224

RAAQ - Beauce (03)
1115, avenue du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec)
G0S 2V0
Téléphone : (418) 397-7884
Télécopieur : (418) 397-7000

RAAQ - Centre-du-Québec (04)
460, boul. Louis-Fréchette, Rez-de-chaussée
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6991
Télécopieur : (819) 293-8784

RAAQ - Estrie (05)
4260, boul. Bourque, bureau 1.20
Rock Forest (Québec) J1N 4B3
Téléphone : (819) 820-3393
Télécopieur : (819) 820-3925

RAAQ - Saint-Hyacinthe (06)
3100, boul. Laframboise, bureau 202
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 778-6635
Télécopieur : (450) 778-6643

RAAQ - Sud-Ouest de Montréal (07)
201, Place Charles-Lemoyne, bureau 6.02
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7488
Télécopieur : (450) 928-7494

RAAQ - Outaouais (08)
999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Téléphone : (819) 986-1997
Télécopieur : (819) 986-1529

RAAQ - Abitibi/Témiscamingue (09)
302, 6e Rue Ouest
Amos (Québec) J9T 2E5
Téléphone : (819) 727-9335
Télécopieur : (819) 732-1782

RAAQ - Laurentides-Lanaudière (10)
100, rue Grenier, bureau 102
Charlemagne (Québec) J5Z 4C6
Téléphone : (450) 581-7171
Télécopieur : (450) 581-8396

Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ) (suite)

RAAQ - Mauricie (11)
430, rue Saint-Laurent, bureau 140
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 6H3
Téléphone : (819) 371-6609
Télécopieur : (819) 371-6975

RAAQ - Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (12)
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : (418) 662-6682
Télécopieur : (418) 662-2811

RAAQ - Haut-Richelieu (14)
875, 1re rue
Iberville (Québec) J2X 3C7
Téléphone : (450) 346-8780
Télécopieur : (450) 358-9780

Société de financement agricole (SFA)

Siège social
930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4Y6
Téléphone : (418) 643-2610
Télécopieur : (418) 646-9712
Site Web : www.sfa.gouv.qc.ca/
Courriel :

Bureaux régionaux

SFA - Alma
Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud
Bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2369
Sans frais : 1 888 809-2369
Télécopieur : (418) 668-0880

SFA - Rock Forest
4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3323
Télécopieur : (819) 820-3016

SFA - Granby
77, rue Principale
Granby (Québec) J2G 9B3
Téléphone : (450) 776-7145
Télécopieur : (450) 776-7127

SFA - Rouyn-Noranda
180, boulevard Rideau, bureau 2.13
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3759
Sans frais : 1 877 763-3759
Télécopieur : (819) 763-3617

SFA - Hull
Édifice Jos-Montferrand
bureau 9.201
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3044
Télécopieur : (819) 772-3279

SFA - Saint-Georges
11 500, 1re Avenue
Bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : (418) 226-3110
Télécopieur : (418) 226-3500

SFA - L'Assomption
867, boulevard L'Ange-Gardien
C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-2204
Télécopieur : (450) 589-9727

SFA - Saint-Hyacinthe
2690, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y5
Téléphone : (450) 778-6605
Télécopieur : (450) 778-6610

SFA - Lévis
5410, boulevard de la Rive-Sud,
bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : (418) 833-7575
Télécopieur : (418) 835-0587

SFA - Saint-Jean-sur-Richelieu
320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5K9
Téléphone : (450) 348-4948
Télécopieur : (450) 349-5009

SFA - Nicolet
460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6106
Télécopieur : (819) 293-8426

SFA - Salaberry-de-Valleyfield
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : (450) 370-3040
Télécopieur : (450) 370-3045

SFA - Rimouski
337, rue Moreault, bureau 2.05
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3754
Télécopieur : (418) 727-3564

SFA - Trois-Rivières-Ouest
2505, rue Sidbec Sud
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6
Téléphone : (819) 371-6632
Télécopieur : (819) 371-6970

SFA - Rivière-du-Loup
298, boulevard Thériault
3e étage
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2
Téléphone : (418) 867-1264
Télécopieur : (418) 867-4126

SFA - Victoriaville
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 758-8239
Télécopieur : (819) 752-7950

Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPQ)

C.P. 330
Saint-Cyrille (Québec) J0C 1H0
Téléphone : (819) 336-2299 ou (450) 651-9253
Télécopieur : (450) 651-8325

Société du crédit agricole (SCA) / Bureaux régionaux, province de Québec

SCA - Alma
Complexe Jacques-Gagnon
100, rue Saint-Joseph, bureau 108
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2411
Télécopieur : (418) 668-0636

SCA - Beauce
1275, 6e Avenue, 2e étage, bur. A
Saint-Georges de Beauce (Québec)
G5Y 3V4
Téléphone : (418) 228-2073
Télécopieur : (418) 228-1683

SCA - Drummondville
Place des Galeries
1012, boul. René-Lévesque
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : (819) 478-2561
Télécopieur : (819) 478-1782

SCA - Gatineau
85, rue Bellehumeur, bur. 310
Gatineau (Québec) J8T 8B7
Téléphone : (819) 953-7226
Télécopieur : (819) 953-6979

SCA - Granby
615-1, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y1
Téléphone : (450) 378-4050
Télécopieur : (450) 378-3176

SCA - Joliette
228, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A6
Téléphone : (450) 753-7855
Télécopieur : (450) 753-4651

SCA - Québec - Bureaux de district
979, av. de Bourgogne, 3e étage, bur. 300
Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4
Téléphone : (418) 648-5133
Télécopieur : (418) 648-4286

SCA - Rivière-du-Loup
Centre commercial Rivière-du-Loup
298, boul. Armand-Thériault, local 1-B
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2
Téléphone : (418) 862-7631
Télécopieur : (418) 862-8164

SCA - Sherbrooke - Bureaux de district
4300, boul. Bourque, bur. 203
Rock Forest (Québec) J1N 2A6
Téléphone : (819) 564-5512
Télécopieur : (819) 564-5514

SCA - Sainte-Foy - Bureaux de service
979, avenue de Bourgogne, bur. 300
Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4
Téléphone : (418) 648-3993
Télécopieur : (418) 648-3996

SCA - Saint-Hyacinthe - Bureaux de district
Galeries St-Hyacinthe
1050, boul. Casavant Ouest, bur. 1006
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9
Téléphone : (450) 771-7080
Télécopieur : (450) 771-7456

SCA - Saint-Jean-sur Richelieu
200, rue MacDonald, bur. 101
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 8J6
Téléphone : (450) 348-3849
Télécopieur : (450) 348-1271

SCA - Saint-Jérôme
249-A, boul. des Laurentides
Saint-Antoine-des-Laurentides (Québec)
J7Z 4L9
Téléphone : (450) 438-2119
Télécopieur : (450) 438-9867

SCA - Saint-Timothée
2055, boul. Hébert, bur. 105
Saint-Timothée (Québec) J6S 5Y5
Téléphone : (450) 371-1772
Télécopieur : (450) 371-5507

SCA - Trois-Rivières-Ouest
Place Jean XXIII
5365, boul. Jean XXIII, bur. 210
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4A6
Téléphone : (819) 371-5351
Télécopieur : (819) 371-5355

SCA - Victoriaville
702, boul. Bois-Francs Sud
Victoriaville (Québec) G6P 5W6
Téléphone : (819) 357-9294
Télécopieur : (819) 357-9289

Union des producteurs agricoles (UPA), ses fédérations régionales et quelques fédérations spécialisées

Siège social
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : (450) 679-0530
Télécopieur : (450) 679-0139
site Web : www.upa.qc.cq

Les fédérations régionales

UPA - Abitibi-Témiscamingue
970, av. Larivière
B.P. 610
Rouyn (Québec) J9X 4K5
Téléphone : (819) 762-0833
Télécopieur : (819) 762-0575

UPA - Bas Saint-Laurent
284, rue Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : (418) 723-2424
Télécopieur : (418) 723-6045

UPA - Beauce
2550, 127e Rue
Saint-Georges Est (Québec) G5Y 5L1
Téléphone : (418) 228-5588
Télécopieur : (418) 228-3943

UPA - Côte-du Sud
1120, 6e Avenue
B.P. 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : (418) 856-3044
Télécopieur : (418) 856-5199

UPA - De Lanaudière
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
Téléphone : (450) 753-7486 et 1-800-363-1726
Télécopieur : (450) 759-7610

UPA - Estrie
4300, boul. Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A6
Téléphone : (819) 346-8905 ou 8908
Télécopieur : (819) 346-2533

UPA - Gaspésie - Les Îles
C.P. 9
Caps-Noirs (Québec) G0C 1C0
ou
172, boul. Perron Est
New-Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone : (418) 392-4466
Télécopieur : (418) 392-4862

UPA - Mauricie
230, rue Vachon
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 8Y2
Téléphone : (819) 378-4033
Télécopieur : (819) 371-2712

UPA - Nicolet
79, Place du 21 Mars
Nicolet (Québec) J3T 1Y1
Téléphone : (819) 293-5838
Télécopieur : (819) 293-6698

UPA - Outaouais - Laurentides
55, rue Grignon
Saint-Eustache (Québec) J7P 4X1
Téléphone : (450) 472-0440
Télécopieur : (450) 472-8386

UPA - Lévis - Bellechasse
5185, rue Rideau
C.P. 4000 (Ancienne-Lorette)
Québec (Québec) G2E 5S2
Téléphone : (418) 872-0770
Télécopieur : (418) 872-3386

UPA - Rive Nord (Québec)
5185, rue Rideau
C.P. 4000 (Ancienne-Lorette)
Québec (Québec) G2E 5S2
Téléphone : (418) 872-0770
Télécopieur : (418) 872-3386

UPA - Lotbinière - Mégantic
5185, rue Rideau
C.P. 4000 (Ancienne-Lorette)
Québec (Québec) G2E 5S2
Téléphone : (418) 872-0770
Télécopieur : (418) 872-3386

UPA - Saguenay - Lac-Saint-Jean
422, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1T3
Téléphone : (418) 549-7353
Télécopieur : (418) 543-4873

UPA - Saint-Hyacinthe
850, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) H2S 7S3
Téléphone : (450) 774-9154 et (450) 467-1124
(ligne directe)
Télécopieur : (450) 778-3797

UPA - Saint-Jean-Valleyfield
6, rue du Moulin
Saint-Rémi-de-Napierville (Québec)
J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-5115
Télécopieur : (450) 454-6918

La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : (450) 679-0530
Télécopieur : (450) 679-0102

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : (450) 679-0530
Télécopieur : (450) 679-2375

La Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec (FSGAQ)

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : (450) 679-0530
Télécopieur : (450) 679-3652

Annexes

Annexe 1

Performances techniques en maternité et en croissance-finition et coûts d'investissement : sept modèles naisseur-finisseur

À titre indicatif, les performances techniques en maternité et en engraissement de sept modèles de production de 130 truies à 1200 truies sont présentées. Ces données sont tirées d'un projet réalisé par l'Université McGill en collaboration avec le CDPQ. Elles sont le résultat d'une consultation auprès de plusieurs spécialistes en production porcine.

Ces données sont un exemple des résultats possibles à atteindre dans chacun des modèles définis avec un bon niveau de régie.

De même, les coûts d'investissement présentés sont des coûts moyens indicatifs, valides pour 1997. Ils donnent un ordre de grandeur de l'investissement nécessaire. Par contre, la préparation de votre projet nécessitera sa propre évaluation des coûts d'investissement.

Vous trouverez :

- une définition sommaire des systèmes;
- les performances techniques en maternité, en pouponnière et en croissance-finition;
- les coûts d'investissement.

DESCRIPTION DES SYSTÈMES • PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

No 1

Un seul site : maternité, pouponnière et finition non compartimentées

- Inventaire de 130 à 150 truies.
- Régie conventionnelle en rotation.
- Sevrage des porcelets à 4 semaines.

No 2

Un seul site : maternité non compartimentée, pouponnière et finition compartimentées

- Inventaire moyen de 150 truies.
- Conduite en bandes aux trois semaines et en tout-plein/tout-vide par chambre.
- Sevrage des porcelets à 4 semaines.

No 3

Un seul site : maternité, pouponnière et finition compartimentées

- Inventaire de 150 à 300 truies.
- Conduite en bandes aux trois semaines et en tout-plein/tout-vide par chambre.
- Sevrage des porcelets à 4 semaines.

No 4

Deux sites : maternité, pouponnière compartimentées sur un site et finition compartimentée sur le deuxième site

- Inventaire de 400 à 600 truies.
- Conduite en bandes à la semaine et en tout-plein/tout-vide par chambre.
- Sevrage des porcelets à 4 semaines.
- Alimentation par phase de croissance.

No 5

Deux sites : maternité compartimentée sur un site et pouponnière et finition compartimentées sur le deuxième

- Inventaire de 600 à 800 truies.
- Conduite en bandes à la semaine et en tout-plein/tout-vide par chambre.
- Sevrage des porcelets entre 16 et 18 jours.
- Alimentation par phase de croissance.

No 6

Trois sites : maternité, pouponnière et finition compartimentées sur des sites séparés

- Inventaire de 900 à 1000 truies.
- Travaux reliés à l'élevage sur le deuxième et le troisième sites peuvent être à forfait.
- Transport par camion semi-remorque.
- Conduite en bandes à la semaine et en tout-plein/tout-vide par chambre.
- Sevrage entre 16 et 18 jours.
- Alimentation par phase et par sexe.

No 7

Sources multiples et production en plusieurs sites séparés

- Réseaux intégrés naisseur-finisseur.
- Un certain nombre de maternités avec un inventaire de 1200 à 3200 truies.
- Les travaux reliés à l'élevage sur le deuxième et le troisième sites peuvent être à forfait.
- Transport par camion semi-remorque.
- Conduite en bandes à la semaine et en tout-plein/tout-vide par chambre.
- Sevrage entre 16 et 18 jours.
- Alimentation par phase et par sexe.

TROUPEAU :

Truies hybrides issues d'un système de sélection spécialisé (PEG, compagnie génétique). Verrats de race pure issus d'un système de sélection spécialisé.

STATUT SANITAIRE :

Le statut sanitaire est conventionnel et bien contrôlé. Le troupeau peut être infecté par les principaux agents pathogènes, mais on ne considère pas le troupeau malade ou en période d'épidémie.

ALIMENTATION :

Alimentation de moulée commerciale distribuée en trémies avec un soigneur automatique.

MODÈLES RETENUS

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Nombre de truies en inventaire	130	150	200	500	700	900	1 200
-Nombre de porcelets entrés en pouponnière	2 535	3 030	4 200	10 500	15 750	20 250	27 000
-Poids (kg) des porcelets entrés en pouponnière	7	7	7	7	5	5	5
-Nombre de porcs entrés en croissance-finition	2 469	2 960	4 116	10 290	15 435	19 845	26 406
-Poids (kg) porcelets entrés en croissance-finition	15	20	20	25	25	25	25
-Nombre de porcs produits	2 395	2 895	4 033	10 084	15 110	19 428	25 799

COÛTS DES INVESTISSEMENTS

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Valeur du fonds de terre	15 000 $	15 000 $	15 000 $	30 000 $	30 000 $	45 000 $	75 000 $
-Valeur par site	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Valeur à neuf de la (des) maternité (s)	156 000 $	195 000 $	280 000 $	612 500 $	560 000 $	720 000 $	960 000 $
-Nb de pi² par truie	50	50	50	50	40	38	38
-Coût/truie avec pouponnière	1 200 $	1 300 $	1 400 $	1 225 $			
-Coût/truie sans pouponnière					800 $	800 $	800 $
Valeur à neuf équipements maternité	91 000 $	105 000 $	140 000 $	350 000 $	350 000 $	450 000 $	600 000 $
-Coût par truie	700 $	700 $	700 $	700 $	500 $	500 $	500 $
Valeur à neuf pouponnière(s)	NA	NA	NA	NA	330 000 $	416 000 $	546 000 $
-Nb de pi² par porcelet					4,1	4,1	4,1
-Coût par place porcelet					132 $	130 $	130 $
Valeur à neuf équipements pouponnière	NA	NA	NA	NA	112 500 $	144 000 $	189 000 $
-Coût par place porcelet					45 $	45 $	45 $
Valeur à neuf de la (des) finition(s)	180 000 $	202 650 $	282 450 $	645 750 $	953 250 $	1 260 000 $	1 764 000 $
-Nb de pi² par porc	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
-Coût par place porc	200 $	210 $	210 $	205 $	205 $	210 $	210 $
Valeur à neuf équipements finition	36 000 $	38 600 $	53 800 $	126 000 $	186 000 $	240 000 $	336 000 $
-Coût par place porc	40 $	40 $	40 $	40 $	40 $	40 $	40 $
Valeur à neuf de la (des) fosse(s)	45 630 $	52 650 $	70 200 $	175 500 $	245 700 $	315 900 $	421 200 $
-Coût du pi³	0,54 $	0,54 $	0,54 $	0,54 $	0,54 $	0,54 $	0,54 $
-Nb de pi³/truie (système complet)	650	650	650	650	650	650	650
-Nb de pi³ nécessaires	84 500	97 500	130 000	325 000	455 000	585 000	780 000
Valeur à neuf de la machinerie	50 000 $	50 000 $	50 000 $	90 000 $	90 000 $	135 000 $	175 000 $
-Coût par site	50 000 $	50 000 $	50 000 $	45 000 $	45 000 $	45 000 $	35 000 $
Valeur à l'achat des animaux	50 050 $	56 400 $	73 900 $	184 100 $	256 475 $	329 700 $	438 900 $
-Prix truie hybride	350 $	350 $	350 $	350 $	350 $	350 $	350 $
-Prix verrat	650 $	650 $	650 $	650 $	675 $	700 $	700 $
Coût total du système	623 680 $	715 300 $	965 350 $	2 213 850 $	3 113 925 $	4 055 600 $	5 505 100 $
-Coût du système par truie	4 798 $	4 769 $	4 827 $	4 428 $	4 448 $	4 506 $	4 588 $

DONNÉES DE L' EXPLOITATION GLOBALE

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Nb d'unités travail personne (UTP)	1,0	1,2	1,4	3,0	4,0	5,5	7,0
Familiale	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0
Engagé	0,0	0,2	0,4	2,0	3,0	5,5	7,0
Coûts élec., tél., chauffage ($/porc)	4,00 $	4,00 $	4,00 $	3,25 $	3,25 $	3,25 $	3,25 $

NA : Ne s'applique pas, les données concernant la pouponnière sont incluses dans la maternité.
UTP : Une unité travail personne correspond au travail de l'exploitant à temps plein ou à 2500 heures par année.

DONNÉES MATERNITÉ

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Nombre de truies en inventaire	130	150	200	500	700	900	1 200
Nombre de verrats en inventaire	7	6	6	14	17	21	27
Ratio truies/verrat	18,6	25,0	33,3	35,7	41,2	42,9	44,4
Taux d'utilisation de l'insémination artificielle	0	17	40	45	50	80	80
Taux de remplacement des truies	38	38	38	38	40	40	40

RÉSULTATS TECHNIQUES EN MATERNITÉ

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Nombre de porcelets sevrés/ truie/ année	19,5	20,2	20,7	21,0	22,5	22,5	22,5
Nombre de porcelets sevrés par portée	9,1	9,2	9,4	9,4	9,5	9,5	9,5
Nombre de porcelets nés vivants par portée	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7
Nombre de portées par truie en production	2,14	2,20	2,20	2,25	2,37	2,37	2,37
Taux de mise bas (%)	85,0	85,0	86,0	85,0	82,8	82,8	82,8
Intervalle sevrage-saillie fécondante (j)	11,0	11,0	11,0	11,0	11,7	11,7	11,7
Taux de mortalité naissance-sevrage (%)	15,0	14,0	12,0	12,0	11,0	11,0	11,0
Âge au sevrage (j)	27	27	27	27	17	17	17
Coût transport mat. poup. ($/porcelet)					1,00 $	1,00 $	1,00 $
Coûts médicaments / truie ($/truie)	48,00 $	42,00 $	38,00 $	44,00 $	40,00 $	40,00 $	45,00 $

DONNÉES POUPONNIÈRE

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Nombre de porcelets entrés en pouponnière	2 535	3 030	4 140	10 500	15 750	20 250	27 000
Poids porcelets entrés en pouponnière (kg)	7	7	7	7	5	5	5

RÉSULTATS TECHNIQUES EN POUPONNIÈRE

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Conversion alimentaire en pouponnière	1,60	1,55	1,55	1,60	1,55	1,55	1,55
Gain moyen quotidien en pouponnière (g)	300	375	375	400	400	400	400
Durée d'engraissement pouponnière (j)	27	35	35	45	50	50	50
Taux de mortalité en pouponnière (%)	3,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,2
Coût transport poup. engr. ($/porcelet)				1,00 $		1,00 $	1,00 $
Coûts des médicaments ($/porcelet)					1,50 $	1,25 $	1,45 $

DONNÉES CROISSANCE-FINITION

	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Nombre de porcs entrés en croissance-finition	2 459	2 960	4 057	10 290	15 435	19 845	26 406
Poids porcelets entrés croissance-finition (kg)	15	20	20	25	25	25	25
Nombre de porcs produits	2 385	2 895	3 976	10 084	15 110	19 428	25 799

RÉSULTATS TECHNIQUES CROISSANCE-FINITION

DESCRIPTION	No 1	No 2	No 3	No 4	No 5	No 6	No 7
Conversion alimentaire en croissance-finition	2,98	2,80	2,80	2,80	2,75	2,75	2,80
Gain moyen quotidien (g)	665	740	740	750	815	815	790
Durée en engraissement (j)	138	118	118	110	101	101	104
Taux de mortalité en croissance-finition (%)	3,0	2,2	2,0	2,0	2,1	2,1	2,3
Rotation annuelle	2,64	3,00	3,00	3,20	3,25	3,25	3,10
Indice moyen à l'abattage	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0
Coûts médicaments /porc produit ($/porc)	2,25 $	1,25 $	1,20 $	1,35 $	1,00 $	1,00 $	1,00 $

Source : Valorisation des facteurs clés de régie et comparaison technico-économique de différents systèmes d'élevage de porcs : Phase 1. Département d'économie rurale Université Mc Gill et Centre de développement du porc du Québec inc. 1997.

Annexe 2

Caractéristiques des déjections de porcs

QUANTITÉ QUOTIDIENNE DE DÉJECTIONS À ENTREPOSER PAR ANIMAL (POUR LE CALCUL DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE)

Catégorie de suidés	Teneur en eau (%)	Production quotidienne de déjections	
		Volume avec équipement de réduction[1] des pertes d'eau (litres/animal/jour)	Volume sans équipement de réduction[1] des pertes (litres/animal/jour)
Truie sèche ou verrat	91	--	15,9
Truie allaitante et porcelets non sevrés	91	--	25,0
Maternité (par tête comprenant verrats, cochettes, truies sèches et truies allaitantes)	91	--	17,0
Porcelet			
• 4,5 à 14,9 kg	91	1,0	1,3
• 4,5 à 19,9 kg	91	1,2	1,6
• 4,5 à 29,9 kg	91	1,6	2,1
• 7 à 14,9 kg	91	1,1	1,5
• 7 à 19,9 kg	91	1,3	1,8
• 7 à 29,9 kg	91	1,7	2,3
Porc en croissance-finition			
• 15 à 107 kg	91	5,1	6,8
• 20 à 107 kg	91	5,5	7,3
• 30 à 107 kg	91	6,0	8,0

Croissance- finition sur la même litière[2]	Teneur en eau (%)	Volume moyen quotidien (litres / jour / porc)	Volume total à la fin de ou des élevages (m^3 / porc)
Un élevage de porcs de 20 à 107 kg	91	4,0	0,4
Deux élevages de porcs de 20 à 107 kg	91	2,5	0,5

Notes : **1** - Les équipements de réduction de pertes d'eau comprennent les trémies - abreuvoirs et les abreuvoirs à bol. Dans le cas de l'élevage sur litière, ce type d'équipement doit être systématiquement installé.

2 - Dans le cas d'élevage sur litière, les valeurs mentionnées se réfèrent uniquement à une litière de bran de scie ou de copeaux de bois ayant un taux d'humidité maximum de 50 % avec un minimum de 1 m^3 par porc-place

Attention : Ces valeurs ne peuvent être utilisées pour l'établissement d'un plan agroenvironnemental de fertilisation.

Tiré de : Comité de références économiques en agriculture du Québec (CREAQ). Février 1999. Fumier de ferme Agdex 538.

COMPOSITION DU LISIER DE PORC, TOUT TYPE D'ÉLEVAGE ET D'ABREUVEMENT CONFONDU

Composant	Unité	Moyenne	Varie de ...	à...
Matière sèche (M.S.)	%	3,0	2,1	4,1
Azote (N)	kg/t	3,5	2,8	4,2
Phosphore (P)	kg/t	1,0	0,7	1,4
Pentoxyde de phosphore (P_2O_5)	kg/t	2,3	1,6	3,3
Potassium (K)	kg/t	1,6	1,3	2,1
Potasse (K_2O)	kg/t	1,9	1,6	2,5
Magnésium (Mg)	kg/t	0,4	0,2	0,5
Calcium (Ca)	kg/t	1,2	0,8	1,7
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	kg/t	2,5	2,0	3,1
Matière organique (M.O.)	%	68,0	63,3	72,2
Ratio carbone / azote (C/N)		3,3	2,6	4,2

Tiré de : Guide régional sur la composition des fumiers et lisiers de la Montérégie-Est 1996-1997. MAPAQ

Annexe 3

Évaluation des bâtiments

PROBLÈMES LES PLUS COURAMMENT RENCONTRÉS DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS OU LES BÂTIMENTS À RÉNOVER.

Éléments à observer	Problèmes potentiels
Bâtiment étroit de moins de 10,8 m (36')	Agencement de parcs et d'allées de circulation plus difficile.
Plafond bas de moins de 2,4 m (8')	Difficulté de maintenir une bonne ventilation.
Surface rugueuse des planchers et murs	Lavage et désinfection difficiles.
Fissuration et/ou affaissement du plancher	Mauvaise étanchéité.
Problèmes de fondation par fissuration, soulèvement et/ou renversement	Mauvaise étanchéité du bâtiment, mauvais support des murs, risque d'entrée de vermine (insectes, rongeurs).
Absence de fondations ou fondations peu profondes (moins de 1 m)	Excavation nécessaire pour en faire des fondations fonctionnelles qui soient sous le niveau du gel.
Revêtement intérieur en planches ou contreplaqué non peint	Plus grands risques de détérioration par l'humidité et par les rongeurs; lavage et désinfection difficiles.
Isolation insuffisante dans les murs, particulièrement lorsque les murs sont en 2 x 4	Coûts de chauffage plus élevés, problèmes de condensation en hiver, réchauffement du bâtiment plus rapide en période chaude.
Perte de valeur isolante causée par la vermine, une mauvaise installation ou la condensation dans l'isolant	Zone plus froide dans un bâtiment, coûts de chauffage plus élevés, problèmes de condensation sur certaines parties de mur.
Absence de coupe-vapeur	Humidité dans le bâtiment qui condense dans le mur en période froide et cause une perte de valeur isolante et, à la longue, un pourrissement des murs.
Présence de poteaux et de murs porteurs	Constituent une limite dans l'organisation des salles ou des parcs, et ils font obstacle au bon écoulement de l'air dans les salles.
Pourriture des revêtements	Signe de problème d'humidité et de condensation, difficultés à nettoyer et à désinfecter, porte d'entrée pour la vermine, risques élevés d'infiltration d'air, risques de contamination de l'air par des moisissures.
Pourriture de la structure en bois ou métallique, clous et/ou goussets rouillés	Signe de problème d'humidité et de condensation, risque de bris, d'affaissement ou d'effondrement du toit ou de murs, risques de contamination de l'air par des moisissures.
Corrosion prématurée de la tôle autour des ventilateurs	Manque d'étanchéité autour des ventilateurs et formation de condensation.
Vide sous le toit (*entretoit*) insuffisamment ventilé	Condensation possible et perte de chaleur en hiver et réchauffement important du vide sous le toit en été.
Surfaces d'entrées d'air insuffisantes	Difficulté à maintenir une bonne ventilation, ventilateurs qui consomment plus d'énergie, pression statique élevée dans le bâtiment.
Équipements de ventilation variés	Augmente la complexité du système de contrôle de la ventilation, certains équipements peuvent ne pas être complètement compatibles.
Grandes salles, allées de circulation dans le milieu des salles, peu de divisions	Difficultés à fonctionner en conduite tout-plein / tout-vide, animaux doivent passer d'une salle à l'autre et être en contact avec d'autres porcs, contrôle sanitaire plus difficile.
Entrée électrique insuffisante et/ou installation électrique mal entretenue	Risques plus élevés d'incendie.
Plomberie et système de distribution d'eau mal entretenus	Dépôts possibles qui limitent le débit, risques de fuite et de bris.
Équipements métalliques rouillés, percés ou pourris	Difficultés à nettoyer et à désinfecter, risques de blessures plus élevés pour les animaux et les travailleurs, difficultés d'entretien, bris possibles.
Préfosse fermée avec un système de pompe fixe	Entretien et réparations doivent être faits directement dans la fosse, augmentant ainsi les risques pour la santé et la vie des travailleurs par la présence de gaz produits par les lisiers.
Les portes difficiles à ouvrir et claquent lors de la fermeture	Ventilation dans le bâtiment est mal contrôlée et la pression statique est trop élevée.

Note : Un couteau ou autre objet pointu est un outil important lors de la visite d'un bâtiment, car il permet d'examiner et de sonder les pièces de bois ou d'acier et de vérifier la nature des dommages lorsqu'il y a des trous.

Sources : - A. Gagnon et L. Dubreuil. 1998. Éléments de réflexion lors de la modification de bâtiments existants. Dans Les bâtiments porcins : La qualité sans compromis. Colloque en génie rural. CPAQ, Université Laval. 11 mars 1998.
- C. Gorman et J.E. Turnbull. Construction et installations techniques des porcheries. Plan M-30003. Nouveau 88 :01. Service de plans Canada.